

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2009

SÉCURITÉ



Version du 01/10/2008 à 19:22:42

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2009 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Elle inclut une présentation de la programmation pluriannuelle des crédits de la mission sur la période 2009-2011 comportant :

- la présentation stratégique de la mission ;
- la présentation de l'évolution pluriannuelle des crédits pour 2009-2011 ;
- la présentation des réformes ;
- un tableau récapitulatif des plafonds de crédits de la mission ainsi qu'une répartition indicative de ces plafonds par programme.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2009 et afin de permettre une analyse systématique des écarts avec la loi de finances pour 2008, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était nécessaire, les données de la loi de finances pour 2008 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2009. Cependant, les résultats de l'exécution 2007 ne sont pas fournis compte tenu de la difficulté de retraitement de celle-ci au format de la maquette budgétaire du projet de loi de finances pour 2009.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2009 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome II de l'annexe Voies et moyens).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation du programme et de ses actions ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois ;
- la présentation des coûts associés à chaque action.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

SÉCURITÉ 7

Présentation de la programmation pluriannuelle 8

Récapitulation des crédits 11

Programme 176

POLICE NATIONALE 15

Présentation stratégique du projet annuel de performances 16

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 19

Présentation du programme et des actions 22

Objectifs et indicateurs de performance 30

Justification au premier euro 40

Opérateurs 62

Analyse des coûts du programme et des actions 67

Programme 152

GENDARMERIE NATIONALE 71

Présentation stratégique du projet annuel de performances 72

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 75

Présentation du programme et des actions 79

Objectifs et indicateurs de performance 86

Justification au premier euro 98

Analyse des coûts du programme et des actions 116

MISSION

MISSION**SÉCURITÉ**

Présentation de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits	11

PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Michèle ALLIOT-MARIE Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La sécurité de nos concitoyens figure au premier rang des priorités gouvernementales. Les orientations stratégiques données à la mission « Sécurité » pour la période 2009-2011 lui permettront de concilier deux impératifs :

- poursuivre l'amélioration de la sécurité des Français ;
- contribuer à la modernisation de la gestion publique en renforçant la mutualisation des forces de sécurité et le développement de leurs moyens technologiques.

La nécessaire amélioration de ses performances dans le contexte général des finances publiques tirera profit de l'intégration de la gendarmerie nationale au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, à compter du 1er janvier 2009.

La mutualisation et l'acquisition de technologies nouvelles représentent enfin les priorités du projet de loi pour l'orientation et la programmation de la performance de la sécurité intérieure.

La modernisation de la sécurité intérieure passera par des réformes de structures.

Conformément aux orientations retenues dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, les fonctions support de la police et de la gendarmerie nationales seront rationalisées et des mutualisations seront mises en œuvre, notamment dans les domaines des systèmes d'information et de communication et de la formation initiale et continue. L'ajustement des dispositifs de formation de la police et de la gendarmerie aux nouveaux formats d'effectifs inscrits dans le schéma budgétaire triennal permettra la mise en place de réseaux mieux adaptés et moins coûteux. La fonction immobilière sera intégrée par étapes au sein du ministère ; des prestations croisées des réseaux de la police et de la gendarmerie et des mutualisations, notamment dans le domaine de la maintenance des bâtiments, seront développées.

La modernisation passera également par des réformes d'organisation.

Elles permettront à la police et à la gendarmerie de s'adapter à un environnement marqué par l'accroissement des flux, l'importance des évolutions démographiques, l'émergence de nouveaux phénomènes de délinquance, la prégnance des violences et les besoins croissants de sécurisation.

Dans la suite des décisions du conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007, plusieurs réformes seront mises en œuvre.

Le recentrage des forces mobiles sur les missions d'ordre public sera lancé dès 2009.

En ce qui concerne la police nationale, les réformes du renseignement intérieur et de la police territoriale sont déjà engagées. La création de la Direction centrale du Renseignement Intérieur (DCRI), le 1er juillet 2008, contribuera à l'amélioration du dispositif de lutte contre le terrorisme et les groupes extrémistes violents. La multiplication, dans le cadre du plan banlieues, des Unités territoriales de quartier, dont les premières ont été créées en Seine-Saint-Denis en avril 2008, renforcera la sécurité des territoires les plus fragiles. De manière complémentaire, la création des Compagnies de sécurisation répondra aux problèmes spécifiques de ces territoires.

La gendarmerie prendra en compte les changements structurels auxquels elle est confrontée dans sa zone de compétence par des évolutions dans les modes d'engagement des unités opérationnelles et de l'organisation de ses

unités territoriales, routières et mobiles. Le maillage territorial visera à renforcer les zones les plus sensibles et à répondre aux charges nouvelles. Ainsi, des « compagnies de surveillance et d'intervention de la gendarmerie » seront créées dans les départements confrontés à un besoin de renforcement quasi-permanent.

Ces mesures s'ajoutent à la relance des Groupes d'intervention régionaux (GIR) et à leur recentrage dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et l'économie souterraine déjà engagés.

Parallèlement, l'efficacité de la politique de sécurité routière sera améliorée par une rationalisation de l'emploi et de la répartition des effectifs qui y sont consacrés, ainsi que par la modernisation des outils mis à leur disposition.

Un effort significatif sera fait en matière de police technique et scientifique de masse et de lutte contre la cybercriminalité, dans le cadre du plan d'action de deux ans lancé début 2008. Il visera également à améliorer la coordination et la complémentarité des laboratoires de police et de gendarmerie.

Enfin, la répartition et l'organisation territoriales des services de sécurité continueront d'être adaptées aux évolutions de la délinquance. Le processus de réajustement territorial entre police et gendarmerie nationales sera poursuivi. La coordination entre les services de police en région parisienne sera améliorée, notamment en matière de sécurité routière.

L'effort particulier en cours pour réduire les missions périphériques sera amplifié, afin de permettre aux services de sécurité de maintenir leur potentiel opérationnel.

Le transfert à la police aux frontières des missions de garde et d'escorte des centres de rétention administrative sera opéré à compter de 2010, le futur centre du Mesnil-Amelot II lui étant confié dès sa livraison.

Afin d'accompagner cet effort de modernisation, les budgets de la période 2009-2011 seront orientés vers une plus grande valeur ajoutée technologique au service de l'activité des services de sécurité, une meilleure protection des policiers et gendarmes face aux nouvelles menaces et un développement des capacités d'investigations ou de sécurité routière.

La priorité donnée à la modernisation des outils se retrouvera dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure qui sera prochainement soumis au Parlement.

Les véhicules de la police et de la gendarmerie bénéficieront de la géo-localisation, pour améliorer la présence sur le terrain et réduire les délais d'intervention ; ils sont équipés en terminaux embarqués et le seront en caméras embarquées. La lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) facilitera l'identification des véhicules volés. L'équipement en visioconférence et l'enregistrement des gardes à vue des personnes soupçonnées de crime amélioreront l'organisation du travail. La dématérialisation des contraventions et la modernisation des outils de rédaction augmenteront également la rapidité de traitement des procédures. Le rapprochement avec les usagers sera marqué par la mise en place de téléservices sur internet permettant le pré-dépôt de plaintes en ligne; à titre expérimental, elle aura lieu dans les départements de Charente-Maritime et des Yvelines.

Pour assurer dans les meilleures conditions les interventions les plus sensibles, l'équipement des policiers et de gendarmes sera complété par des armes légères de défense, des dispositifs incapacitants non létaux, ainsi que des lunettes de protection, des gilets tactiques et de nouvelles tenues de maintien de l'ordre.

Le déploiement de nouvelles applications d'investigation (ARIANE et FOVES), l'interopérabilité des fichiers FNAED et FNAEG avec les autres fichiers européens et la réorganisation géographique des organismes de police judiciaire et scientifique accroîtront l'efficacité dans la recherche des auteurs et des preuves de crimes et de délits. La police déploiera de nouveaux outils de lutte contre la cybercriminalité, ainsi qu'une nouvelle version du logiciel de rédaction de procédure ARDOISE. La gendarmerie mettra en œuvre des outils de détection des phénomènes sériels et renforcera ses moyens d'analyse des réseaux de communication.

Simultanément, la police et la gendarmerie continueront d'améliorer la performance de leurs ressources humaines. La police nationale poursuivra l'application du protocole relatif aux corps et carrières signé le 17 juin 2004, prévoyant la déflation des corps d'encadrement supérieur et le renforcement, en parallèle, de l'encadrement intermédiaire et des

corps de soutien. La gendarmerie continuera le déploiement, dans sa version renouvelée, du plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées (PAGRE). En parallèle, elle mettra en œuvre la nouvelle grille indiciaire applicable aux militaires.

Le transfert de la gendarmerie sous l'autorité du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales rend plus que jamais nécessaire une appréciation équilibrée de la condition des personnels, dans l'esprit des conclusions du récent rapport sur la parité globale. La réussite de ce transfert tiendra également au maintien de l'identité et du statut de l'Arme ; le projet de loi sur la gendarmerie récemment déposé au Parlement réaffirme ce principe fondamental.

L'ensemble de ces réformes contribuera sur la période 2009-2011 à mener à bien un projet cohérent et ambitieux, attestant de la capacité d'une des fonctions les plus centrales de l'Etat à optimiser les ressources allouées, tout en prenant en compte nouveaux enjeux et nouvelles charges. La combinaison de ces exigences traduit la détermination et de la compétence de l'ensemble des personnels de la police et de la gendarmerie nationales pour le bénéfice de nos concitoyens.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

2009 / 2011 RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

Avertissement

La répartition par programme, ferme pour le PLF, est indicative pour les 2ème et 3ème années. Les plafonds par mission sont fermes.

Mission / Programme		PLF 2009	2010	2011
Sécurité	<i>Plafond AE</i>	16 155 711 041	16 707 900 653	17 268 224 021
	<i>Plafond CP</i>	16 226 632 310	16 631 564 556	17 000 065 673
Police nationale	AE	8 538 395 703	8 900 443 321	9 164 383 830
	CP	8 612 229 703	8 916 310 322	9 122 750 830
Gendarmerie nationale	AE	7 617 315 338	7 807 457 332	8 103 840 191
	CP	7 614 402 607	7 715 254 234	7 877 314 843

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
176	Police nationale	8 533 223 906	8 538 395 703	20 275 000	8 425 151 087	8 612 229 703	20 275 000
01	Ordre public et protection de la souveraineté	982 067 282	1 046 185 944	9 400 000	982 067 282	1 046 185 944	9 400 000
02	Sécurité et paix publiques	2 674 628 151	2 808 924 470		2 674 628 151	2 808 924 470	
03	Sécurité routière	574 226 693	553 758 438		574 226 693	553 758 438	
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	601 600 269	610 643 016		613 444 269	610 859 016	
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 154 990 471	2 215 448 309		2 154 990 471	2 215 448 309	
06	Commandement, ressources humaines et logistique	1 545 711 040	1 303 435 526	10 875 000	1 425 794 221	1 377 053 526	10 875 000
152	Gendarmerie nationale (LFI 2008 retraitée)	7 696 718 439	7 617 315 338	12 253 000	7 452 860 766	7 614 402 607	12 253 000
01	Ordre et sécurité publics	2 753 809 744	2 956 790 414		2 753 809 744	2 956 790 414	
02	Sécurité routière	741 122 680	783 447 919		741 122 680	783 447 919	
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 530 908 567	1 482 203 993		1 530 908 567	1 482 203 993	
04	Commandement, ressources humaines et logistique	2 542 185 525	2 275 996 991	12 253 000	2 298 327 852	2 273 084 260	12 253 000
05	Exercice des missions militaires	128 691 923	118 876 021		128 691 923	118 876 021	

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
176 / Police nationale	8 533 223 906	8 538 395 703	20 275 000	8 425 151 087	8 612 229 703	20 275 000
Titre 2. Dépenses de personnel	7 347 738 848	7 575 581 303		7 347 738 848	7 575 581 303	
Autres dépenses :	1 185 485 058	962 814 400	20 275 000	1 077 412 239	1 036 648 400	20 275 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	909 251 058	747 936 339	11 575 000	856 655 058	825 797 339	11 575 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	276 234 000	214 878 061	8 700 000	220 757 181	210 851 061	8 700 000
152 / Gendarmerie nationale	7 696 718 439	7 617 315 338	12 253 000	7 452 860 766	7 614 402 607	12 253 000
Titre 2. Dépenses de personnel	6 094 834 078	6 302 090 003		6 094 834 078	6 302 090 003	
Autres dépenses :	1 601 884 361	1 315 225 335	12 253 000	1 358 026 688	1 312 312 604	12 253 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	964 184 361	995 325 335	10 253 000	954 325 943	998 792 404	10 253 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	612 700 000	304 900 000	2 000 000	386 450 745	297 281 200	2 000 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	25 000 000	15 000 000		17 250 000	16 239 000	
Totaux pour la mission	16 229 942 345	16 155 711 041	32 528 000	15 878 011 853	16 226 632 310	32 528 000
Dont :						
Titre 2. Dépenses de personnel	13 442 572 926	13 877 671 306		13 442 572 926	13 877 671 306	
Autres dépenses :	2 787 369 419	2 278 039 735	32 528 000	2 435 438 927	2 348 961 004	32 528 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 873 435 419	1 743 261 674	21 828 000	1 810 981 001	1 824 589 743	21 828 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	888 934 000	519 778 061	10 700 000	607 207 926	508 132 261	10 700 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	25 000 000	15 000 000		17 250 000	16 239 000	

PROGRAMME 176

POLICE NATIONALE

MINISTRE CONCERNÉ : MICHÈLE ALLIOT-MARIE, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	16
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	19
Présentation du programme et des actions	22
Objectifs et indicateurs de performance	30
Justification au premier euro	40
Opérateurs	62
Analyse des coûts du programme et des actions	67

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Frédéric PECHENARD

Directeur général de la police nationale

Responsable du programme n° 176 : Police nationale

La sécurité de nos concitoyens, fondement de toute vie sociale et garantie de l'exercice des droits et des libertés démocratiques, figure au premier rang des priorités gouvernementales. La mobilisation des services de police au service de la sécurité des personnes et des biens et contre toutes les formes de délinquance contribue directement à la préservation de notre pacte républicain.

En 2009, la police nationale sera principalement mobilisée dans la lutte contre :

- la délinquance générale, avec un objectif de baisse de 3%, dans la continuité de la baisse enregistrée depuis 2007 ;
- la délinquance de proximité, avec un objectif de baisse de 5 %, confirmant la tendance de cette année ;
- les atteintes volontaires à l'intégrité des personnes, les évolutions favorables des premiers mois de 2008 devant être consolidées, en particulier en ce qui concerne les violences non motivées par un vol ;
- les violences urbaines ;
- l'économie souterraine et le trafic des stupéfiants ;
- l'insécurité routière ;
- la prévention des actes terroristes ;
- l'immigration clandestine, sous l'autorité conjointe du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire ;

L'année 2007 et les premiers mois de 2008 ont été marqués par une nouvelle amélioration de la sécurité des personnes et des biens, permettant de consolider les résultats acquis depuis 2002. La baisse de la délinquance a connu une inflexion décisive depuis juin 2007, puisque, de juin 2007 à mai 2008, la délinquance générale a baissé de 4,53%, et celle de proximité de 9,48%. Le recul des violences aux personnes, observé pour la première fois depuis 12 ans en 2007, se confirme. Il atteint 2,65% soit 1 500 victimes épargnées.

Ces évolutions favorables sont le fruit d'une mobilisation des services que traduit l'ensemble des indicateurs. Durant la même période, le taux d'élucidation, qui illustre l'efficacité de la police nationale dans le traitement des affaires, a globalement progressé de 3 points, atteignant 35,27%. Depuis 2002, il a gagné près de 13 points. En 2009, l'objectif est fixé à 38 %. Le nombre des infractions révélées par l'activité des services (IRAS), qui rend compte des actions de lutte contre la délinquance menées d'initiative par les policiers, a augmenté de 12,21% : cette progression souligne la très forte mobilisation des policiers, qui s'est aussi traduite par un accroissement du nombre total des personnes mises en cause (+5,45%) ou placées en garde à vue (+4,22%).

Ce bilan encourageant résulte d'abord du travail et de la mobilisation de l'ensemble des fonctionnaires et agents de la police. Il montre aussi que les moyens supplémentaires résultant de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) du 29 août 2002 ont été bien employés.

Profondément transformée ces dernières années, la police nationale poursuit sa mutation dans le nouveau contexte de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Les réformes du renseignement intérieur et de la police territoriale sont d'ores et déjà engagées. La création de la direction centrale du renseignement intérieur (**DCRI**), le 1^{er} juillet 2008, contribuera à l'amélioration du dispositif de lutte contre le terrorisme et les groupes extrémistes violents.

La généralisation, dans le cadre du plan banlieues, des **unités territoriales de quartier**, dont les premières (Saint-Denis, La Courneuve, Clichy-Montfermeil) ont été créées en Seine-Saint-Denis en avril 2008, renforcera la sécurité des territoires qui en ont le plus besoin. La création des **compagnies de sécurisation**, dont les premières (Saint-Denis,

Toulouse, Marseille) seront déployées au second semestre 2008, répondra aux problèmes spécifiques des zones sensibles en matière de violences urbaines.

La relance des **groupes d'intervention régionaux (GIR)** et leur recentrage sur la lutte contre le trafic de stupéfiants et l'économie souterraine sont également engagés.

Un effort significatif sera réalisé en matière de **police technique et scientifique** de masse et de lutte contre la cybercriminalité. Enfin, 2009 constituera une nouvelle étape dans la rationalisation du réseau des écoles et des centres de **formation** ainsi que la protection des hautes personnalités.

Par ailleurs, la police poursuivra son rapprochement avec la gendarmerie nationale par la **mutualisation croissante des fonctions support** des deux forces de sécurité et leur meilleure interopérabilité, notamment en termes de compatibilité des systèmes techniques et d'intégration des fichiers.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur un **budget garantissant la modernisation** de la police. C'est dans cette perspective que s'inscrit le volet budgétaire du projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2) qui figure dans ce document. Ses priorités d'emploi des ressources portent sur le **renforcement de la police technique et scientifique** au profit des capacités d'investigations (modernisation des FAED et FNAEG et des outils d'exploitation de scènes de crime), le **développement** de la valeur ajoutée **technologique** au service de l'activité policière (développement de la visioconférence, de la vidéoprotection, de la vidéo embarquée), et la **meilleure protection des policiers** face aux nouvelles menaces (déploiement des armes non létales, nouveaux gilets pare-balle).

Soucieuse d'**améliorer la performance de ses ressources humaines**, la police nationale poursuivra l'application du protocole relatif aux corps et carrières signé le 17 juin 2004 ; la déflation des corps d'encadrement supérieur se poursuivra avec, en parallèle, un renforcement de l'encadrement intermédiaire et des corps de soutien. La récompense de la performance collective et individuelle sera une nouvelle fois valorisée. L'**accompagnement social** sera **renforcé**, notamment à travers la politique du logement et des crèches. Des dispositifs spécifiques seront mis en œuvre pour permettre une réelle **fidélisation** des fonctionnaires dans les zones difficiles d'Ile-de-France.

Enfin, la police nationale s'inscrira pleinement dans la politique de **modernisation de la gestion publique** en poursuivant la révision générale des politiques publiques et en déployant un système rénové de suivi de la performance.

Grâce aux réformes engagées depuis six ans, ainsi qu'à la détermination et à la compétence de ses personnels, la police nationale poursuit, au bénéfice de nos concitoyens, son objectif de lutte contre toutes les formes de délinquance, avec le souci permanent de l'emploi optimal des ressources qui lui sont allouées.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Réduire la délinquance générale
INDICATEUR 1.1	Nombre de crimes et délits constatés en zone Police
INDICATEUR 1.2	Taux global d'élucidation en zone Police
OBJECTIF 2	Réduire la délinquance de proximité
INDICATEUR 2.1	Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Police
OBJECTIF 3	Réduire le nombre d'Accidents/Tués/Blessés (ATB)
INDICATEUR 3.1	Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Police
OBJECTIF 4	Optimiser l'emploi des forces mobiles
INDICATEUR 4.1	Efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale
INDICATEUR 4.2	Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre
OBJECTIF 5	Améliorer la lutte contre les violences urbaines
INDICATEUR 5.1	Taux d'efficacité dans le traitement procédural des violences urbaines

- **OBJECTIF 6** **Adapter la présence policière sur la voie publique aux besoins de la population et à la délinquance**
 - INDICATEUR 6.1 Evolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité
 - INDICATEUR 6.2 Part de l'activité réalisée à l'extérieur des locaux de service

- **OBJECTIF 7** **Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**
 - INDICATEUR 7.1 Taux de dépistage positif d'alcoolémie
 - INDICATEUR 7.2 Taux de dépistage positif de produits stupéfiants
 - INDICATEUR 7.3 Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse sur les infractions à la vitesse relevées dans les zones accidentogènes

- **OBJECTIF 8** **Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits**
 - INDICATEUR 8.1 Taux détaillé d'élucidation (grandes catégories et délinquance de proximité)
 - INDICATEUR 8.2 Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction
 - INDICATEUR 8.3 Taux de signalisation des individus mis en cause

- **OBJECTIF 9** **Optimiser l'emploi des personnels et des moyens**
 - INDICATEUR 9.1 Taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires
 - INDICATEUR 9.2 Taux de disponibilité des véhicules de la Police Nationale
 - INDICATEUR 9.3 Pourcentage du montant de l'action 6 par rapport au montant total du programme (en crédits de paiement)

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Ordre public et protection de la souveraineté	961 020 976	75 164 968	10 000 000	1 046 185 944	9 400 000
02	Sécurité et paix publiques	2 704 520 723	104 403 747		2 808 924 470	
03	Sécurité routière	526 045 691	27 712 747		553 758 438	
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	576 749 492	31 240 524	2 653 000	610 643 016	
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 097 897 985	117 550 324		2 215 448 309	
06	Commandement, ressources humaines et logistique	709 346 436	391 864 029	202 225 061	1 303 435 526	10 875 000
Totaux		7 575 581 303	747 936 339	214 878 061	8 538 395 703	20 275 000

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Ordre public et protection de la souveraineté	961 020 976	75 164 968	10 000 000	1 046 185 944	9 400 000
02	Sécurité et paix publiques	2 704 520 723	104 403 747		2 808 924 470	
03	Sécurité routière	526 045 691	27 712 747		553 758 438	
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	576 749 492	31 240 524	2 869 000	610 859 016	
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 097 897 985	117 550 324		2 215 448 309	
06	Commandement, ressources humaines et logistique	709 346 436	469 725 029	197 982 061	1 377 053 526	10 875 000
Totaux		7 575 581 303	825 797 339	210 851 061	8 612 229 703	20 275 000

Police nationale

Programme n° 176 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Ordre public et protection de la souveraineté	886 166 545	85 900 737	10 000 000	982 067 282	9 400 000
02	Sécurité et paix publiques	2 547 893 599	126 734 552		2 674 628 151	
03	Sécurité routière	542 671 738	31 554 955		574 226 693	
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	560 898 553	35 221 716	5 480 000	601 600 269	
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 025 386 258	129 604 213		2 154 990 471	
06	Commandement, ressources humaines et logistique	784 722 155	500 234 885	260 754 000	1 545 711 040	10 800 000
Totaux		7 347 738 848	909 251 058	276 234 000	8 533 223 906	20 200 000

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Ordre public et protection de la souveraineté	886 166 545	85 900 737	10 000 000	982 067 282	9 400 000
02	Sécurité et paix publiques	2 547 893 599	126 734 552		2 674 628 151	
03	Sécurité routière	542 671 738	31 554 955		574 226 693	
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	560 898 553	35 230 716	17 315 000	613 444 269	
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 025 386 258	129 604 213		2 154 990 471	
06	Commandement, ressources humaines et logistique	784 722 155	447 629 885	193 442 181	1 425 794 221	10 800 000
Totaux		7 347 738 848	856 655 058	220 757 181	8 425 151 087	20 200 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

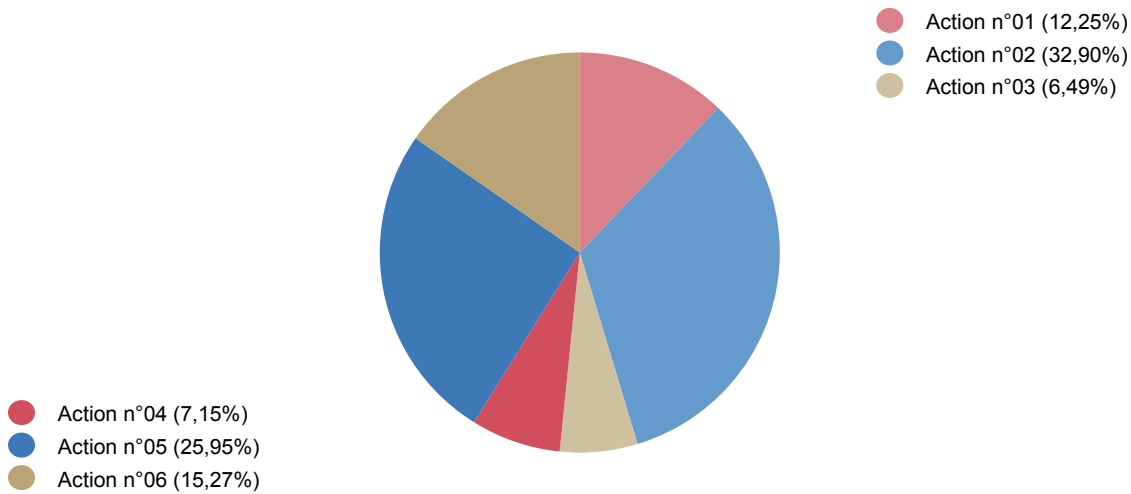
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2007	Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	Consommés en 2007	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009
Titre 2. Dépenses de personnel		7 347 738 848	7 575 581 303		7 347 738 848	7 575 581 303
Rémunérations d'activité		4 675 962 146	4 735 256 260		4 675 962 146	4 735 256 260
Cotisations et contributions sociales		2 613 986 702	2 792 337 088		2 613 986 702	2 792 337 088
Prestations sociales et allocations diverses		57 790 000	47 987 955		57 790 000	47 987 955
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		909 251 058	747 936 339		856 655 058	825 797 339
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		891 645 058	730 430 339		839 049 058	808 291 339
Subventions pour charges de service public		17 606 000	17 506 000		17 606 000	17 506 000
Titre 5. Dépenses d'investissement		276 234 000	214 878 061		220 757 181	210 851 061
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		276 234 000	214 878 061		220 757 181	210 851 061
Totaux hors FDC et ADP prévus		8 533 223 906	8 538 395 703		8 425 151 087	8 612 229 703
FDC et ADP prévus		20 200 000	20 275 000		20 200 000	20 275 000
Totaux y.c. FDC et ADP		8 553 423 906	8 558 670 703		8 445 351 087	8 632 504 703

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Ordre public et protection de la souveraineté	1 046 185 944	1 046 185 944
02	Sécurité et paix publiques	2 808 924 470	2 808 924 470
03	Sécurité routière	553 758 438	553 758 438
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	610 643 016	610 859 016
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 215 448 309	2 215 448 309
06	Commandement, ressources humaines et logistique	1 303 435 526	1 377 053 526
Totaux		8 538 395 703	8 612 229 703

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2009



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme police nationale est placé sous la responsabilité du directeur général de la police nationale. Il a pour finalité, en luttant contre toutes les formes de délinquance, d'améliorer la sécurité des personnes et des biens et se donne pour objectif d'inscrire dans la durée les résultats de cette politique publique.

La mise en œuvre de ce programme s'appuie sur les compétences générales ou spécialisées, des directions et sur leur organisation territoriale.

Le programme s'articule autour de 6 actions :

- l'action 01, **Ordre public et protection de la souveraineté**, a pour objectif de maîtriser les troubles à l'ordre public et de réduire les menaces ;
- l'action 02, **Sécurité et paix publiques**, s'articule autour de quatre grands axes : sauvegarde des personnes et des biens, sécurité générale et prévention, police et action administratives, accueil du public et encadrement ;
- l'action 03, **Sécurité routière**, vise à améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles du code de la route ;
- l'action 04, **Police des étrangers et sûreté des transports internationaux** a pour objectif de lutter contre l'immigration irrégulière et de garantir le passage transfrontière dans des conditions optimales de sécurité. La direction générale de la police nationale est placée sous l'autorité du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire pour l'exécution des missions relevant de la lutte contre l'immigration clandestine. Une partie des crédits relatifs à cette action (ceux nécessaires à l'éloignement des étrangers en situation irrégulière et ceux relatifs à la rétention administrative) a été transférée en 2008 du programme « police nationale » vers le programme « immigration et asile » ;
- l'action 05, **Missions de police judiciaire et concours à la justice** comprend la recherche et la constatation des infractions pénales, le rassemblement des preuves, la recherche des auteurs et de leurs complices, leur arrestation et leur défèrement aux autorités judiciaires compétentes ;
- l'action 06, **Commandement, ressources humaines et logistique**, a pour objectif d'optimiser l'utilisation des ressources et de contribuer à l'efficacité des services opérationnels dans leur lutte contre la délinquance.

L'école nationale supérieure de police (ENSP), opérateur du programme « police nationale », contribue à sa mise en œuvre dans le cadre du volet " formation " de l'action 06. L'institut national de la police scientifique (INPS), également opérateur de ce programme, contribue à l'action 05.

Le programme « police nationale » participe :

- dans le cadre de son action 03 et en qualité de « programme partenaire » à la politique transversale de sécurité routière, dont le ministère chargé de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire est le chef de file ;
- dans le cadre de son action 04 " police des étrangers et sûreté des transports internationaux" à la politique française d'immigration et d'intégration.

Il est également associé :

- à la politique transversale « action extérieure de l'État », dont le pilotage est assuré par le ministère des affaires étrangères ;
- au document de politique transversale « politique de la ville » dont la coordination est assurée par la délégation interministérielle à la ville, ainsi qu'au document de politique transversale « prévention de la délinquance » qui est piloté par le Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD).
- à l'élaboration du document de politique transversale relatif à l'action de l'État outre-mer.

Objectifs et indicateurs

Trois objectifs et quatre indicateurs stratégiques, communs à la police nationale et à la gendarmerie nationale, synthétisent l'objectif général de sécurité et de protection des personnes et des biens et reflètent, de manière transversale, l'ensemble des actions des deux programmes. Les indicateurs reprennent les données habituellement

utilisées pour dresser le bilan de l'action des forces de l'ordre. Il convient toutefois de préciser que les résultats obtenus ne dépendent pas de la seule action des services de police et de gendarmerie ; la mise en œuvre d'autres politiques ministérielles et la mobilisation de nombreux acteurs institutionnels contribuent à ces résultats, en particulier dans le domaine de la sécurité routière.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Ordre public et protection de la souveraineté
- ACTION n° 02 : Sécurité et paix publiques
- ACTION n° 03 : Sécurité routière
- ACTION n° 04 : Police des étrangers et sûreté des transports internationaux
- ACTION n° 05 : Missions de police judiciaire et concours à la justice
- ACTION n° 06 : Commandement, ressources humaines et logistique

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01 Ordre public et protection de la souveraineté

12,3 %



Cette action rassemble les activités qui concourent à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la réduction des menaces.

Elle retrace l'engagement des forces de police dans les domaines suivants :

- **le maintien de l'ordre**, c'est-à-dire pour l'essentiel la police des manifestations, des rassemblements et des attroupements ; la protection, sous ses différentes formes (protection des autorités et de personnalités, protection de bâtiments officiels et de lieux sensibles), qui peut être temporaire ou permanente ;
- **le renseignement** qui a pour finalité de donner à l'autorité locale (préfet) ou nationale (gouvernement) les informations nécessaires pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions et prévenir les troubles à l'ordre public.

L'action mobilise essentiellement les effectifs de la direction centrale de sécurité publique (DCSP), de la préfecture de police (PP), de la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS), de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), du service de protection des hautes personnalités (SPHP), du service de sécurité du ministère de l'intérieur (SSMI), de l'unité de recherche, d'assistance, d'intervention et de dissuasion (RAID) et de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT).

Maintien de l'ordre et service d'ordre

Activités concernées : maintien de l'ordre, service d'ordre à l'occasion de rassemblements importants (épreuves sportives, grands événements comme les visites de chefs d'État et de gouvernement, sommets internationaux, grandes manifestations), formation au maintien de l'ordre.

Finalité recherchée : contenir les troubles à l'ordre public par un usage limité et proportionné de la force.

Protection spécialisée

Activités concernées : sécurité des autorités et de personnalités, gardes de bâtiments officiels, surveillance des centrales nucléaires, escortes diverses (hors transports exceptionnels), contrôle d'accès de certains sites sensibles (hors palais de justice).

Finalité recherchée : éviter tout incident majeur ou mineur contre les personnes ou les sites protégés par les forces de l'ordre.

Renseignement

Activités concernées : renseignement en milieu fermé et ouvert, à vocation générale ou spécialisée, en particulier anti-terroriste.

Finalité recherchée : informer les autorités de l'État sur les risques d'atteinte à la souveraineté du pays et sur les menaces contre les institutions.

ACTION n° 02 Sécurité et paix publiques

32,9 %



Cette action regroupe :

- les **missions de lutte contre la délinquance** (prévention et répression des crimes et délits, activités de surveillance et d'assistance) ;
- l'exercice de la **police administrative**, hormis dans les domaines de la sécurité routière et des étrangers qui font, l'un et l'autre, l'objet d'une action séparée ;

- les **fonctions d'accueil et de contact avec les usagers, en particulier les victimes**. Les services participant à l'action regroupent les forces de sécurité publique et les compagnies de service général des CRS.

Sauvegarde des personnes et sauvegarde des biens

Activités concernées : évacuations sanitaires, recherche et sauvetage de personnes, préparation des plans et exécution des missions de secours (par exemple, plans ORSEC, plan Rouge, plan intempéries).

Finalité recherchée : prévenir les accidents et réagir avec célérité et efficacité à l'occasion de catastrophes et d'accidents.

Sécurité générale et prévention

Activités concernées : surveillance générale et patrouilles, réponse aux appels des usagers (police secours), renforts saisonniers, opérations de prévention et de sensibilisation.

Finalité recherchée : améliorer la sécurité de nos concitoyens par une présence de terrain réactive et adaptée à la criminalité.

Police et actions administratives

Activités concernées : participation à des activités administratives et contrôles de police administrative.

Finalité recherchée : faire respecter la réglementation par une action de contrôle appropriée.

Accueil des victimes et du public

Activités concernées : accueil des victimes et du public et assistance dans leur dépôt de plainte ou leurs démarches administratives.

Finalité recherchée : organiser l'accueil afin de répondre aux attentes des victimes et du public. La prise en compte des victimes est au cœur des missions des services de police.

ACTION n° 03 6,5 %
Sécurité routière



Cette action, dont l'objectif est d'améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles applicables aux déplacements routiers, porte sur :

- la **police administrative de la route** et les missions de **police judiciaire** liées à la répression des infractions et au traitement des accidents routiers.
- les **actions de communication et d'information** à destination des usagers de la route et des futurs conducteurs (scolaires).

Elle mobilise à titre principal les effectifs de la sécurité publique, les unités de compagnies républicaines de sécurité et les services de la préfecture de police.

Elle participe à la politique transversale « sécurité routière », retracée dans un document de politique transversale (DPT) et dont le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire est chef de file.

Prévention et information routière

Activités concernées : actions d'information routière auprès du public (établissements scolaires, entreprises), campagnes de prévention sur les dangers de la route et de sensibilisation des usagers (semaines de la sécurité routière).

Finalité recherchée : améliorer le civisme routier et le respect des règles.

Surveillance, contrôle et régulation

Activités concernées : interventions consécutives à des accidents de la route, contrôles routiers (vitesse, alcoolémie, conduite sous l'emprise de stupéfiants, port de la ceinture), escortes routières des transports exceptionnels.

Finalité recherchée : réprimer les infractions aux règles du code de la route ; sécuriser les voies de circulation routière; contrôler « plus et mieux ».

ACTION n° 04

Police des étrangers et sûreté des transports internationaux

7,2 %



Cette action rassemble plusieurs aspects de la police des étrangers :

- le **contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières qui l'organisent.**
- la **sûreté des moyens de transports internationaux** (aéroports, ports et trains internationaux), cette mission étant généralement attribuée aux services en charge de la lutte contre l'immigration illégale.

Depuis 2008, les activités d'éloignement et de rétention des étrangers en situation irrégulière ne figurent plus dans le programme police nationale. La création du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, s'est accompagnée du transfert des crédits et des indicateurs relatifs à ces activités vers le programme "immigration et asile". La direction générale de la police nationale est donc placée sous l'autorité du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire pour l'exécution de ces missions.

Ce sont principalement les effectifs de la police aux frontières, de la sécurité publique, des compagnies républicaines de sécurité et des renseignements généraux de la préfecture de police qui concourent à cette action.

Contrôle des flux transfrontières

Activités concernées : contrôle aux frontières et non admission.

Finalité recherchée : prévenir, repérer et empêcher l'entrée sur le territoire de personnes étrangères qui ne remplissent pas les conditions d'accès.

Sûreté des transports internationaux

Activités concernées : sûreté des ports, aéroports et trains internationaux.

Finalité recherchée : assurer la sécurité des zones de transports internationaux et permettre le passage des frontières dans des conditions optimales de sûreté.

ACTION n° 05

Missions de police judiciaire et concours à la justice

25,9 %



Cette action rassemble l'ensemble des activités de police judiciaire et des missions réalisées au profit de la justice ou de l'administration pénitentiaire, c'est-à-dire :

- la **recherche** et la **constatation des infractions pénales,**
- le **rassemblement des preuves,**
- la **recherche des auteurs** et de leurs complices,
- leur **arrestation** et leur **déferrement** aux autorités judiciaires compétentes.

Cette action concerne essentiellement la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) (100% de son activité), la direction centrale de la sécurité publique (un tiers environ de son activité), la direction centrale de la police aux frontières (DCPAF) et, à Paris, la direction régionale de la police judiciaire (DRPJ).

Investigations, enquêtes et recherche

Activités concernées : constatations, plans de recherche, auditions, perquisitions, interpellations, confrontations.

Finalité recherchée : élucider les crimes et délits, interpellier leurs auteurs, lutter contre la criminalité organisée et la délinquance sous toutes ses formes.

Expertise technique et scientifique

Activités concernées : recueil et analyse criminalistique réalisés essentiellement par la police technique et scientifique, les services locaux de police technique et par l'Institut national de police scientifique (INPS), établissement public placé sous tutelle de la DGPN.

Finalité recherchée : apporter une meilleure contribution à l'élucidation des crimes et délits en développant le recours à l'expertise technique et scientifique.

Coopération internationale opérationnelle en police judiciaire

Ces travaux, conduits par des agents des unités de police judiciaire, impliquent des recherches identiques à celles réalisées dans le cadre d'enquêtes nationales.

Activités concernées : concours (commissions rogatoires, mandats d'arrêt, renseignements, échanges d'informations) apportés par les forces de police françaises dans le cadre des organisations EUROPOL et INTERPOL et en application des accords de Schengen ; participation aux centres de coopération policière et douanière (CCPD).

Finalité recherchée : renforcer la coopération internationale et améliorer les échanges d'informations opérationnelles.

Appui à l'autorité judiciaire et à l'administration pénitentiaire

Activités d'appui à l'administration pénitentiaire et à la justice, qui revêtent une dimension importante tant pour les forces de police que de gendarmerie.

Activités concernées : transferts et escortes de détenus (dans un cadre judiciaire, administratif ou sanitaire), garde des palais de justice, police des audiences, garde des dépôts, exécution de décisions de justice (mandats d'arrêt, notifications), remises de pièces.

Finalité recherchée : répondre efficacement aux demandes de concours présentées par la Justice.

ACTION n° 06

Commandement, ressources humaines et logistique

15,3 %



Cette action comprend l'ensemble des fonctions de soutien qui ont pour finalité de contribuer à la réalisation des autres actions du programme. L'ensemble des moyens de fonctionnement et d'équipement mutualisés entre les actions du programme figurent au sein de l'action 6 : crédits immobiliers, crédits informatiques, programmes logistiques nationaux, formation, gestion des ressources humaines, financières et sociales.

Commandement, études et coopération internationale

Cette sous-action rassemble les fonctions d'état-major (commandement, organisation des services, prospective) et les activités de coopération internationale (hors domaine judiciaire qui relève de l'action 5) dont le Service de coopération technique internationale de police (SCTIP) assure la coordination. Elle inclut donc les activités du cabinet du directeur général de la police nationale, de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et de l'Inspection générale des services (IGS) (audits, études et procédures disciplinaires).

Activités concernées : activités d'administration centrale et de commandement non imputables à une action opérationnelle (organisation de l'institution et des services, études et prospective, transmissions) ; relations de la police nationale avec les autres administrations nationales et internationales, contacts avec les élus locaux.

Finalité recherchée : optimiser l'emploi des ressources au bénéfice des missions opérationnelles des services de police ; faire connaître la police en promouvant son image et en favorisant ses recrutements.

Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels

Cette sous-action regroupe le recrutement, la formation et la gestion des personnels ainsi que les affaires sociales. Les services concernés sont la direction de l'administration de la police nationale (DAPN), la direction de la formation de la police nationale (DFPN) et leurs services territoriaux, respectivement les secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP), les directions régionales du recrutement et de la formation (DRRF) et les écoles de police.

Activités concernées : gestion des ressources humaines, contacts avec les organisations syndicales, formation initiale et continue,

Finalité recherchée : recruter, former, gérer les ressources humaines nécessaires à la réalisation des missions de police.

Gestion des moyens

Il s'agit des activités centrées sur les équipements et les infrastructures, l'informatique et la gestion financière. Le service concerné est principalement la direction de l'administration de la police nationale (DAPN)

Activités concernées : gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement de la police nationale, équipement des services en matériels (informatique et réseaux, moyens logistiques et immobiliers, soutien technique).

Finalité recherchée : programmer et mettre à disposition les moyens nécessaires aux missions des forces de police.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Réduire la délinquance générale

La baisse de la délinquance, sous toutes ses formes, est le premier objectif de la police nationale. La réalisation de cet objectif allie des missions de surveillance, de dissuasion et de prévention avec des interventions répressives visant à l'élucidation des infractions, l'arrestation de leurs auteurs et le déferrement de ces derniers à la justice.

Sa mesure est assurée au moyen de deux indicateurs : l'évolution du nombre de crimes et délits qui rend compte de la mobilisation des policiers et de l'adaptation constante de leurs interventions aux évolutions de la délinquance ; le taux global d'élucidation qui met l'accent sur le travail judiciaire, l'identification des délinquants et les développements de la police technique et scientifique, pour laquelle d'importants investissements humains et matériels ont été réalisés.

INDICATEUR 1.1 : Nombre de crimes et délits constatés en zone Police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Evolution du nombre de crimes et délits constatés en zone Police	%	-1,35	-4,21	-2 à -3	-2 à -3	-3	en baisse
Nombre de crimes et délits constatés en zone Police	nombre	2 699 456	2 585 766	entre 2 566 103 et 2 619 011	entre 2 566 103 et 2 619 011	en baisse	moins de 2 540 000

Source des données : Les données sont collectées auprès des circonscriptions et directions départementales de sécurité publique (DDSP), puis agrégées par la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) avant transmission à la direction centrale de la police judiciaire qui les agrège à son tour avec les données des autres directions (PAF, DCCRS et PP).

Les données sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie, justice,...).

Au total depuis 2001, la délinquance générale a reculé de 13% en zone police. Cette baisse globale est d'autant plus remarquable que les infractions relevées à l'initiative des services ont augmenté de 56% durant la même période en passant de 173 332 en 2001 à 270 332 en 2007.

INDICATEUR 1.2 : Taux global d'élucidation en zone Police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux global d'élucidation en zone Police	%	31,61	34,18	35	35	38	40

Source de données : Les données sont collectées auprès des circonscriptions et directions départementales de sécurité publique (DDSP), puis agrégées par la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) avant transmission à la direction centrale de la police judiciaire qui les agrège à son tour avec les données des autres directions (PAF, DCCRS et PP).

Certaines infractions sont élucidées dès lors qu'elles sont constatées (exemples : recels, infractions à la législation sur les stupéfiants, sur les étrangers, ports d'armes,...).

Les données sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie, justice,...).

Cet indicateur reflète l'accent mis sur le travail judiciaire pour l'identification des auteurs de crimes et délits, grâce notamment au développement de la police technique et scientifique, pour laquelle d'importants investissements humains et matériels ont été réalisés au cours de ces dernières années.

Le taux d'élucidation par la police nationale a progressé de 12 points en six ans (il était de 22,27% en 2001) et de plus de 2,5 points entre 2006 et 2007. Le résultat enregistré en 2007 est supérieur à l'objectif fixé dans le projet annuel de performance de 2007. Cette augmentation est pour partie la conséquence de la montée en puissance de la police technique et scientifique (FAED – fichier automatisé des empreintes digitales et le FNAEG – fichier national automatisé des empreintes génétiques) qui intervient en appui du travail d'investigation des services de police.

OBJECTIF n° 2 : Réduire la délinquance de proximité

La délinquance de proximité regroupe des infractions diverses (en particulier cambriolages, vols d'automobiles, vols à la roulotte, destructions et dégradations de biens) qui ont pour caractéristique commune d'importuner fortement les citoyens dans leur vie quotidienne. La diminution de cette délinquance reflète donc très directement la mobilisation des services de police pour garantir à nos concitoyens une meilleure sécurité dans leur cadre de vie familial.

L'indicateur **taux de délinquance de proximité** rapporte les faits constatés de délinquance de proximité à la population du territoire considéré (1 000 habitants). Cet indicateur traduit l'évolution, d'une année sur l'autre, du niveau d'insécurité constaté en zone police nationale. Mis en relation avec d'autres indicateurs, il permet d'évaluer la qualité du service de la police nationale en matière de lutte contre l'insécurité et de procéder à des comparaisons géographiques.

INDICATEUR 2.1 : Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Evolution du nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Police	%	-3,88	-8,17	-5	-5	-5	-10% de 2007 à 2009
Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Police	nombre	1 313 766	1 206 407	entre 1 210 635 et 1 261 741	entre 1 210 635 et 1 261 741	en baisse	moins de 1 160 000
Taux de délinquance de proximité (pour 1000 habitants)	‰	41,74	38,21	Entre 38,5 et 38,9	38,55	36,63	en baisse

Sources des données : Les données sont collectées auprès des circonscriptions et directions départementales de la sécurité publique (DDSP), puis agrégées par la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) avant transmission à la direction centrale de la police judiciaire qui les agrège à son tour avec les données des autres directions (PAF, DCCRS et PP).

Les données sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie, justice,...).

La délinquance de proximité regroupe des infractions diverses (en particulier cambriolages, vols d'automobiles, vols à la roulotte, destructions et dégradations de biens) qui affectent le plus directement nos concitoyens dans leur vie quotidienne. La diminution de cette délinquance reflète très directement la mobilisation des services de police pour garantir à nos concitoyens une meilleure sécurité dans leur cadre de vie. Entre 2004 et 2007, le taux de délinquance de proximité a reculé de plus de 8,46 points, conséquence logique de la baisse de plus de 15% de la délinquance de proximité.

Pour l'indicateur "**taux de délinquance de proximité (1000 habitants)**" : les données sur les populations proviennent des enquêtes de recensement de la population menées par l'INSEE, les estimations 2008 et prévisions 2009 ont été faites sur la base de la population à 29 727 711 habitants en zone police d'Etat.

Les valeurs fixées pour cet indicateur de délinquance de proximité tiennent compte des objectifs assignés par le Ministre (une baisse de -5% en 2008 au niveau national (y compris DOM-TOM) et cette démarche s'inscrit également dans le cadre de la lettre de mission du Président de la République au Ministre de l'Intérieur fixant à -10% la baisse de la délinquance de proximité sur la période 2007-2009, une diminution de -5% de ces faits délictueux est envisagée pour 2009.

OBJECTIF n° 3 : Réduire le nombre d'Accidents/Tués/Blessés (ATB)

La police nationale est un des acteurs de la politique de sécurité routière. Elle contribue par ses missions de prévention et ses actions de contrôle, ciblées sur les zones les plus accidentogènes, à prévenir la commission d'infractions et donc à réduire le nombre d'accidents de la route.

L'évolution globale de l'insécurité routière est mesurée par l'indicateur sur le nombre des accidents corporels de la circulation, le nombre de blessés graves et le nombre de tués comptabilisés par les forces de police et de gendarmerie.

Cet indicateur stratégique reflète l'efficacité des actions menées en ce domaine par l'ensemble des ministères et des partenaires concernés.

INDICATEUR 3.1 : Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
évolution du nombre d'accidents	%	-2,06	+3,56	-1 à -3	-1 à -3	-7	en baisse
nombre d'accidents	Nombre	59 216	61 323	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
évolution du nombre de tués	%	-11,11	+ 0,77	-2 à -5	-2 à -5	-5	en baisse
nombre de tués	Nombre	1 296	1 306	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
évolution du nombre de blessés	%	-2,76	+3,28	-1 à -3	-1 à -3	-5	en baisse
nombre de blessés	Nombre	73 430	75 835	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse

Précisions méthodologiques :

Le décompte des ATB (accidents/tués /blessés) est fourni par les services d'ordre et collationné par l'observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le décompte des personnes accidentés, tués ou blessés, qui s'effectue à compter de la date de l'accident, est de 30 jours pour les personnes tuées et de 6 jours pour les personnes blessées.

Source des données : Tout accident corporel de la circulation routière doit faire l'objet d'un BAAC (bulletin d'analyse d'accident corporel de circulation), rempli par le service de police compétent géographiquement. Les BAAC sont centralisés par les services de police et sont ensuite envoyés à l'ONISR pour de nouveaux contrôles s'ajoutant à ceux déjà intégrés aux logiciels de saisie utilisés par les services de police.

Le fichier national des accidents corporels de la circulation routière est constitué et géré par l'ONISR.

OBJECTIF n° 4 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

L'indicateur **d'efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale**, permet d'évaluer l'activité judiciaire des compagnies républicaines de sécurité (interpellations des auteurs d'infractions) par rapport aux effectifs réellement engagés sur le terrain, en sécurisation, notamment dans le cadre du plan de lutte contre les violences urbaines.

L'Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre rend compte de la capacité des CRS à améliorer la gestion des ressources humaines pour assurer, dans chaque compagnie de service général, une disponibilité supérieure, ou au moins égale, au minimum compatible avec la sécurité de l'intervention.

Ce seuil minimum correspond aux 3/5 de ses effectifs totaux. Pour garantir une capacité opérationnelle optimale, une compagnie de service général doit en effet disposer, chaque jour de l'année, d'un effectif employable (sur le terrain) correspondant à 60% de ses effectifs. Les 2/5 restants correspondent aux personnels en mission individuelle, à ceux qui assurent la sécurité du casernement et le fonctionnement minimum des services (appelé dépôt), ainsi que les fonctionnaires indisponibles (formation, arrêts maladie, congés annuels).

Pour compléter l'analyse, un sous-indicateur "**taux de capacité opérationnelle des unités CRS en ordre public**" a été retenu. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de formation collective des unités au maintien de l'ordre et à la lutte contre les violences urbaines. Maintenir un haut niveau de technicité des unités de service général sur ce type de mission est en effet une priorité de la DCCRS, tout particulièrement dans un contexte d'emploi opérationnel élevé.

INDICATEUR 4.1 : Efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale	ratio	93	85	105	95	85	90

Précisions méthodologiques :

L'indicateur rapporte le nombre d'auteurs d'infractions interpellés et mis à disposition des officiers de police judiciaire territorialement compétents, par mois, sur le nombre moyen d'unités CRS assurant des missions de sécurisation et de lutte contre les violences urbaines.

Après des modifications de périmètre de calcul (exclusion des infractions routières), les valeurs ont été revues afin de tenir compte de l'emploi des unités en sécurité générale. Les propositions de valeurs-cibles tiennent compte, également, de cette modification de périmètre.

Source des données : DCCRS

INDICATEUR 4.2 : Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre	nombre	63,54	63,50	64,5	64,5	64,5	64,50
Taux de capacité opérationnelle des unités CRS en ordre public	%	81	93	80	80	90	95

Précisions méthodologiques :

L'indicateur rapporte le nombre de fonctionnaires actifs réellement disponibles pour un emploi sur l'effectif théorique de la compagnie. Il rend compte de la capacité des CRS à améliorer la gestion des ressources humaines pour assurer, dans chaque compagnie de service général, une disponibilité supérieure, ou au moins égale, au minimum compatible avec la sécurité d'une intervention.

Pour maintenir un niveau de technicité optimal en matière de maintien de l'ordre et de lutte contre les violences urbaines, chaque compagnie de service général doit effectuer 3 journées de formation en unités constituées (PRU) par an.

Les résultats doivent être examinés au regard du niveau d'emploi opérationnel des unités qui conditionne le temps disponible pour effectuer ces formations collectives.

• **Sources des données :** DCCRS

OBJECTIF n° 5 : Améliorer la lutte contre les violences urbaines

Le **taux d'efficacité dans le traitement procédural des violences urbaines** mesure la proportion de personnes faisant l'objet d'un placement en garde à vue parmi celles ayant été interpellées dans le cadre d'opérations de rétablissement de l'ordre public à l'occasion de violences urbaines, il traduit l'efficacité des services de sécurité publique qui interviennent le plus souvent en première ligne dans le traitement judiciaire des violences urbaines. Ainsi, le ciblage de l'action des services (et donc leur efficacité) est plus élevé lorsque le nombre de gardes à vue se rapproche de celui des personnes interpellées.

INDICATEUR 5.1 : Taux d'efficacité dans le traitement procédural des violences urbaines

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux d'efficacité dans le traitement procédural des violences urbaines	%	50	83,62	70	70	85	90

Précisions méthodologiques

L'indicateur "taux d'efficacité dans le traitement procédural des violences urbaines" se calcule en mettant en rapport le nombre de personnes faisant l'objet d'un placement en garde à vue parmi celles ayant été interpellées dans le cadre d'opérations de rétablissement de l'ordre public à l'occasion de violences urbaines, il met en évidence la capacité des services qui interviennent le plus souvent en première ligne (DCSP et CRS) à interpellier les seuls auteurs de troubles. Ainsi, les services sont plus efficaces lorsque le nombre de gardes à vue se rapproche de celui des personnes interpellées.

Le résultat de l'indicateur est conforme à la cible pluriannuelle, traduisant une bonne adaptation des moyens engagés à l'évolution de la délinquance de proximité. L'efficacité recherchée implique une présence policière aux heures et dans les lieux où les faits de délinquance sont les plus nombreux.

Source des données : Extraction mensuelle à partir de l'application informatique PREVU (Programme de Recensement et d'Évaluation des Violences Urbaines) réalisée par la DCSP.

Mode de calcul : Nombre de gardés à vue / Nombre d'interpellés dans le cadre du rétablissement de l'ordre public à l'occasion de violences urbaines.

OBJECTIF n° 6 : Adapter la présence policière sur la voie publique aux besoins de la population et à la délinquance

L'indicateur **d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité** met en relation l'évolution de la part d'activité que les policiers consacrent aux missions de surveillance générale sur l'ensemble de leurs missions et l'évolution du nombre de faits délictueux constatés sur la voie publique. Il permet de mesurer l'impact de la présence policière sur la voie publique en matière de délinquance et d'évaluer l'efficacité des opérations de prévention et de répression. L'efficacité recherchée implique une présence policière aux heures et dans les lieux où les faits de délinquance sont les plus nombreux.

L'amélioration de la sécurité de nos concitoyens suppose une présence plus importante des policiers sur le terrain et doit également se traduire par des temps d'intervention raccourcis et comparables d'un espace à l'autre.

La **part de l'activité réalisée à l'extérieur des locaux de service** rapporte l'ensemble des activités réalisées hors des locaux à l'activité totale. Les activités réalisées à l'extérieur des locaux sont susceptibles d'augmenter l'effet dissuasif de la présence policière sur le terrain et peuvent contribuer à l'amélioration des délais d'intervention. Il convient néanmoins de préciser que la constatation des infractions, réalisée lors des opérations de surveillance à l'extérieur des locaux de service, s'accompagne d'une augmentation du travail procédural réalisé à l'intérieur des locaux.

INDICATEUR 6.1 : Evolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Evolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité	Indice	1,03	1,11	>1	>1	>1	>1

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur met en relation l'évolution de la part d'activité que les policiers consacrent aux missions de surveillance générale (index MCI de la sécurité publique : 230 à 236, 240 à 243, 270 à 275 et 277) sur l'ensemble de leurs missions et l'évolution du nombre de faits délictueux constatés sur la voie publique (index STIC-FCE 4001). Il permet de mesurer l'impact de la présence policière sur la voie publique en matière de délinquance de proximité et d'évaluer l'efficacité des opérations de prévention et de répression.

Sources des données : DCSP. L'indicateur est renseigné à partir de l'état 4001 (index de l'agrégat de délinquance de voie publique) et de la MCI (main courante informatisée - ETP consacrés à la surveillance générale).

INDICATEUR 6.2 : Part de l'activité réalisée à l'extérieur des locaux de service

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Part de l'activité réalisée à l'extérieur des locaux de service.	%	39,74	40,44	41	41	41,50	42

Précisions méthodologiques :

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur les données de main courante informatisée (MCI) (données centralisées depuis janvier 2005) et le test d'emploi des personnels mis au point par l'inspection générale de la police nationale (IGPN) (activités des paragraphes 1 – police de la circulation, 2 – police générale et 3 – assistance)

Source des données : DCSP

Mode de calcul : Nombre d'heures consacrées aux activités hors des locaux de police / Nombre d'heures totales d'activité

OBJECTIF n° 7 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière passe notamment par la dissuasion et la répression des comportements accidentogènes. La police et la gendarmerie nationales sont donc attachées à étendre leur contrôle et à renforcer leur efficacité dans trois domaines que sont la conduite en état d'ébriété et sous l'emprise de produits stupéfiants ainsi que la vitesse excessive, infractions comptant parmi les causes principales de l'accidentologie.

La conduite sous l'empire d'un état alcoolique est à l'origine de 10% des accidents corporels et 28% des accidents mortels. Ce phénomène est amplifié durant les nuits des fins de semaine, aux abords de lieux festifs. Le **taux de dépistage positif d'alcoolémie** mesure les résultats obtenus par les gendarmes et les policiers lors des opérations contrôles systématiques où sont privilégiées les zones et périodes à risques.

Le taux de dépistage positif de produits stupéfiants traduit l'expertise acquise par les policiers et les gendarmes dans l'analyse comportementale des usagers lors des contrôles qu'ils effectuent d'initiative (hors accident) : 6550 délits ont ainsi été relevés en 2006, soit une augmentation de 31% par rapport à 2005. Simultanément, les forces de l'ordre sont entrées dans la phase d'expérimentation opérationnelle des tests salivaires, dont la plus grande simplicité de mise en œuvre est susceptible de faciliter la généralisation de ces contrôles au même titre que ceux de l'alcoolémie.

Ces deux axes complémentaires de la dissuasion sont assortis, en 2009, au sein des deux programmes police nationale et gendarmerie nationale, d'un indicateur spécifique prenant en compte le **nombre d'infractions relevées par le volume heures-fonctionnaires consacré aux contrôles de la vitesse**.

L'interprétation de ces indicateurs nécessite toutefois d'être relativisée dans la mesure où l'enregistrement d'une baisse pourrait résulter d'un meilleur comportement de nos concitoyens et non d'une implication moindre des services de police et gendarmerie.

Les indicateurs ci-après rendent compte de ces trois axes d'effort.

INDICATEUR 7.1 : Taux de dépistage positif d'alcoolémie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux de dépistage positif d'alcoolémie	%	6,32	6,42	6,4	6,40	en hausse	en hausse

Précisions méthodologiques :

Les données comprennent les dépistages d'alcoolémie réalisés à l'occasion d'opérations de contrôles programmées (dépistages préventifs au moyen d'éthylotests), à la suite d'accidents routiers (souvent au moyen de prises de sang) ou après la constatation inopinée d'infractions routières.

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de la prévention; le sens de l'évolution souhaité est d'aller vers un rapport "dépistages constatés sur dépistages" le plus élevé possible, signe d'un ciblage pertinent des contrôles.

L'alcool reste le premier facteur de causalité dans les accidents mortels de la circulation. 1 520 522 dépistages d'alcoolémie ont été effectués par les services de la police nationale en 2007 (soit +5% par rapport à 2006), parmi ceux-ci 97 545 se sont révélés positifs.

Sources des données : DCSP, DCCRS et PP

INDICATEUR 7.2 : Taux de dépistage positif de produits stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux de dépistage positif de produits stupéfiants	%	58,40	55,95	56	56	56	56

Police nationale

Programme n° 176 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Précisions méthodologiques :

Les dépistages sont effectués notamment lors d'accidents mortels et corporels graves constatés sur le secteur de compétence des unités routières CRS, de la sécurité publique (DCSP) et de la préfecture de police, ainsi que lorsque l'infraction est quasi-certaine (en raison du coût et de la lourdeur du dispositif actuel de contrôle). La décision de procéder au dépistage est prise, in fine, par l'autorité judiciaire.

Le mode de collecte des données s'effectue à partir de plusieurs logiciels. Pour les unités routières CRS : GEACPRO et, pour la DCSP : un outil informatique de recueil de statistique de certaines infractions au code de la route (CSP VITAL : Contrôle Spécifique Vitesse Alcoolémie), et DCSP/SDMISSP – bureau de la sécurité routière – centre de télésaisie de Juvisy-sur-Orge) qui comptabilise ces statistiques depuis 2003.

Aussi, en vue de simplifier la technique de dépistage des stupéfiants, une nouvelle méthode d'utilisation plus rapide va être prochainement utilisée par les services de police.

Sources des données : DCSP, DCCRS, PP

INDICATEUR 7.3 : Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse sur les infractions à la vitesse relevées dans les zones accidentogènes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse sur les infractions à la vitesse relevées dans les zones accidentogènes	%	5,21	6,52	5,25	5,25	6,37	7,07
Hors systèmes embarqués de contrôle automatisé	%	0,95	1,09	0,95	0,95	1,1	1,2
Avec systèmes embarqués de contrôle automatisé	%	15,55	17,71	15,55	15,55	18	20

Précisions méthodologiques

Il s'agit de la prise en compte de tous les types de contrôle : systèmes embarqués de contrôle automatisé pour lesquels les résultats sont disponibles dans l'infocentre informatique géré par la délégation de projet interministériel au contrôle automatisé (DEPICA) ; systèmes conventionnels dont les données, pour la sécurité publique sont extraites du logiciel "contrôles spécifiques vitesse/alcoolémie (CSPVITAL)

Les données relatives aux heures fonctionnaires dédiées à tous les types de contrôle sont exploitables depuis la main courante informatisée (MCI) pour tous les services relevant de la sécurité publique

Source de données : DCSP, DCCRS et Préfecture de Police

Mode de calcul :

Nombre d'infractions vitesse relevées dans les zones accidentogènes par heure fonctionnaire dédiée au contrôle – tout type d'appareils de contrôle hors radars fixes de contrôle automatisé.

OBJECTIF n° 8 : Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits

L'élucidation des crimes et délits contribue directement au recul de la délinquance. Elle permet l'exercice de l'autorité judiciaire et facilite l'indemnisation des victimes. Aussi le **taux global d'élucidation des crimes et délits** est un indicateur important de l'activité des services. Il est présenté sous une forme détaillée, selon la nature de l'infraction, et pour chacune des grandes catégories de l'état 4001, qui regroupe l'ensemble des infractions. L'item « atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) » a été retenu (les données ont été reconstituées pour les années antérieures) pour mieux prendre en compte les violences physiques exercées contre les personnes (violences physiques non crapuleuses, violences physiques crapuleuses, violences sexuelles) et les menaces de violence.

L'amélioration de ce taux d'élucidation passe par un recours accru aux nouvelles technologies et à la police technique et scientifique, ce qui explique la présence des deux indicateurs suivants :

- le **taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction** qui renseigne sur un résultat opérationnel ayant un réel impact sur l'élucidation des crimes et délits. Il est directement lié à tous les maillons de la chaîne criminalistique et exige que les efforts du plan d'action en faveur de la police technique et scientifique interviennent conjointement sur tous ces maillons (capacité de recueil des traces, qualité des traces recueillies, alimentation en signalisations de la base de référence du FAED, performance technique du FAED et de ses spécialistes). L'objectif est d'atteindre à l'horizon 2011 un taux global (police et gendarmerie) supérieur à 20%.

- le **taux de signalisation des individus mis en cause** traduit l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques à

partir des mis en cause. Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'élucidation des affaires.

L'entrée en vigueur de nouvelles applications d'investigation (ARIANE et ARDOISE) permet de doter les services des outils d'élucidation des affaires criminelles dont ils ont besoin.

INDICATEUR 8.1 : Taux détaillé d'élucidation (grandes catégories et délinquance de proximité)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux global d'élucidation	%	31,61	34,18	35	35	38	40
dont : vols, y compris recels	%	12,67	13,62	14	14	14,50	en hausse
dont : escroqueries et infractions économiques et financières	%	48,18	48,03	52	52	52	en hausse
dont : autres infractions dont stupéfiants	%	49,57	52,93	50	50	53	en hausse
dont : atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)	%	52,37	56,20	56	56	57	en hausse
dont : taux d'élucidation de délinquance de proximité	%	10,17	10,88	12	12	12	en hausse

Précisions méthodologiques :

Les prévisions des taux d'élucidation des quatre grandes catégories d'infractions ont été calculées sur la base d'une part constante des catégories dans l'ensemble des faits constatés et d'une répartition également constante des taux d'élucidation des catégories concernées dans le taux global d'élucidation. Il convient, pour une analyse pertinente du taux d'élucidation, de rappeler qu'un fait constaté en 2007 ne sera pas systématiquement élucidé la même année mais peut s'intégrer dans le taux d'élucidation de l'année suivante.

Source des données : la collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et fait l'objet d'une restitution mensuelle, semestrielle et annuelle.

INDICATEUR 8.2 : Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction	%	16,26	17,56		17,88	17,44	>20

Précisions méthodologiques :

L'indicateur taux d'identification des traces papillaires exploitables sur les scènes d'infractions rapporte le nombre d'identification de traces réalisées par le fichier des empreintes digitales (FAED) au nombre de traces papillaires exploitables recueillies par les services sur les scènes d'infraction couvertes par l'investigation technique, traces ensuite exploitées par le FAED et ses spécialistes sur les différents sites existants.

Formule de calcul:

nombre de traces identifiées au FAED/Nombre de traces exploitées au FAED

Source des données:

DCPJ

INDICATEUR 8.3 : Taux de signalisation des individus mis en cause

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
taux de signalisation des individus mis en cause	%	15,24	19,86		en hausse	en hausse	en hausse

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur rapporte le nombre de personnes signalisées par prélèvement ADN au nombre de personnes mises en causes, c'est-à-dire faisant l'objet d'une procédure référencée à l'état 4001.

Compte tenu du caractère imprévisible du nombre d'individus mis en cause par année, il n'est pas possible de fixer une valeur cible pour 2008, 2009 et 2011.

Source de données: DCPJ

OBJECTIF n° 9 : Optimiser l'emploi des personnels et des moyens

L'objectif est d'offrir aux services de police les meilleures conditions de formation, d'équipement et de sécurité pour mener à bien leurs missions opérationnelles.

Le **taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires** traduit la performance de la police nationale dans le domaine des formations continues prioritaires. Ces formations sont mises en œuvre afin de professionnaliser les compétences des policiers (par exemple, la formation à la qualification d'officier de police judiciaire, la formation aux nouvelles qualifications de "brigadier" dans le cadre de la réforme des corps et carrières, ou les formations spécialisées dans la lutte contre l'économie souterraine ou la cybercriminalité), faciliter leur adaptation à de nouvelles fonctions (en particulier le contrôle de gestion) et accompagner leur promotion (par exemple, le stage de franchissement de grade). Les formations prioritaires sont sélectionnées par la direction de la formation de la police nationale en liaison avec l'ensemble des directions de police. Elles correspondent à des besoins impératifs des services ou de l'institution prise dans son ensemble (stage de franchissement de grade, formation ACROPOL). Le volume des formations prioritaires rapporté à l'ensemble des heures de formation continue programmées dans l'année traduit l'effort de l'institution pour se réformer et améliorer les compétences indispensables à la bonne exécution de ses missions.

Le **taux de disponibilité des véhicules de la police nationale** mesure la capacité d'entretien et de maintenance des moyens mobiles et leur mise à disposition au profit des services opérationnels. L'évolution de cet indicateur dépend également du taux de renouvellement du parc.

Un sous-indicateur complémentaire est utilisé : le taux d'immobilisation.

L'amélioration de la disponibilité des véhicules est recherchée à travers l'amélioration de la productivité des ateliers des SGAP (un des moyens étant la certification "QUALICERT" des structures), la mutualisation interservices des moyens d'entretien et de réparation automobile, en particulier avec la gendarmerie nationale, et enfin, quand il est économiquement avantageux, le recours à l'externalisation de l'entretien.

Le **pourcentage du montant de l'action 6 par rapport au montant total du programme** est un indicateur de tendance. L'objectif recherché dans un premier temps est de répartir dans les autres actions l'ensemble des moyens qui s'y rattachent et de ne conserver dans l'action soutien que les activités transversales. La stabilisation du périmètre de l'action 6 permettra, par la suite, d'orienter l'indicateur sur l'efficacité de gestion de l'action.

INDICATEUR 9.1 : Taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires	%	86,41	91,71	90	90	90	92

Précisions méthodologiques :

L'indicateur mesure la performance de la DFPN dans la préparation et l'organisation des formations prioritaires (formation des formateurs, élaboration du calendrier des formations) mais repose également sur la capacité des directions d'emploi à suivre le plan de formation de leurs personnels et à s'assurer de leur participation effective aux stages. Les actions de formation continue prioritaires sont désormais programmées en début d'année par la

DFPN. L'élaboration de l'indicateur passe par la constitution du panel des formations institutionnelles prioritaires, le calcul de la durée prévue des formations, exprimée en jours fonctionnaires et le calcul de la durée effective des formations réalisées.

Source des données : DFPN

INDICATEUR 9.2 : Taux de disponibilité des véhicules de la Police Nationale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux d'immobilisation	%	8,00	7,42	6,50	7	7	6,5
Taux de disponibilité des véhicules	%	97,47	98,08	98,6	98,10	98,20	98,80

Précisions méthodologiques :

Ces deux sous-indicateurs sont nationaux et font l'objet d'une synthèse trimestrielle par la sous-direction de la logistique (SDL) de la DAPN. Les taux présentés concernent uniquement les directions actives de la police. Depuis 2008, dans un souci de convergence avec les indicateurs de la gendarmerie nationale, c'est le taux de disponibilité qui est indiqué.

Sources des données : DAPN/SDL

INDICATEUR 9.3 : Pourcentage du montant de l'action 6 par rapport au montant total du programme (en crédits de paiement)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Pourcentage du montant de l'action 6 par rapport au montant total du programme (en crédits de paiement)	%	17,49	16,99	17	17	<15	<15

Précisions méthodologiques :

L'objectif recherché dans un premier temps, avec la mise en œuvre de la comptabilité analytique, est de répartir dans les autres actions l'ensemble des moyens qui s'y rattachent et de ne conserver dans l'action soutien que les activités transversales. La stabilisation du périmètre de l'action 6 permettra, par la suite, d'orienter l'indicateur sur l'efficacité de gestion de l'action.

Source des données : DAPN.

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Ordre public et protection de la souveraineté	961 020 976	85 164 968	1 046 185 944	961 020 976	85 164 968	1 046 185 944
02 Sécurité et paix publiques	2 704 520 723	104 403 747	2 808 924 470	2 704 520 723	104 403 747	2 808 924 470
03 Sécurité routière	526 045 691	27 712 747	553 758 438	526 045 691	27 712 747	553 758 438
04 Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	576 749 492	33 893 524	610 643 016	576 749 492	34 109 524	610 859 016
05 Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 097 897 985	117 550 324	2 215 448 309	2 097 897 985	117 550 324	2 215 448 309
06 Commandement, ressources humaines et logistique	709 346 436	594 089 090	1 303 435 526	709 346 436	667 707 090	1 377 053 526
Totaux	7 575 581 303	962 814 400	8 538 395 703	7 575 581 303	1 036 648 400	8 612 229 703

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2007	Plafond autorisé pour 2008	Demandés pour 2009	Variation 2009 / 2008	Demandés pour 2009 (y.c. charges sociales)
Personnels administratifs		12 965	13 287	+322	561 155 913
Personnels techniques		3 842	4 056	+214	154 093 305
Ouvriers d'Etat		936	935	-1	45 143 438
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)		13 310	12 595	-715	1 052 417 047
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)		105 374	103 928	-1 446	5 474 836 762
Personnels scientifique (police nationale)		1 323	1 486	+163	71 070 460
Adjoints de sécurité (police nationale)		10 813	9 893	-920	216 864 378
Totaux		148 563	146 180	-2 383	7 575 581 303

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	4 735 256 260
Cotisations et contributions sociales <i>dont contributions au CAS Pensions</i>	2 792 337 088 2 186 208 569
Prestations sociales et allocations diverses	47 987 955

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Le programme comprend 146 180 ETPT, répartis dans sept catégories par métier et/ou par statut :

-la catégorie "hauts fonctionnaires de police, corps de conception et de direction, corps de commandement", qui regroupe les personnels actifs de la police nationale relevant du corps de commandement (officiers de police), du corps de conception et de direction (commissaires de police) et les fonctionnaires nommés sur des emplois de contrôleurs généraux, inspecteurs généraux ou directeurs des services actifs de police ;

- la catégorie "corps d'encadrement et d'application" de la police nationale (gradés et gardiens de la paix), dont tous les fonctionnaires ont le statut actif ;
- la catégorie "personnels administratifs", regroupe les personnels appartenant aux différents corps administratifs du ministère de l'intérieur ;
- la catégorie "personnels techniques", regroupe les personnels appartenant aux différents corps techniques du ministère de l'intérieur ainsi que les ouvriers-cuisiniers de la Police nationale;
- la catégorie "personnels scientifiques" regroupe les personnels appartenant aux corps des ingénieurs, des techniciens et des agents spécialisés de police technique et scientifique;
- la catégorie "ADS", à savoir les adjoints de sécurité, y compris les adjoints de sécurité suivant le parcours de cadets de la République, option police nationale, et les ADS recrutés sous contrats d'accompagnement dans l'emploi en application de l'article 150 de la loi de finances pour 2006, s'inscrivant dans le cadre du plan banlieue. Les ADS sont des contractuels de droit public ;
- la catégorie "ouvriers d'Etat";

Sont compris dans les catégories « personnels administratifs » et « personnels techniques » les personnels non titulaires de la police nationale (contractuels et vacataires).

Par rapport à 2008, le plafond d'emploi fait l'objet d'une réduction des ETPT traduisant les mouvements suivants:

- 920 ETPT d'extension en année pleine des mesures de suppression de 1 840 ADS décidées en 2007
- 1 432 ETPT supprimés dans le cadre du remplacement partiel des départs en retraite
- 31 ETPT au titre des transferts vers d'autres programmes

Les emplois transférés se répartissent de la manière suivante :

OBJET	EMPLOIS EN ETPT	PROGRAMME BENEFICIAIRE
Contribution à la mise en place des délégués du préfet dans les quartiers sensibles	-29	135
Transfert d'un commissaire à la délégation nationale de lutte contre la fraude	-1	218
Centre national des archives à Pierrefitte	-1	175
TOTAL	-31	

Par ailleurs, des évolutions sont susceptibles d'intervenir en 2009 au niveau des catégories d'emploi qui découlent essentiellement des transformations d'emplois prévues par la réforme des corps et carrières de la police nationale de juin 2004 (déflation des effectifs des corps de conception et de direction et de commandement, augmentation des effectifs des personnels administratifs, techniques et scientifiques).

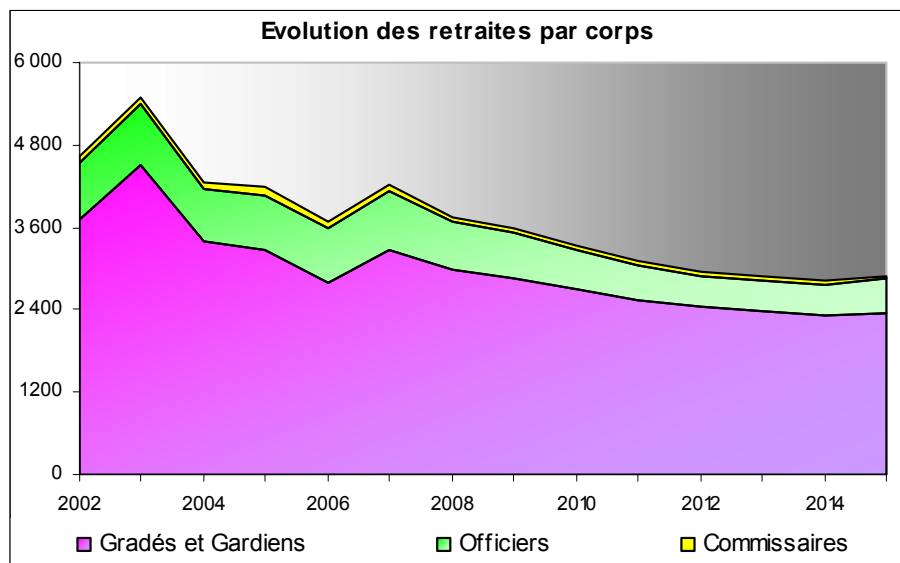
Le coût moyen des emplois composant le programme est de :

- 32 393 € hors charge
- 36 868 € hors CAS pension.
- 51 823 € avec CAS pension.

Catégorie d'emplois	coût moyen hors CAS pension (en €)	coût moyen avec CAS pension (en €)
HF, CCD, CEE	58 676,28 €	83 558,32 €
CEA	37 025,92 €	52 679,13 €
ADM	29 741,68 €	42 233,45 €
TEC	26 756,51 €	37 991,44 €
SC	33 630,52 €	47 826,68 €
ADS	21 920,99 €	21 920,99 €
OE	33 982,57 €	48 281,75 €

HYPOTHESES DE SORTIES

Le tableau qui suit retrace les départs à la retraite effectifs constatés entre 2002 et 2008 et une estimation des départs de 2009 à 2015 pour les trois corps actifs de la Police nationale (conception et direction ; commandement ; encadrement et application).



Les prévisions de départs pour 2009, établies dans le cadre des plans de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), sont les suivantes, catégorie par catégorie, pour le programme " Police nationale " :

- hauts fonctionnaires de police, corps de conception et de direction, corps de commandement : 860 départs, pour l'essentiel à la retraite (87%) ;
- corps d'encadrement et d'application : 4010 départs, dont 69% à la retraite ;
- personnels administratifs techniques et scientifiques : environ 930 départs, dont 30% à la retraite. Les autres sorties sont dues notamment aux détachements (100) et à la conséquence de la réussite de ces personnels aux concours ouverts par d'autres administrations ;
- adjoints de sécurité : 2 630 départs. Il est à relever qu'une part significative des départs d'ADS est aussi liée à la réussite – en cours de contrat - aux concours de gardiens de la paix (1409 adjoints de sécurité ont été incorporés en qualité d'élèves gardiens de la paix en 2008).

Au total, le nombre de départs à la retraite pour le programme est de 3 775.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Les prévisions d'entrées par catégorie pour le programme " Police nationale " en 2009 sont les suivantes :

- hauts fonctionnaires de police, corps de conception et de direction, corps de commandement : environ 245 entrées correspondant principalement aux concours 2009 de recrutement dans les corps de commissaires et d'officiers. L'écart d'environ 715 ETPT constaté entre les prévisions de sorties et les prévisions d'entrées découle de la mise en œuvre de la réforme des corps et carrières de la police nationale engagée en 1995 et relancée en 2004 qui prévoit la poursuite de la déflation des effectifs de commissaires et d'officiers. Cette déflation des corps doit permettre de renforcer les missions de soutien et l'expertise technique notamment dans le domaine de la police scientifique par la création concomitante d'emplois de personnels administratifs, techniques et scientifiques ;
- corps d'encadrement et d'application : environ 2 230 entrées.

- personnels administratifs techniques et scientifiques : près de 1 300 entrées en 2009, dont 615 entrées nettes suite à la transformation d'emplois de personnels actifs de la police nationale en application de la réforme des corps et carrières ;

- adjoints de sécurité : environ 1 700 entrées envisagées pour 2 630 départs. Cet écart de 930 ADS découle de l'extension en année pleine des mesures de suppression de 1 840 ADS figurant en LFI 2008.

COUTS CHARGES EN EUROS (MOYENNE ANNUELLE)

Catégorie d'emplois	Arrivées	Départs
Hauts fonctionnaires, commandement PN	62 314 €	84 423 €
Corps d'encadrement et d'application	37 791 €	54 066 €
Personnels administratifs de police	33 568 €	37 426 €
Personnels techniques de police	32 412 €	35 347 €
Personnels scientifiques	37 201 €	40 530 €
Adjoints de sécurité	21 921 €	21 921 €

COUTS HORS CAS EN EUROS (MOYENNE ANNUELLE)

Catégorie d'emplois	Arrivées	Départs
Hauts fonctionnaires, commandement PN	44 564 €	59 329 €
Corps d'encadrement et d'application	26 547 €	37 680 €
Personnels administratifs de police	24 242 €	26 909 €
Personnels techniques de police	23 416 €	25 458 €
Personnels scientifiques	27 402 €	29 670 €
Adjoints de sécurité	21 921 €	21 921 €

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT positif est estimé à 1,6 %, ce qui représente une progression de la masse salariale, hors CAS pensions, de 67,7M€. Le GVT négatif minore la masse salariale de 47,8M€. Le GVT solde ressort ainsi à 19,9 M€.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Ordre public et protection de la souveraineté	17 941
02	Sécurité et paix publiques	52 450
03	Sécurité routière	10 194
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	11 257
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	39 749
06	Commandement, ressources humaines et logistique	14 589
Total		146 180

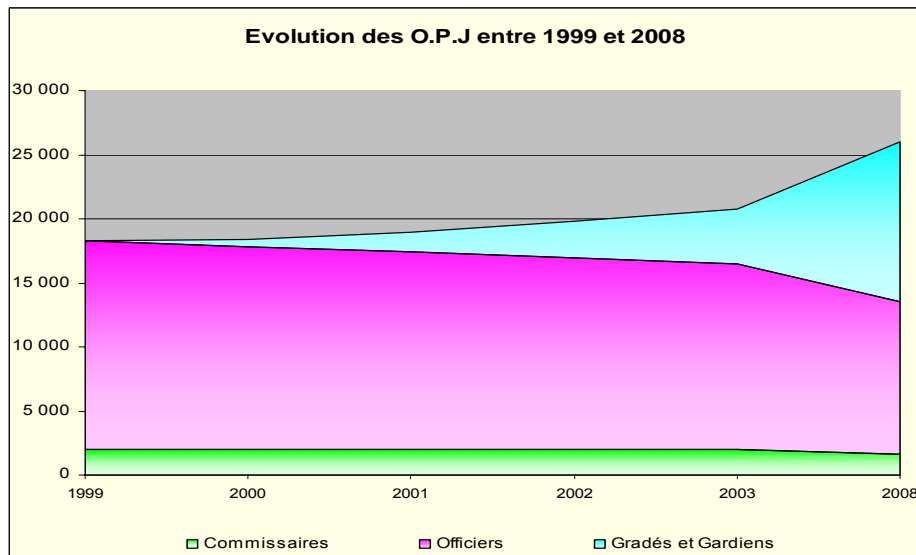
La ventilation par action des ETPT inscrits au programme " Police nationale " est fondée à titre principal sur les restitutions des systèmes de suivi de l'activité opérationnelle des services. La main courante informatisée est déployée dans les services de la sécurité publique et de la préfecture de police tandis que les compagnies républicaines de sécurité renseignent la base WinSG.

La prévision 2009 tient compte de la répartition des activités en 2007 et des objectifs assignés aux services pour 2009. Deux actions notamment voient leur part relative augmenter :

- l'action 2 " Sécurité et paix publiques ", dont la progression traduit la mobilisation des forces de police autour de la priorité gouvernementale en matière de la lutte contre la délinquance générale et en particulier contre la délinquance de proximité ;

- l'action 5 " Police judiciaire et concours à la justice " dont la progression découle de la priorité accordée par la LOPSI à l'action judiciaire. L'augmentation de la part des effectifs qui se consacrent à cette action traduit la croissance du nombre « d'OPJ 16 » dans la Police nationale (25 984 policiers « OPJ 16 » de droit ou habilitables en 2008 au lieu de 19 774 en 2002) et les renforcements dont bénéficient d'année en année la police technique et scientifique ou l'investigation (création de nouveaux offices de police judiciaire, mise en place des sûretés départementales).

EVOLUTION DU NOMBRE D'OPJ DANS LA POLICE NATIONALE ENTRE 1999 ET 2008



■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2009 a été construit en prenant en compte la valeur du point fonction publique au 1^{er} juillet 2008 (54,6834 euros) et les évolutions connues

+0,3% au 1^{er} octobre 2008.

+0,5% au 1^{er} juillet 2009

+0,3% au 1^{er} octobre 2009

L'incidence des évolutions de la valeur du point est chiffrée à

- 13,2 M€ (hors CAS pension) pour l'extension en année pleine des mesures 2008

- 14,4 M€ (hors CAS pension) pour les revalorisations prévues en 2009

Le coût des mesures générales dont les mesures bas salaires (incidence du relèvement du SMIC et de l'indice plancher de rémunération de la fonction publique) est évalué à 5M€ sur les rémunérations d'activité et les charges sociales du programme hors CAS pension.

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Une enveloppe de 80,7 M€ (Hors CAS pensions) est prévue pour les mesures catégorielles et indemnitaires qui concernent les effectifs du programme Police nationale ainsi que les personnels de la police nationale rattachés aux autres programmes du ministère de l'intérieur.

Cette enveloppe répond à deux objectifs :

La poursuite de la réforme corps et carrières (33,2 M€ hors CAS pension)

Contribution majeure de la Police nationale à la réforme de l'Etat, la réforme des corps et carrières, qui fait l'objet d'un protocole d'accord signé entre le ministre de l'intérieur et la quasi-totalité des organisations représentatives des personnels le 17 juin 2004, présente sur la période 2004-2012 des aspects statutaires, indiciers et indemnitaires.

L'enveloppe 2009 permet de mettre en œuvre :

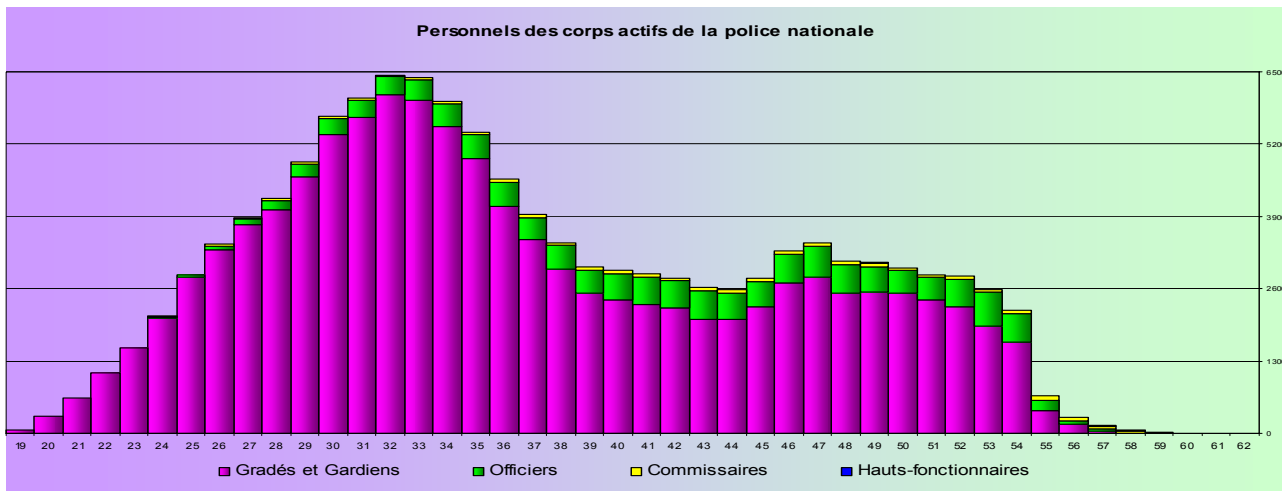
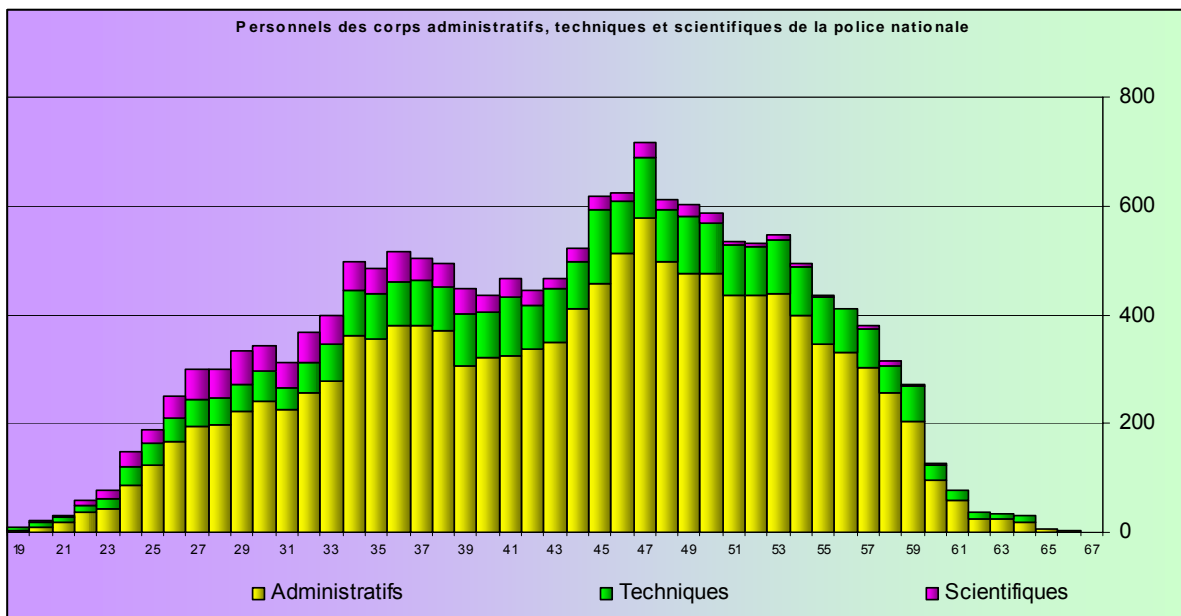
- la poursuite du repyramidage du corps d'encadrement et d'application en faveur de l'encadrement intermédiaire : création de 2 300 postes de brigadiers, de 460 postes de brigadiers majors et de 175 responsables locaux d'unités de police (8,3M€)
- la revalorisation indiciaire du corps de commandement (6,2M€)
- la revalorisation indiciaire du corps d'encadrement et d'application (9,3M€)
- les mesures d'accompagnement du passage des officiers de police à un régime de cadre en soldant le problème du stock des heures supplémentaires et en revalorisant les montants de la prime de commandement (5,2 M€)
- la revalorisation du régime indemnitaire des personnels administratifs, techniques et scientifiques (4,1 M€) y compris ceux gérés par le secrétariat général du ministère.
- les revalorisations statutaires pour les agents gérés par le secrétariat général du ministère (0,1M€)

L'accompagnement des évolutions structurelles de la police nationale initiées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (47,5 M€ hors CAS pension)

Les évolutions structurelles de la police nationale initiées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques nécessitent la mise en œuvre de plusieurs mesures catégorielles au profit des personnels de la police nationale, notamment des agents du corps d'encadrement et d'application :

- mesures visant à mieux fidéliser les personnels dans la région d'Ile de France (4M€)
- augmentation de l'enveloppe réservée à la réserve civile et mise en œuvre de mesures destinées à maintenir le potentiel opérationnel de la police nationale (43,5M€)

AUTRES ELEMENTS

PYRAMIDE DES AGES DES FONCTIONNAIRES ACTIFS DE LA POLICE NATIONALE (au 1^{er} janvier 2008)PYRAMIDE DES AGES DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES DE LA POLICE NATIONALE (au 1^{er} janvier 2008)

CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 2 176,9 M€ exclusivement au titre des fonctionnaires civils (taux de 60,76%, dont 0,32% pour les allocations temporaires d'invalidité).

Le montant de la contribution au programme n°742 « ouvriers des Etablissements industriels de l'Etat » du compte d'affectation spéciale des pensions est de 9,326M€.

En millions d'euros	Réalisation 2007	LFI 2008	Prévision 2009
Contribution employeur au CAS pensions	1803,7	2011,09	2186,21
<i>dont civils (yc. ATI)</i>	1789,3	2002,5	2176,88
<i>dont militaires</i>			
<i>dont subvention d'équilibre au FSPOEIE</i>	14,4	8,59	9,326

Les prestations sociales et allocations diverses s'élèvent, pour le programme à 47,99 M€.

Cette enveloppe comprend notamment les prestations prévues dans le cadre de la réglementation interministérielle en vigueur et de la politique d'action sociale portée par la direction des ressources humaines du ministère et la direction de l'administration de la police nationale (6,6M€).

Par ailleurs une dotation de 11M€ est affectée à l'indemnisation du chômage des adjoints de sécurité parvenus au terme de leur contrat de cinq ans. Depuis le début du dispositif en 1998, le volume des départs sans emplois constitue environ 6 % du nombre total des sorties (fins de contrats, démissions ou licenciements). 58 % des jeunes ayant quitté le dispositif ADS sont devenus fonctionnaires de la police nationale (pour l'essentiel par réussite au concours d'accès au corps d'encadrement et d'application), 8 % ont accédé à un autre emploi dans la fonction publique et 10 % ont été recrutés dans le secteur privé (parfois dans le cadre des conventions de placement passées par la DGPN avec des entreprises du secteur privé : grandes surfaces, professionnels de la sécurité, etc.).

Enfin, une enveloppe de 17,5M€ est réservée pour les frais médicaux liés aux accidents du travail.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA PERFORMANCE DE LA SECURITE INTERIEURE (LOPPSI)

Le budget 2009 est adossé à la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2) qui inscrira la modernisation de la police sur les cinq prochaines années. La LOPPSI 2 répond à deux objectifs principaux : **améliorer la performance de la sécurité intérieure** par une modernisation technologique favorisant les capacités d'investigation, un renforcement de l'équipement et de la protection des personnels et une approche managériale valorisant l'accompagnement social ; **financer les projets de mutualisation favorisés par le rapprochement entre la police et la gendarmerie**, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Les crédits de la LOPPSI 2 dédiés à la police s'élèvent pour 2009 à **113,2 M€ en AE** et **61 M€ en CP**, auxquels il convient d'ajouter **40 M€ de produits de cession** qui pourront être mobilisés en 2009 sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat ».

LA MODERNISATION TECHNOLOGIQUE : 49,9 M€ en AE et 21,7 M€ en CP

L'année 2009 correspond à la première vague d'acquisition de matériels permettant le déploiement sur trois ou cinq ans des projets suivants :

- équipement de véhicules de patrouilles avec le système de lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI). Ce dispositif permet de lire les plaques à l'arrêt ou en mouvement avec une grande fiabilité et de vérifier immédiatement si l'immatriculation figure au fichier des véhicules volés (FVV). Après l'expérimentation 2008 (7 véhicules équipés ; 2,1 millions de plaques lues et comparées au FVV ; 234 véhicules volés retrouvés ; 187 interpellations), 2009 permettra d'expérimenter le système des LAPI fixes et de déployer les premiers véhicules LAPI de série ;
- acquisition d'outils dédiés à la lutte anti-terrorisme dont des capteurs pour la nouvelle direction centrale du renseignement intérieur ;
- développement de la vidéoprotection et de son exploitation, dans le cadre du plan interministériel de développement de la vidéoprotection ; en 2009 l'étude du déploiement de nouvelles caméras à Paris sera terminée et une première version de la plateforme d'exploitation permettant aux services d'enquête de traiter des données vidéo, y compris dans le cas de crise majeure, sera réalisée ;

- renforcement des moyens d'investigation technique et de lutte contre la cybercriminalité (projet de plateforme de signalement unique PHAROS, projet d'outil d'analyse de support informatique SARE...);
- radiolocalisation des véhicules, articulée à la modernisation des centres d'information et de commandement ;
- modernisation des grands fichiers d'identification (FNAED et FNAEG), ce qui permettra notamment de les rendre interoperables avec les autres fichiers européens ;
- dématérialisation et optimisation des ressources.

L'AMELIORATION DE L'EQUIPEMENT ET DE LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES : 11M€ en AE et en CP

Les évènements de Villiers-le-Bel à l'automne 2007 ont mis en évidence de nouvelles formes de violences urbaines qui nécessitent l'acquisition d'équipements destinés à assurer la protection des policiers (lanceurs de 40 mm, lunettes de protection, gilets tactiques, tenues maintien de l'ordre).

D'autres acquisitions facilitent l'activité opérationnelle dans des domaines spécifiques : équipement et tenues de la police scientifique et technique, tenues motocyclistes, tenues outre-mer.

Enfin, l'achat de kits salivaires permettant de dépister l'absorption d'alcool et de stupéfiants dote les policiers d'un outil efficace pour lutter contre l'insécurité routière.

LES PROJETS IMMOBILIERS DE LA LOPPSI 2 : 29 M€ en AE et 5 M€ en CP

Les projets lancés en 2009 sont dédiés au renforcement de la police technique et scientifique (relogement de l'institut national de la police scientifique (INPS) en région parisienne), et à la mutualisation avec la gendarmerie, qu'il s'agisse de l'implantation de l'institut national de la formation des personnels administratifs, techniques et scientifiques (INFPATS) à Lognes, ou de la création de l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN) à Limoges. Créé par l'arrêté ministériel du 19 décembre 2007, l'ECPLN a pour but de regrouper trois activités (automobile, armement et stockage) sur un seul site. Il comprend :

- l'Atelier Central Automobile (130 agents), chargé de réaliser les prototypages et les adaptations complexes des véhicules de sécurité intérieure ; l'ACA sera en mesure de doubler sa capacité de production pour atteindre 60 véhicules prototypés et 800 véhicules aménagés en 2012, le tout à effectifs constants ;
- le Centre Technique de l'Armement, atelier de réparation et maintenance de tous types d'armes de la police et la gendarmerie.
- le Magasin Central de la Police Nationale, qui est délocalisé de la région parisienne à Limoges ; il assure le stockage des matériels techniques et de protection des forces de police.

A ces financements budgétaires s'ajoute la mobilisation de 40 M€ sur le CAS « gestion du patrimoine immobilier de l'Etat » par anticipation de l'encaissement du produit de l'aliénation d'immeubles affectés aux services de police.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : 23,3 M€ en AE et en CP

La LOPPSI 2 promeut un management soucieux d'accompagner les policiers qui exercent leurs missions dans des conditions souvent difficiles. A ce titre, l'effort est concentré sur les politiques de logement et de petite enfance : la réservation de 100 nouvelles places de crèche et de 500 logements supplémentaires (en plus des 100 places de crèche et des 500 logements financés sur le budget de fonctionnement courant), ainsi qu'une première phase de développement du chèque-emploi universel pour les familles mono-parentales constituent les priorités de 2009.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

Les grands projets transversaux du programme " Police nationale " sont pour l'année 2009 les suivants :

Le réseau de radiocommunication ACROPOL : 66,5 M€ en AE et 123,1 M€ en CP

Depuis le 19 juin 2007, le réseau ACROPOL de radiocommunication numérique de la Police nationale est déployé sur l'ensemble du territoire métropolitain (96 départements). Confié à la société EADS, dans le cadre d'un contrat innovant passé en 2004, ce projet est financé par le paiement d'une redevance annuelle de 55,044 M€ en CP. Par ailleurs, le fonctionnement courant entraîne des dépenses de 29,868 M€ pour 2009 et le maintien en condition opérationnelle du réseau, des terminaux et des faisceaux hertziens coûte 26,996 M€.

Les investissements prévus en 2009 s'élèvent à 8,6 M€ en AE et 11,27 M€ en CP et portent sur :

- le déploiement d'ACROPOL en Martinique (les réseaux analogiques restant étant situés dans les DOM-COM et pour certains services spécialisés comme les CRS montagne) ;

- le déploiement des faisceaux hertziens qui permettent de relier les différents sites entre eux. Cette action permet d'une part de réduire à moyen terme le coût des liaisons louées et d'autre part de renforcer la fiabilité des communications en cas de crise ;

- l'amélioration de la couverture ACROPOL des lieux souterrains, dont SNCF et RATP en Ile-de-France,

Enfin, l'ouverture du réseau ACROPOL à d'autres acteurs de la sécurité (gendarmerie nationale, douanes, administration pénitentiaire, services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), SAMU et certaines unités des armées) deviendra effective avec la mise en place d'une structure commune de pilotage du réseau.

Modernisation des centres d'information et de commandement : 23,7 M€ en AE et 14,6 M€ en CP (dont 13,5 M€ en AE et 2 M€ en CP au titre de la LOPPSI 2)

La modernisation des centres d'information et de commandement a pour but de donner aux forces de police (sécurité publique, police aux frontières, compagnies républicaines de sécurité) les outils modernes nécessaires à une gestion optimale des interventions et des ressources sur le terrain (départementalisation des appels 17, cartographie, radiolocalisation, interfaces radio, visualisation des données de vidéoprotection de voie publique, enregistreur et alarmes). Cette modernisation s'accompagne du déploiement de la modernisation des interfaces de communication (projet CORCICA)

Un premier marché notifié à la société CS en décembre 2004, prend fin en mai 2009. Au cours de cette première phase, 34 CIC auront été modernisées et 4 750 véhicules radiolocalisés.

La passation en 2009 d'un nouveau marché, dans le cadre de la LOPPSI 2, permettra d'équiper 98 CIC supplémentaires dont les CIC de la Préfecture de Police et celles des grandes plates-formes aéroportuaires (dont Roissy) dans les six prochaines années et la radiolocalisation associée des véhicules. Ce projet mobilise 13,5 M€ en AE et 2 M€ en CP sur 2009.

Le système d'investigation ARIANE : 1,7 M€ en AE et 2,2 M€ en CP

Le programme ARIANE (Application de Rapprochements, d'Identifications et d'Analyses pour les Enquêteurs) est un système commun à la Police nationale et à la Gendarmerie nationale prévu en LOPSI. Le marché de réalisation a été notifié en 2006.

Le déploiement de cette nouvelle application sera effectif au milieu de l'année 2009 avec la formation des 100 000 fonctionnaires concernés par l'utilisation de ce nouveau système.

Le plan de modernisation de la police technique et scientifique : modernisation des fichiers FAED et FNAEG : 11,6 M€ en AE et 13,9 M€ en CP (dont 6 M€ en AE et 8,8 M€ en CP au titre de la LOPPSI 2)

Le plan de modernisation des grands fichiers d'identification a été décidé en janvier 2008 et a donné lieu à l'engagement d'AE par redéploiement dans la perspective de la LOPPSI 2.

- pour le système FAED développé par la société SAGEM depuis 1995 et qui compte 2,9 millions d'individus inscrits au 1er juillet 2008, le plan comprend trois points : l'amélioration de la formation des fonctionnaires et militaires ; la mise en commun des ressources, notamment les bornes d'identification FAED déployées par la police ; la modernisation des fichiers d'identification (interconnexion avec les pays européens et traitement des empreintes palmaires), dont le

financement 2009 est assuré dans le cadre de la LOPPSI 2 (cf. description à la rubrique LOPPSI 2 – modernisation technologique)

- pour la base FNAEG qui compte 844 350 profils génétiques au 1^{er} juillet 2008, des actions sont engagées sur la transmission télématique de bout en bout des données entre les laboratoires et la PTS, l'amélioration de l'interface pour la saisie des données par les enquêteurs, le suivi des relevés d'ADN placés sous scellés et archivés sur le site de Rosny (gestion gendarmerie). Le but de ces évolutions est de réduire le délai entre le prélèvement et le retour à l'enquêteur des résultats des comparaisons.

La lutte contre la cybercriminalité (2,18 M€ en AE et 1,4 M€ en CP)

Ce projet étant assuré en financement LOPPSI 2, il est décrit à la rubrique : LOPPSI 2 – modernisation technologique

La lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) (11 M€ en AE et 4,8 M€ en CP)

Ce projet étant assuré en financement LOPPSI 2, il est décrit à la rubrique : LOPPSI 2 – modernisation technologique

Le développement de la vidéoprotection (3,5 M€ en CP)

Ce projet étant assuré en financement LOPPSI 2, il est décrit à la rubrique : LOPPSI 2 – modernisation technologique

La Mise en place de l'Établissement Central Logistique de la Police Nationale (15 M€ en AE et 3 M€ en CP)

Ce projet étant assuré en financement LOPPSI 2, il est décrit à la rubrique : LOPPSI 2 – projets immobiliers

Tous ces projets transversaux sont rattachés à l'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique ».

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(1)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8 699 697 222</td></tr> </table>		AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008	(1)	8 699 697 222	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(2)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8 448 281 178</td></tr> </table>		CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008	(2)	8 448 281 178		
AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008											
(1)											
8 699 697 222											
CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008											
(2)											
8 448 281 178											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007	AE demandées pour 2009	CP demandés sur AE antérieures à 2009 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2009	Total des CP demandés pour 2009	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009						
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)						
819 455 685	8 538 395 703	196 044 001	8 416 185 702	8 612 229 703	997 037 730						
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009						
					(9)						
					202 965 922						
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009						
					(10)						
					207 665 219						
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 **						
					(11) = (8) - (9) - (10)						
					586 406 589						

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Le solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009 est calculé comme le montant des engagements antérieurs non couverts par des paiements au 31/12/2008, majoré de l'écart entre AE et CP de la LFI 2008, des reports de 2007 sur 2008, et de la LFI 2009. Ce mode de calcul prend pour hypothèse que la totalité des AE 2008 et des AE 2009 seront engagées.

Le montant des CP 2010 qui seront dépensés sur des engagements antérieurs au 31/12/2009 est calculé de telle sorte que sa part relative dans le montant total des CP 2010 soit égale à la part relative des CP 2009 dépensés sur engagements antérieurs parmi le montant total des CP 2010.

Par convention, la même méthode est appliquée pour les CP 2011 dépensés pour la couverture des engagements antérieurs au 31/12/2009.

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Ordre public et protection de la souveraineté

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	961 020 976	85 164 968	1 046 185 944
Crédits de paiement	961 020 976	85 164 968	1 046 185 944

EFFECTIFS

17 941 ETPT contribuent aux activités de l'action 1 "Ordre public et protection de la souveraineté" qui recouvre deux fonctions : "maintien de l'ordre et protection spécialisée" et "renseignement".

Les 14 828 ETPT de la fonction "maintien de l'ordre et protection spécialisée" sont ainsi répartis :

- une partie des effectifs des compagnies républicaines de sécurité (CRS), de la sécurité publique et de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) pour un total de 13 595 ETPT ;
- la totalité (par convention) des effectifs du service de recherche assistance intervention et dissuasion (RAID), du service de protection des hautes personnalités (SPHP), du service de sécurité du ministère de l'intérieur (SSMI) et de l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT), pour un total de 1 234 ETPT.

Les effectifs CRS, sécurité publique et préfecture de police figurent à titre indicatif sur cette action sur la base des informations issues de la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et sur la base des données du système WinSG s'agissant des CRS.

La fonction "renseignement" (3 112 ETPT) intègre par convention la totalité des effectifs de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI). A Paris et dans les départements de la Petite Couronne, la fonction "renseignement" est en outre assurée par une partie des effectifs de la direction du renseignement de la préfecture de police.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 164 968	75 164 968

Une partie des crédits de fonctionnement de cette action provient de ressources extrabudgétaires. En effet, le remboursement des prestations de service d'ordre et de relations publiques mis en œuvre par les services de police, à l'occasion de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif, et qui ne relèvent pas des obligations normales incombant à la puissance publique, est rattaché par attribution de produit à l'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » (9,4 M€).

Les crédits de fonctionnement de l'action 1 couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique, etc.). Ces crédits s'élèvent à 75,16 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement, soit 7,1% du total des crédits de paiement du programme "Police nationale" hors titre 2.

Fonction “ maintien de l’ordre et protection spécialisée ” (38,82 M€ en AE=CP)

La fonction « maintien de l’ordre et protection spécialisée » est dotée de 38,82 M€ en AE et en CP. Ce montant s’obtient en multipliant le nombre d’ETPT prévus pour les services concernés (sécurité publique, CRS, préfecture de police, RAID, SPHP, SSMI, UCLAT) par les coûts de fonctionnement par agent constatés en 2008 pour chacun de ces services, soit 2 618,4 € en moyenne pour ces services. Ce ratio est issu de l’infocentre "système d’information budgétaire et réglementaire" (SIBER) de la Police nationale qui centralise les ratios budgétaires de l’ensemble des services de police à partir des données du logiciel de gestion budgétaire GIBUS.

Fonction “ renseignement et anti-terrorisme ” (36,33 M€ en AE=CP)

La fonction "renseignement" est dotée de 36,33 M€ en AE et en CP. Elle comprend le budget de la DCRI ainsi qu’une partie du budget de la direction du renseignement de la préfecture de police correspondant à la part de l’activité du service consacrée à la fonction. Pour ces services, le coût moyen par agent constaté en 2008 s’élève à 11 677,1 €.

— DÉPENSES D’INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d’engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l’État	10 000 000	10 000 000

Sur cette action sont imputés des crédits d’investissement spécifiques pour le renouvellement du parc lourd de la Police nationale à hauteur de 10 M€ en AE et en CP, soit 0,95% du total des crédits de paiement du programme “ Police nationale ” hors titre 2. Les principaux achats de cette dotation sont essentiellement destinés au renouvellement des moyens mobiles des CRS (fourgon de reconnaissance et camion de matériels) ainsi qu’à l’acquisition de matériels de maintien de l’ordre (camions anti-barricades et barres pont) et de matériels de transport de personnes interpellées.

Au total, les crédits de l’action 1 s’élèvent à 85,1 M€ en AE et en CP, soit 8,2 % du total des crédits de paiement du programme « Police nationale » hors titre 2.

ACTION n° 02 : Sécurité et paix publiques

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d’engagement	2 704 520 723	104 403 747	2 808 924 470
Crédits de paiement	2 704 520 723	104 403 747	2 808 924 470

EFFECTIFS

L’action 2 “ Sécurité et paix publiques ” regroupe 52 450 ETPT sur des fonctions de lutte contre la délinquance générale et d’accueil des citoyens. Ces effectifs sont composés de :

- 40 361 ETPT pour la sécurité publique ;
- 6 348 ETPT pour la préfecture de police (en particulier de la direction de la police urbaine de proximité) ;
- 5 741 ETPT pour les CRS.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et sur la base de données du système WinSG s’agissant des CRS.

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	104 403 747	104 403 747

Les crédits de fonctionnement de l'action 2 " Sécurité et paix publiques " couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique,...).

Ils s'élèvent à 104,4 M€ d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement, soit 10,07 % du total des crédits de paiement du programme " Police nationale " hors titre 2.

Les déterminants de la dépense sont les ETPT des services concourant à l'action 2 (sécurité publique, préfecture de police, CRS) valorisés aux coûts de fonctionnement par agent constatés en 2008 pour chacun de ces services (infocentre SIBER). Le ratio moyen pour l'ensemble des services concernés est de 1 990, 57 € par agent.

ACTION n° 03 : Sécurité routière

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	526 045 691	27 712 747	553 758 438
Crédits de paiement	526 045 691	27 712 747	553 758 438

EFFECTIFS

L'action 3 " Sécurité routière " regroupe 10 194 ETPT. Ces effectifs sont composés de :

- 5 625 ETPT de la sécurité publique ;
- 1 587 ETPT de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) ;
- 2 982 ETPT des CRS.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	27 712 747	27 712 747

Les crédits de fonctionnement de l'action 3 " Sécurité routière " couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique,...).

Ces crédits s'établissent à 27,71 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement, soit 2,6% du total des crédits de paiement du programme " Police Nationale " hors titre 2. Les déterminants de la dépense sont les ETPT des services concourant à l'action 2 (CRS, préfecture de police, sécurité publique) valorisés aux coûts de fonctionnement par agent constatés en 2008 pour chacun de ces services (infocentre SIBER). Le ratio moyen pour l'ensemble des services concernés est de 2 718,27 € par agent. Les ratios moyens de fonctionnement par agent et par service sont ceux qui sont retracés dans les actions 1 et 2.

ACTION n° 04 : Police des étrangers et sûreté des transports internationaux

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	576 749 492	33 893 524	610 643 016
Crédits de paiement	576 749 492	34 109 524	610 859 016

EFFECTIFS

L'action 4 "Police des étrangers et sûreté des transports internationaux " regroupe 11 257 ETPT sur des fonctions de contrôle des flux migratoires, de sûreté des transports et de lutte contre l'immigration clandestine.

Par convention, la totalité des effectifs de la police aux frontières (PAF) est affectée à cette action. Contribuent également à cette action une partie des effectifs de la sécurité publique, de la préfecture de police et des CRS. A Paris et en Petite Couronne, les missions de police de l'immigration sont à titre principal assurées par une partie des effectifs de la direction des renseignements généraux de la préfecture de police. Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	31 240 524	31 240 524

Les crédits de fonctionnement de l'action 4 du programme "Police nationale" couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique,...).

Ils s'élèvent à 31,24 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, soit 3% du total des crédits de paiement du programme " Police nationale " hors titre 2.

Les déterminants de la dépense sont les ETPT des services concourant à l'action 4 (police aux frontières, y compris PAF des aéroports d'Orly et de Roissy le Bourget, CRS, préfecture de police, sécurité publique) valorisés par les coûts de fonctionnement par agent constatés en 2008 pour chacun de ces services, soit un coût moyen par agent de 3030 € pour l'ensemble des services concernés.

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 653 000	2 869 000

Les crédits d'investissement de l'action 4 " Police des étrangers et sûreté des transports internationaux " couvrent uniquement les derniers coûts de fin de développement des systèmes d'information destinés à la lutte contre l'immigration illégale et au contrôle des frontières.

Ces crédits représentent 2,65 M€ d'autorisations d'engagement et 2,86 M€ de crédits de paiement, soit 0,25 % du total des crédits de paiement du programme " Police nationale " hors titre 2. Ils couvrent :

- 1,5 M€ en AE et 1,71 M€ en CP pour clôturer le financement de la mise en service du système de visas biométrique VISABIO ;
- 1,15 M€ en AE et CP pour compléter la dotation en lecteurs optiques de titres de voyage COVADIS.

Au total, les crédits de l'action 4 s'élèvent à 33,8 M€ en AE et 34,1 M€ en CP, soit 3,29% du total des crédits de paiement du programme " Police nationale " hors titre 2.

ACTION n° 05 : Missions de police judiciaire et concours à la justice

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	2 097 897 985	117 550 324	2 215 448 309
Crédits de paiement	2 097 897 985	117 550 324	2 215 448 309

EFFECTIFS

L'action 5 " Missions de police judiciaire et concours à la justice " regroupe 39 749 ETPT sur des missions d'investigations, d'enquêtes et de recherche, de coopération internationale en matière judiciaire et de police technique et scientifique.

Par convention, la totalité des effectifs de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police sont affectés à cette action. Une partie des effectifs de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP), de la direction de la police urbaine de proximité et de la direction de l'ordre public et de la circulation contribue également à cette action, sur la base des restitutions de la main courante informatisée. Figurent également sur cette action, à hauteur de 533 ETPT, les effectifs affectés à l'Institut National de Police Scientifique (INPS), établissement public administratif créé en 2005 et érigé en opérateur.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	109 450 324	109 450 324
Subventions pour charges de service public	8 100 000	8 100 000

Les crédits de fonctionnement de l'action 5 " Police judiciaire et concours à la justice " couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique) et la subvention de l'INPS.

Ces crédits s'élèvent à 117,55 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement, soit 11,3 % du total des crédits de paiement du programme " Police nationale " hors titre 2.

Fonction "police technique et scientifique " (15,329 M€ en AE=CP)

Cette fonction est dotée de 15,32 M€ en AE et CP. Elle comprend la subvention à l'Institut national de police scientifique (INPS), établissement public administratif créé pour regrouper les laboratoires de police technique et scientifique de la Police nationale, désormais opérateur de l'Etat pour le programme "Police nationale". Le montant de la subvention est de 8,1 M€ en AE et en CP, montant identique à la subvention de 2008.

Cette fonction comprend en outre diverses contributions de l'Etat au budget spécial de la Préfecture de Police - remboursement de la masse salariale des agents affectés au laboratoire de toxicologie et remboursement du fonctionnement du laboratoire central, pour 7,22 M€.

Les moyens que consacrent à la police technique et scientifique la sécurité publique (sections locales de police technique) et la police judiciaire (notamment la sous-direction de la police technique et scientifique à Ecully) figurent dans les budgets globalisés mentionnés dans la fonction "investigation, enquête et recherches".

Fonction "coopération internationale" (8, 711 M€ en AE=CP)

Cette fonction correspond à la contribution de la France au budget d'EUROPOL (6 M€) et 2,71 M€ au budget d'INTERPOL, qui étaient jusque 2008 payés par le Ministère des Affaires Etrangères.

Fonction" investigation, enquêtes et recherches" (93,510 M€ en AE=CP)

Le déterminant de la dépense choisi est le nombre d'ETPT des services concourant à l'action (39 749 ETPT, soit la sécurité publique et la préfecture de police à raison de 34 293 ETPT et les services de police judiciaire pour 5 456 ETPT). Il est multiplié par les coûts moyens par agent constatés en 2008 pour chacun de ces services. Ces dépenses recouvrent le périmètre des budgets globaux des services concernés pour un montant total de 93,51M€ en AE et en CP.

ACTION n° 06 : Commandement, ressources humaines et logistique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	709 346 436	594 089 090	1 303 435 526
Crédits de paiement	709 346 436	667 707 090	1 377 053 526

EFFECTIFS

L'action 6 "Commandement, ressources humaines et logistique" regroupe 14 589 ETPT.

Par convention, ces effectifs comprennent principalement ceux :

- du cabinet de la direction générale de la police nationale (DGPN), y compris les services rattachés tel le service central automobile ;
- du service de coopération technique internationale de police (SCTIP) ;
- de l'inspection générale de la police nationale (IGPN), y compris à Paris l'Inspection générale des services (IGS) ;
- de la direction de l'administration de la police nationale (DAPN), ainsi que des secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) et des services administratifs et techniques de la police (SATP outre-mer) ;
- de la direction de la formation de la police nationale (DFPN), y compris le réseau d'écoles nationales de police, de centres de formation et les directions régionales du recrutement et de la formation (DRRF) ;

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- d'une partie des effectifs de la préfecture de police (secrétariat général pour l'administration : direction des ressources humaines, direction des finances, de la commande publique et de la performance, direction opérationnelle des services techniques et logistiques (DOSTL), service des affaires immobilières).

Les ETPT de l'action 6 comprennent également les élèves en formation dans les écoles de police.

Par convention, figurent enfin les personnels placés dans une position statutaire particulière (mises à disposition externes, décharges d'activité,...).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	382 458 029	460 319 029
Subventions pour charges de service public	9 406 000	9 406 000

Une partie des crédits de fonctionnement de cette action provient de ressources extrabudgétaires. En effet, un fonds de concours et une attribution de produits devraient générer des recettes évaluées à 8,7 M€ :

- 5 M€ au titre de la participation de la région Île-de-France à la rénovation ou la construction neuve d'équipements immobiliers de la police nationale, accueillant du public ;
- 3,7 M€ représentant le produit de cessions de biens mobiliers bénéficiant à la police nationale. Il s'agit d'une évaluation du montant annuel des ventes de véhicules par France Domaine qui en rétrocède le produit au programme police nationale.

Les crédits de fonctionnement de l'action 6 " Commandement, ressources humaines et logistique " recouvrent l'ensemble des dépenses de soutien des services de police. Ils comprennent, à titre principal :

- les dépenses d'état-major ;
- le soutien administratif et logistique ;
- les systèmes d'information et de communication ;
- les équipements liés à la LOPPSI ;
- la formation et l'action sociale.

Ils s'élèvent à 391,86 M€ en autorisations d'engagement et 469,72 M€ en crédits de paiement.

Dépenses de fonctionnement courant (185,1 M€ en AE et 208, 15 M€ en CP)**La fonction "commandement"**

Dotée de 8,1 M€ en AE et CP, elle comprend le budget de fonctionnement de la direction générale de la police nationale, de l'inspection générale de la police nationale, du service de coopération technique internationale de police et du service central automobile.

L'inducteur de coût est le nombre d'ETPT des services concernés, soit 1068, valorisé au coût moyen par agent de ces services, soit 7547,93 €. Ce ratio prend en compte le fonctionnement de la structure centrale du SCTIP mais également de ses 94 délégations et de ses trois antennes implantées dans 94 pays.

La fonction "soutien administratif et logistique"

Dotée de 166,54 M€ en AE et 191,54 M€ en CP, elle comprend :

- les dépenses de logistique gérées par la DAPN, pour 76 M€ d'AE et 101 M€ de CP (équipement des élèves, renouvellement de l'ancienne tenue, marché d'externalisation de la filière « habillement », logistique opérationnelle des grands événements, réserve nationale automobile, véhicules des brigades anti-criminalité, transport des matériels,...).
- les dépenses LOPPSI pour l'amélioration de l'équipement et la protection des fonctionnaires (11 M€ en AE=CP).
- à hauteur de 12,57 M€ d'AE et de CP, les budgets propres ainsi que les dépenses mutualisées des services de soutien (direction de l'administration de la police nationale, secrétariats généraux pour l'administration de la police et services administratifs et techniques de la police nationale), étant précisé que le budget de la DAPN finance le projet DIALOGUE ainsi que les systèmes d'information budgétaire et logistique (GIBUS-SIBER-INFOPOL-GMMPN).
- les lignes de dépenses non globalisées, pour un total de 27,26 M€ d'AE et de CP (frais d'enquêtes et de surveillance, frais de déplacement non globalisés, congés bonifiés, frais de changement de résidence) ;
- les loyers budgétaires de l'ensemble du programme Police nationale pour un montant de 39,7 M€ en AE=CP.

La fonction "soutien technologique"

Dotée de 10,45 M€ en AE et 8,55 M€ en CP, elle comprend le budget de mutualisation, de soutien technologique et de recherche en sécurité, géré par le Service des technologies de la sécurité intérieure de la DAPN.

Dépenses de formation (45,5 M€ en AE=CP)

Dotée à hauteur de 45,53 M€ en AE et CP, la fonction "formation des personnels de police" comprend une subvention pour charge de service public versée à l'école nationale supérieure de la police (ENSP), opérateur de formation, pour un montant de **9,4 M € en AE et CP**.

Elle inclut également des crédits permettant de financer les formations initiales et continues des personnels et agents relevant du programme " Police nationale ", ainsi que les budgets des écoles de formation pour un total de **36,13 M€**

Dépenses d'action sociale (11,9 M€ en AE=CP)

Dotée de 11,92 M€ en AE et CP, dont 3 M€ en AE et CP au titre de la LOPPSI 2, la fonction « action sociale » comprend à titre principal la politique innovante de prêts bonifiés d'accèsion à la propriété, la politique d'accès aux crèches et en faveur de la petite enfance, l'arbre de Noël, les aides à l'insertion des personnes handicapées et la poursuite de la politique de mise aux normes des espaces sociaux de restauration.

Le dispositif d'aide à l'accèsion à la propriété et la politique d'accès aux crèches et en faveur de la petite enfance sont assurés par le programme police nationale au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère.

Dépenses de réservations de logement (44,4 M€ en AE=CP)

La fonction "logement" correspond à la politique de réservations de logements, en particulier en région Île-de-France, afin d'accroître l'offre de logements au bénéfice de l'ensemble des personnels du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la compétence " logement " au sein du ministère étant entièrement dévolue à la sous-direction de l'action sociale de la direction de l'administration de la police nationale.

Cette fonction est dotée en 2009 de 44,4 M€ d'AE et de CP, dont 20,3 M€ d'AE et CP au titre de la LOPPSI 2. Ce montant permettra l'extension ciblée de la politique de réservations de logements à certains bassins d'emploi, hors Ile-de-France, qui cumulent des difficultés pour l'administration à fidéliser ses fonctionnaires et pour ces derniers à se loger. 1092 logements supplémentaires seront ainsi proposés en 2009.

Le déterminant de la dépense est le nombre de réservations supplémentaires à effectuer en 2009, valorisé au coût unitaire moyen constaté en 2008 qui s'établit à 40 668 €.

Dépenses de modernisation technologiques et des systèmes d'information et de communication (79,8 M€ en AE et 134,55 M€ en CP)

Les crédits de dépenses de modernisation technologique et des systèmes d'information et de communication s'élèvent à 166,78 M€ en AE et 183,29 M€ en CP, dont **79,79 M€ en AE et 134,55 € en CP au titre du fonctionnement et du maintien en condition opérationnelle** et 86,99 M€ en AE et 48,74 M€ en CP au titre de l'investissement.

A l'exception de certains types de dépenses (câblage,...), la logique de projet plaide en faveur d'une présentation groupée des crédits alloués en titre 3 et en titre 5. Par conséquent, les dépenses de cette nature sont décrites dans la présentation de la LOPPSI 2 et dans les grands projets transversaux.

Subventions (25,1 M€ en AE=CP)

Les dépenses de fonctionnement de l'action 6 comprennent enfin le montant des subventions versées aux organisations syndicales et associations de la police nationale pour un montant de 2,51 M€ et la contribution de l'État au budget spécial de la préfecture de police.

La contribution au budget spécial de la préfecture de police s'élève à 22,62 M€ dont :

- 16,14 M€ au titre du forfait SGAP correspondant au remboursement des salaires des agents de la ville de Paris effectuant des missions au profit de la préfecture de police ;
- 3,66 M€ pour l'infirmier psychiatrique ;
- 2,69 M€ pour les immeubles centraux ;
- 0,13M€ pour la part du budget spécial de la préfecture de police des recettes d'examen des taxis.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	202 225 061	197 982 061

SYSTEMES D'INFORMATION

Les crédits consacrés à la modernisation technologiques et aux systèmes d'information hors « ACROPOL » (en titre 5) s'élèvent pour 2009 à 71,4 M€ en AE et 37,52 M€ en CP, dont 49,9 M€ en AE et 21,7 M€ en CP au titre de la LOPPSI 2.

Ces investissements sont développés dans la présentation de la LOPSI et des grands projets informatiques.

L'optimisation du réseau « ACROPOL », décrite dans la présentation des grands projets informatiques, est dotée de 8,6 M€ en AE et 11,22 M€ en CP de titre 5 en 2009.

Par ailleurs, une partie des dépenses informatiques figure dans les crédits de l'action 4, dans la mesure où les projets concernés contribuent à la lutte contre l'immigration irrégulière et au contrôle des frontières.

IMMOBILIER

La fonction "investissement immobilier" est dotée de 122,2 M€ en AE et de 149,2 M€ en CP (dont 29 M€ en AE et 5 M€ en CP au titre de la LOPPSI II), après prélèvement de 4,76 M€ d'AE et de CP pour la création du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat ».

Les principales opérations prévues en 2009 sont les suivantes :

- Le relogement de l'institut national de la police scientifique (INPS) en région parisienne ;
- La création de l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN) à Limoges associée à la modernisation des structures logistiques zonales (SGAP de Rennes, de Lille, etc.) ;
- La création de compagnies de sécurisation dans les zones sensibles ;

- Les études destinées à la création de trois cantonnements de passage pour les CRS en région parisienne ;
- Le regroupement, avec la direction de la formation de la police nationale, de l'institut national de la formation des personnels administratifs, techniques et scientifiques (INFPATS) et du centre national d'études et de formation (CNEF) à Lognes (77).

Au total, les crédits de l'action 6 s'élèvent à 594,089 M€ en AE et 667,707 M€ en CP, soit 64,4 % du total des crédits de paiement du programme " Police nationale " hors titre 2. Elle porte la totalité des crédits de la LOPPSI 2.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			17 606 000	17 606 000	17 506 000	17 506 000
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			17 606 000	17 606 000	17 506 000	17 506 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1er janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		148 563	146 180
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	639	533	533
Emplois rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		147	145
<i>dont sous plafond d'emplois opérateurs</i>		147	145
<i>dont hors plafond d'emplois opérateurs</i>			

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS PRIS EN COMPTE POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le programme ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs ETP (2)			Rémunérés par le programme ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs ETP		
		ETPT	ETP	Effectifs		"sous plafond"	"hors plafond"	Total		"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	147					147		147		145		145
INPS - Institut national de police scientifique	492				533			533				
Totaux	639				533	147		147	533	145		145

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

ENSPOLICE - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE

L'école nationale supérieure de police (ENSP) a été érigée en établissement public par le décret n°88-379 du 20 avril 1988 modifié.

Cet établissement public national à caractère administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière est placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et implanté à Saint – Cyr – au – Mont – d 'Or dans le Rhône.

L'ENSP a pour mission d'assurer la formation initiale et continue du corps des commissaires de police (corps de conception et de direction de la police nationale régi par le décret n° 2005-939 du 2 août 2005).

Dans le cadre de la politique de promotion de l'égalité des chances, l'établissement assure également depuis le 1^{er} janvier 2006 l'organisation et le fonctionnement d'une classe préparatoire intégrée au concours externe de commissaire de police.

Il peut en outre :

participer à la formation des fonctionnaires des autres corps de la police nationale ou de toute autre catégorie d'agents publics dans le domaine de la sécurité intérieure ;

assurer la formation initiale ou continue des auditeurs et stagiaires étrangers ainsi que les missions de coopération internationale en matière de formation qui lui sont confiées par le ministère de l'Intérieur ;

entreprendre et diffuser des études et recherches dans le domaine de la sécurité intérieure ;

exercer une mission d'information et de conseil juridiques auprès des services de police de sa compétence.

L'ENSP fait partie de la mission « Sécurité » et est rattachée à l'action « commandement, ressources humaines et logistique » du programme « police nationale ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 06 : Commandement, ressources humaines et logistique	2 176	2 176	9 506	9 506	9 406	9 406
Subventions pour charges de service public	2 176	2 176	9 506	9 506	9 406	9 406
Dotations en fonds propres	0	0	0	0		
Transferts	0	0	0	0		
Totaux	2 176	2 176	9 506	9 506	9 406	9 406

Pour 2009, le montant de la subvention se monte à 9,4 M€, permettant la réalisation par l'ENSP des missions de formation (programme de formation continue et de formation initiale, ainsi que la classe préparatoire intégrée), de partenariat et de coopération internationale.

L'année 2009 sera marquée, dans le domaine pédagogique, par la mise en œuvre dans sa version complète du nouveau cursus de formation initiale, de la mise en œuvre du nouveau dispositif de formation continue et par la réorganisation de la classe préparatoire, dans le domaine logistique par l'exploitation du nouveau bâtiment d'hébergement et de formation, par l'engagement du programme d'adaptation des structures immobilières aux objectifs du Grenelle de l'environnement, à la modernisation des applications du système d'information et de communication.

Durant les 5 dernières années, l'ENSP s'est attachée à réaliser des efforts en matière de dépenses de fonctionnement. Cet effort sera poursuivi en 2009 de manière à faire face aux dépenses nouvelles liées à l'exploitation du nouveau bâtiment ou celles consécutives au renchérissement des matières énergétiques.

Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

En 2009, l'investissement restera une priorité budgétaire principalement centré sur les trois domaines suivants :

- Les systèmes d'information et de communication ;
- La maintenance du domaine immobilier ;
- L'adaptation des structures aux prescriptions du développement durable.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	115	7 696	Ressources de l'État	2 176	9 506
Fonctionnement	1 814	2 557	- subventions de l'État	2 176	9 506
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	499	468
Total des dépenses	1 929	10 253	Total des recettes	2 675	9 974
Résultat : bénéfice	746		Résultat : perte		279
Total équilibre du CR	2 675	10 253	Total équilibre du CR	2 675	10 253

Les ressources propres de l'établissement sont supérieures aux premières prévisions grâce, notamment, au développement et à l'organisation des formations payantes au profit d'organismes publics (la Poste, la SNCF), de collectivités territoriales pour la formation des élus, d'organismes internationaux comme Interpol, le Collège européen de police et l'Union européenne.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur			
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur <i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		147 147	145 145
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur <i>dont emplois rémunérés par l'État par le programme</i>	147 147		

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

Ce total, qui ne comprend pas les élèves, prend en compte les formateurs et les effectifs des services de l'établissement.

INPS - INSTITUT NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE

L'Institut national de police scientifique (INPS), créé par l'article 58 de la Loi du 15 novembre 2001 et régi par les dispositions du décret n°2004-1211 du 9 novembre 2004, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre de l'Intérieur. Il comprend les laboratoires de police scientifique de Lille, Lyon, Marseille, Paris et Toulouse, le laboratoire de toxicologie de la préfecture de police et le service central des laboratoires. Son siège est situé à Ecully dans le Rhône à proximité immédiate de la sous – direction de la police technique et scientifique de la DCPJ (service d'administration centrale délocalisé en 1994).

L'INPS a pour mission de procéder à tous les examens, recherches et analyses d'ordre scientifique et technique qui lui sont demandés par les autorités judiciaires et les services de la police et de la gendarmerie nationales aux fins de constatations des infractions pénales et d'identification de leurs auteurs.

Il développe et promeut, au plan national et international, les techniques et les procédés mis en œuvre. A cette fin, il est chargé notamment de :

Concevoir et mettre en œuvre une politique d'information technique et scientifique ainsi que contribuer à l'élaboration de la réglementation technique et aux travaux de normalisation dans le domaine criminalistique ;

Améliorer, en liaison avec les services de police et de gendarmerie intéressés, les méthodes tendant à la préservation et au traitement des éléments recueillis sur les lieux d'infraction, et notamment la conservation des traces et indices traités par les laboratoires ;

Améliorer les protocoles techniques et scientifiques et développer de nouvelles procédures analytiques ;

Développer et gérer des bases nationales ou internationales de police technique et scientifique ;

Mener, dans les domaines qui sont les siens, toutes les missions d'évaluation et de conseil ;

Engager, conduire, évaluer et valoriser des programmes de recherche appliquée portant sur le développement de matériels et méthodes d'analyse ainsi que de logiciels relatifs à la police technique et scientifique ;

Participer à des actions de formation initiale et continue dans les domaines scientifique et criminalistique, notamment au profit des fonctionnaires de la police nationale ;

Contribuer à la coordination des recherches menées par les laboratoires de police scientifique tant sur le plan national qu'à l'échelle européenne et internationale et soutenir les innovations techniques françaises et leur promotion à l'étranger ;

Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords de coopération internationale en matière de police technique et scientifique ;

Participer, notamment par la voie de conventions ou dans le cadre de groupements d'intérêt public, à des actions menées avec des services de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes publics ou privés, français ou étrangers.

L'INPS fait partie de la mission « sécurité » et est rattachée à l'action « mission de police judiciaire et concours à la justice » du programme « police nationale ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 05 : Missions de police judiciaire et concours à la justice	8 000	8 000	8 100	8 100	8 100	8 100
Subventions pour charges de service public	8 000	8 000	8 100	8 100	8 100	8 100
Totaux	8 000	8 000	8 100	8 100	8 100	8 100

L'année 2008 a été marquée par le fonctionnement en année pleine de l'unité automatisée de génotypage rendue opérationnelle en septembre 2006 à Ecully. Cette chaîne contribue à l'alimentation du fichier national des empreintes génétiques (FNAEG). Pour 2009, le financement de l'Etat permettra de porter la capacité de l'UAG à 20 000 analyses par mois (au lieu de 10 000 actuellement), de poursuivre la modernisation des matériels analytiques des laboratoires et de prendre en compte les transferts de charges résultant des conventions de gestion relatives aux sites de Paris (2 sites), Ecully et Lille.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	4	0	Ressources de l'État	7 973	8 100
Fonctionnement	7 869	10 488	- subventions de l'État	7 973	8 100
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	3 824	2 845
Total des dépenses	7 873	10 488	Total des recettes	11 797	10 945
Résultat : bénéfice	3 924	457	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	11 797	10 945	Total équilibre du CR	11 797	10 945

Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur			
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur			
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	492	533	533
<i>dont emplois rémunérés par l'État par le programme</i>	<i>492</i>	<i>533</i>	<i>533</i>

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

Le renforcement des effectifs de l'INPS a constitué une des priorités de la Loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure d'août 2002. En juin 2008, l'institut comptait 532 ETPT, alors qu'il en comptait 460 fin 2006. Ces effectifs appartiennent majoritairement aux corps scientifiques de la police nationale.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

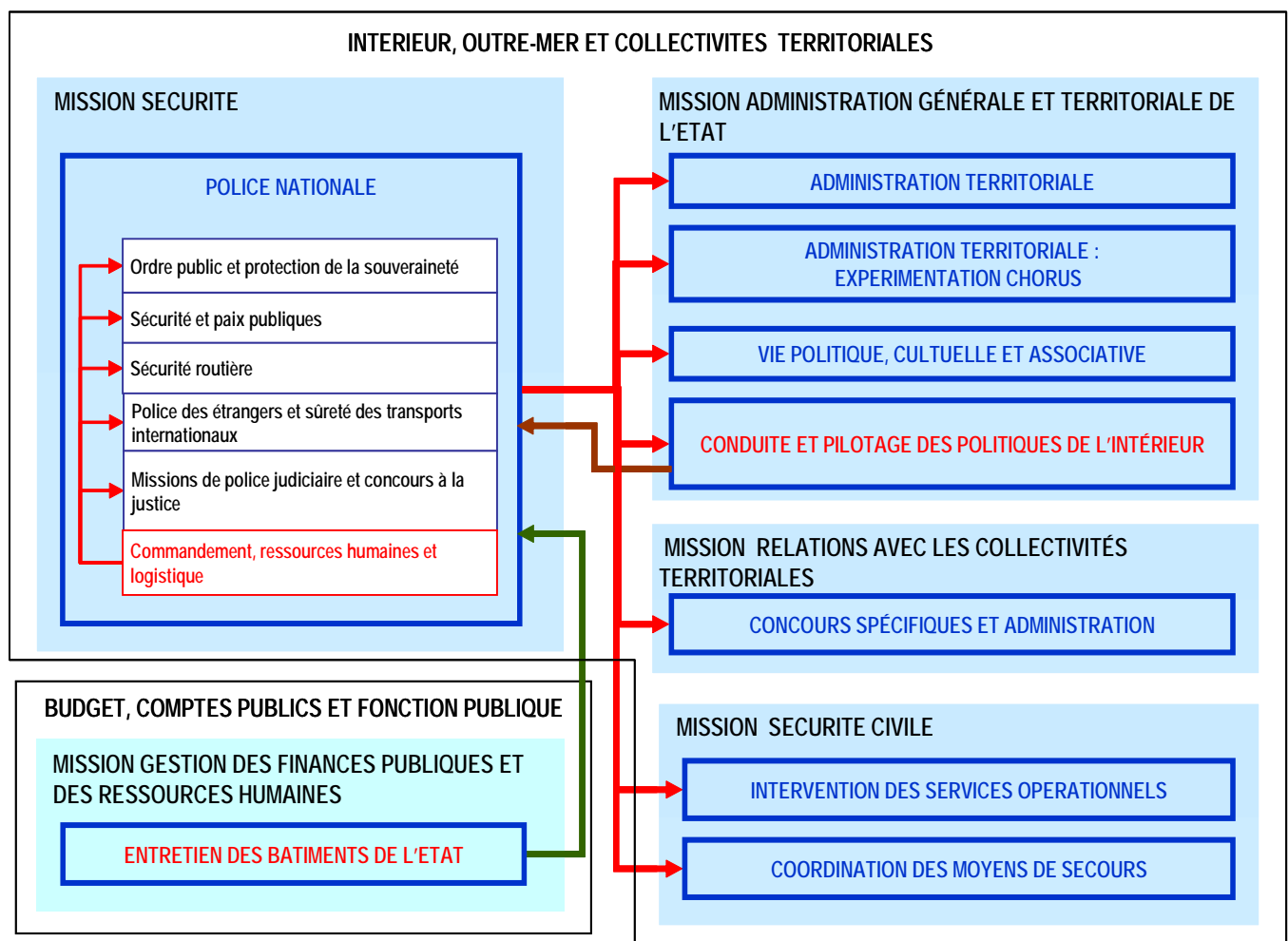
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2009 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Ordre public et protection de la souveraineté	1 055 585 944	+192 241 809	+43 601 023	+1 291 428 776	+1 226 918 719
Sécurité et paix publiques	2 808 924 470	+534 401 961	+77 093 155	+3 420 419 586	+3 308 301 202
Sécurité routière	553 758 438	+115 443 696	+17 523 854	+686 725 988	+718 988 919
Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	610 859 016	+125 975 917	+16 875 109	+753 710 042	+755 434 331
Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 215 448 309	+408 485 439	+58 303 327	+2 682 237 075	+2 642 688 200
Commandement, ressources humaines et logistique	1 387 928 526	-1 376 548 822	-11 379 704	0	0
Totaux	8 632 504 703	0	+202 016 764	8 834 521 467	8 652 331 371

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-202 016 764
Administration territoriale (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	+8 828 105
Concours spécifiques et administration (Mission « Relations avec les collectivités territoriales »)	+54 263
Coordination des moyens de secours (Mission « Sécurité civile »)	+131 327
Intervention des services opérationnels (Mission « Sécurité civile »)	+667 344
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	-207 591 958
Vie politique, culturelle et associative (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	+10 472
Administration territoriale : expérimentations Chorus (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	+648 621
Entretien des bâtiments de l'État (Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »)	-4 764 938

OBSERVATIONS

FONCTION DE SOUTIEN MINISTERIELLES

Le programme « Police nationale » bénéficie de 20 déversements de crédits

a) 12 déversements internes concernent des crédits inscrits à l'action 6 « Commandement, RH et logistique » qui se répartissent entre les cinq autres actions du programme, en T2 et HT2 :

- crédits immobiliers (hors CRA) répartis en fonction des clefs d'activité de la police nationale ;
- crédits « logement et action sociale - police nationale » répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- crédits « GRH - hors formation - soutien administratif et logistique » répartis en fonction des clefs d'activité de la police nationale ;
- crédits « Commandement » ; répartis à hauteur de 20% dans chacune des actions de politique du programme ;
- crédits « GRH – formation » répartis en fonction des clefs d'activité de la police nationale ;
- crédits SIC (y compris ACROPOL) répartis en fonction des clefs d'activité de la police nationale 2 ;

b) 9 déversements « externes » proviennent, d'une part du programme « Entretien immobilier de l'État », d'autre part, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » pour les 8 autres :

Les 8 déversements « externes » provenant du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » correspondent à :

- des crédits de l'institut national des hautes études de sécurité (INHES) déversés à hauteur de 85% puis répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- des crédits correspondant au système d'information et de communication (DSIC) déversés à hauteur de 77,7% puis répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- des crédits d'action sociale répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- des crédits de personnel (reliquat) de l'action 4 « Pilotage des ressources humaines » ;
- des crédits immobiliers et fonctionnement de la DEPFI inscrits à l'action 5 « Affaires financières et immobilières » répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- des crédits relatifs au pôle renseignement (LOA + exploitation et maintenance) affecté à 100% sur l'action 1 « Ordre de public et protection de la souveraineté »
- des crédits de contentieux déversés à hauteur de 14% puis répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- des crédits relatifs à la protection des fonctionnaires déversés à hauteur de 92% puis répartis au prorata du nombre d'ETPT par action.

Le programme « Police nationale » est à l'origine du déversement des crédits de titre 2 et hors titre 2 correspondant à l'action sociale (logement), qui sont répartis au prorata du nombre d'ETPT par action dans l'ensemble du ministère hors gendarmerie.

PROGRAMME 152

GENDARMERIE NATIONALE

MINISTRE CONCERNÉ : MICHÈLE ALLIOT-MARIE, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	72
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	75
Présentation du programme et des actions	79
Objectifs et indicateurs de performance	86
Justification au premier euro	98
Analyse des coûts du programme et des actions	116

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Général d'armée Roland GILLES

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

L'année 2009 sera marquée pour la gendarmerie nationale par de profondes mutations.

Tout d'abord, la gendarmerie rejoint le ministère de l'Intérieur le 1er janvier 2009. Cette évolution s'inscrit dans la voie tracée par le président de la République le 29 novembre 2007. Elle se traduira dès cet automne par la présentation au Parlement du projet de loi sur la gendarmerie préparé par le ministre de l'intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales. Ce projet de loi confirme le respect de l'identité de l'Arme, avec l'équilibre nécessaire entre son attachement à la communauté militaire et les opportunités offertes par une proximité plus grande avec la police nationale. Aux côtés de cette dernière, avec laquelle les liens se sont resserrés dans un climat propice au développement de coopérations nouvelles, la gendarmerie s'emploie à améliorer sa performance en prenant une part active à l'effort de modernisation de l'Etat.

Il s'agit là du second défi à relever au cours de la période qui s'ouvre. La maîtrise de l'évolution des dépenses de l'Etat oblige à une maîtrise accrue des moyens. Ce contexte de rupture rend les réformes indispensables alors que la sécurité des citoyens demeure une préoccupation insigne. Le budget pour 2009 traduit la mise en œuvre de ces réformes. Au-delà, il reflète une ambition authentique : celle de transformer en profondeur la gendarmerie pour qu'elle puisse pleinement répondre à l'évolution des besoins en matière de sécurité intérieure.

En application des directives données par le ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la gendarmerie devra prolonger en 2009 les résultats déjà obtenus grâce à l'investissement soutenu de ses personnels dans les domaines d'action jugés prioritaires.

Encore confirmés au cours de la période séparant juillet 2007 de juin 2008 avec une délinquance de proximité en baisse de 6,6 % et un taux d'élucidation global qui atteint 42,2 %, ces résultats ont cependant connu sur la période un infléchissement de la tendance observée auparavant en matière de délinquance globale, avec une hausse de 0,3%. Largement due à l'augmentation de l'activité d'initiative des militaires, ce rebond est aussi lié à la forte augmentation des escroqueries et abus de confiance désormais facilités par l'utilisation croissante des nouvelles technologies dans la vie quotidienne. Pour autant, en 2009, cette inflexion devra être surmontée afin d'obtenir une diminution de 3% de la délinquance. Parallèlement, le recul actuel de la délinquance de proximité sera conforté à hauteur de 5% en 2009 et le taux d'élucidation consolidé à plus de 42%. La gendarmerie développera l'action partenariale qu'elle a entreprise dans le domaine des violences aux personnes, avec une attention particulière aux violences intra-familiales. S'agissant de la lutte contre l'immigration irrégulière, un effort particulier sera réalisé à l'encontre des employeurs d'étrangers sans titre. Les gendarmes renforceront leurs activités afin de faire baisser encore le nombre des victimes d'accidents de la circulation routière, avec un objectif de 7% en 2009. Enfin, l'accent sera mis sur les aspects qualitatifs de l'action des unités. En particulier, des initiatives seront prises dans le sens d'une meilleure approche du territoire, pour réaffirmer le caractère essentiel de la relation du gendarme avec la population et les acteurs locaux, tout particulièrement les élus.

Mais dans le même temps, la population continuera à augmenter dans la zone de responsabilité de la gendarmerie. Le développement des flux de toute nature, les fractures du corps social, la radicalisation de la menace terroriste, la progression des violences, l'émergence de formes nouvelles de criminalité, pèseront davantage sur le service des unités. Pour remplacer certaines prisons en zone urbaine, de nouveaux établissements pénitentiaires seront livrés à la périphérie, dans la zone de responsabilité de la gendarmerie, entraînant des charges supplémentaires de transfèrements et de sécurité générale.

De toute évidence, la satisfaction de l'ensemble de ces impératifs invite à une stratégie de rupture. Celle-ci s'inscrit résolument dans le mouvement général de révision des politiques publiques.

La règle du non-remplacement d'un départ sur deux sera appliquée à la gendarmerie, et le plafond d'emplois s'établit à 99.509 postes en 2009. Par ailleurs, au moins 600 postes de gendarmes seront transformés en autant de postes de

civils ou de militaires des corps de soutien, cette opération contribuant au recentrage de chacun sur son cœur de métier.

C'est pourquoi la gendarmerie doit trouver dès 2009 des marges de manœuvre en réduisant de façon notable de multiples tâches injustifiées ou simplement non prioritaires. Procèdent de cette démarche, devenue impérative sur les trois ans à venir : le transfert à la Police aux frontières des missions de garde et d'escorte des personnes retenues, la responsabilisation des autorités d'emploi dans le domaine des transfèvements et la diminution des charges liées aux gardes statiques. Afin de pouvoir proposer d'autres allègements, notamment dans les fonctions de soutien, l'ensemble des sollicitations externes qui s'adressent aux unités de gendarmerie sera audité.

La réforme envisagée comporte une réduction des coûts de structure, afin d'ajuster l'organisation de la gendarmerie à ses besoins véritables. A ce titre, l'appareil de formation initiale des sous-officiers et des gendarmes adjoints devra être adapté pour faire émerger un dispositif sensiblement plus compact et moins coûteux dès 2009. De même, le format de la gendarmerie mobile sera revu à la baisse pour tenir compte du recentrage des forces sur les missions d'ordre public. Cette perspective permettra notamment de renforcer la part d'activité dédiée aux missions de surveillance et d'intervention dans les départements qui subissent les plus fortes contraintes en matière de délinquance ou qui doivent faire face à des charges nouvelles importantes. Enfin, des solutions alternatives permettront d'assouplir le maillage territorial en fonction des divers niveaux d'activité auxquels les brigades sont confrontées.

Afin de répondre aux nouveaux défis posés par l'évolution de la délinquance, cette modernisation de l'organisation et de la gestion se doublera d'un appel aux technologies nouvelles à la faveur de la LOPPSI qui sera soumise au parlement d'ici la fin de l'année. L'enveloppe nécessaire à la mise en œuvre des dispositions de cette loi a été provisionnée dans le budget 2009, à concurrence de 53 M€. Le gain technologique recherché permettra d'améliorer la performance et de faire gagner aux hommes un temps précieux. L'accent sera porté sur la vidéosurveillance, sur les matériels techniques de sécurité routière, sur les lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation, sur la localisation en temps réel des téléphones portables et sur les lecteurs de cartes à puces. Les gendarmes bénéficieront d'une protection renforcée grâce aux caméras embarquées, à la mise en place d'une nouvelle tenue de maintien de l'ordre, au développement des pistolets à impulsion électrique.

Enfin, la gendarmerie progressera en efficience en suscitant les évolutions juridiques et techniques qui lui permettront de mettre en œuvre des outils performants d'analyse criminelle, d'alléger et de dématérialiser les procédures dans de nombreux domaines.

En termes de management, la réussite de la stratégie retenue s'appuiera largement sur la mobilisation de l'ensemble des gendarmes. Le placement de la gendarmerie sous l'autorité du ministre de l'Intérieur rend plus que jamais nécessaire une appréciation équilibrée de la condition matérielle du personnel, dans le droit fil des conclusions du récent rapport sur la parité.

C'est pourquoi la poursuite jusqu'en 2012 du "plan d'adaptation aux responsabilités exercées" (PAGRE) dans sa version rénovée est prévue avec un financement à hauteur de 20 M€ pour l'année 2009. Le passage à la nouvelle grille indiciaire applicable aux militaires sera réalisé sur trois ans, avec une enveloppe de 11,4 M€ pour l'année 2009.

En bref, le budget 2009 de la gendarmerie, tout en marquant une nette inflexion, se caractérisera par un ensemble de réformes d'ampleur inédite, dont la mise en œuvre sous l'autorité du ministre de l'Intérieur correspond à une ambition authentique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Réduire la délinquance générale
INDICATEUR 1.1	Nombre de crimes et délits constatés en zone Gendarmerie
INDICATEUR 1.2	Taux global d'élucidation en zone Gendarmerie
OBJECTIF 2	Réduire la délinquance de proximité
INDICATEUR 2.1	Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Gendarmerie
OBJECTIF 3	Réduire le nombre d'accidents-tués-blessés
INDICATEUR 3.1	Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Gendarmerie

- OBJECTIF 4 Adapter la présence sur la voie publique aux besoins de la population et à la délinquance**
 - INDICATEUR 4.1 Évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité.
 - INDICATEUR 4.2 Taux d'engagement des unités sur le terrain
 - INDICATEUR 4.3 Taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à 2 fois le délai moyen
- OBJECTIF 5 Optimiser l'emploi des forces mobiles**
 - INDICATEUR 5.1 Taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) en ordre public
 - INDICATEUR 5.2 Indice d'efficacité de l'emploi de la gendarmerie mobile en sécurité générale
- OBJECTIF 6 Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**
 - INDICATEUR 6.1 Evolution de l'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool
 - INDICATEUR 6.2 Taux de dépistage positif de produits stupéfiants
 - INDICATEUR 6.3 Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse sur les infractions à la vitesse relevées dans les zones accidentogènes
- OBJECTIF 7 Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits**
 - INDICATEUR 7.1 Taux détaillé d'élucidation
 - INDICATEUR 7.2 Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction
 - INDICATEUR 7.3 Taux de signalisation au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG) des individus mis en cause.
- OBJECTIF 8 Optimiser l'emploi des moyens et des personnels**
 - INDICATEUR 8.1 Taux de disponibilité des véhicules
 - INDICATEUR 8.2 Taux de vacance moyen des logements
 - INDICATEUR 8.3 Coût du m² loué
- OBJECTIF 9 Optimiser les conditions d'exécution des missions militaires de protection et de contrôle**
 - INDICATEUR 9.1 Engagement des unités dans les missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental
- OBJECTIF 10 Renforcer l'efficacité de l'action civile et militaire de la France à l'étranger**
 - INDICATEUR 10.1 Nombre de jours OPEX

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Ordre et sécurité publics	2 956 790 414				2 956 790 414	
02	Sécurité routière	783 447 919				783 447 919	
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 482 203 993				1 482 203 993	
04	Commandement, ressources humaines et logistique	960 771 656	995 325 335	304 900 000	15 000 000	2 275 996 991	12 253 000
05	Exercice des missions militaires	118 876 021				118 876 021	
Totaux		6 302 090 003	995 325 335	304 900 000	15 000 000	7 617 315 338	12 253 000

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Ordre et sécurité publics	2 956 790 414				2 956 790 414	
02	Sécurité routière	783 447 919				783 447 919	
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 482 203 993				1 482 203 993	
04	Commandement, ressources humaines et logistique	960 771 656	998 792 404	297 281 200	16 239 000	2 273 084 260	12 253 000
05	Exercice des missions militaires	118 876 021				118 876 021	
Totaux		6 302 090 003	998 792 404	297 281 200	16 239 000	7 614 402 607	12 253 000

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE RETRAITÉE)**2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Ordre et sécurité publics	2 753 809 744				2 753 809 744	
02	Sécurité routière	741 122 680				741 122 680	
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 530 908 567				1 530 908 567	
04	Commandement, ressources humaines et logistique	940 301 164	964 184 361	612 700 000	25 000 000	2 542 185 525	4 863 000
05	Exercice des missions militaires	128 691 923				128 691 923	
Totaux		6 094 834 078	964 184 361	612 700 000	25 000 000	7 696 718 439	4 863 000

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Ordre et sécurité publics	2 753 809 744				2 753 809 744	
02	Sécurité routière	741 122 680				741 122 680	
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 530 908 567				1 530 908 567	
04	Commandement, ressources humaines et logistique	940 301 164	954 325 943	386 450 745	17 250 000	2 298 327 852	4 863 000
05	Exercice des missions militaires	128 691 923				128 691 923	
Totaux		6 094 834 078	954 325 943	386 450 745	17 250 000	7 452 860 766	4 863 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2007	Ouvertes en LFI pour 2008 retraitée	Demandées pour 2009	Consommés en 2007	Ouverts en LFI pour 2008 retraitée	Demandés pour 2009
Titre 2. Dépenses de personnel		6 094 834 078	6 302 090 003		6 094 834 078	6 302 090 003
Rémunérations d'activité		3 248 075 923	3 268 078 137		3 248 075 923	3 268 078 137
Cotisations et contributions sociales		2 824 119 459	3 011 331 866		2 824 119 459	3 011 331 866
Prestations sociales et allocations diverses		22 638 696	22 680 000		22 638 696	22 680 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		964 184 361	995 325 335		954 325 943	998 792 404
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		964 184 361	995 325 335		954 325 943	998 792 404
Titre 5. Dépenses d'investissement		612 700 000	304 900 000		386 450 745	297 281 200
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		612 700 000	304 900 000		386 450 745	297 281 200
Titre 6. Dépenses d'intervention		25 000 000	15 000 000		17 250 000	16 239 000
Transferts aux collectivités territoriales		25 000 000	15 000 000		17 250 000	16 239 000
Totaux hors FDC et ADP prévus		7 696 718 439	7 617 315 338		7 452 860 766	7 614 402 607
FDC et ADP prévus		4 863 000	12 253 000		4 863 000	12 253 000
Totaux y.c. FDC et ADP		7 701 581 439	7 629 568 338		7 457 723 766	7 626 655 607

DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2009 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2009. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2009 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage pour 2007	Chiffrage pour 2008	Chiffrage pour 2009
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux volontaires civils et aux personnes accomplissant un volontariat de solidarité internationale ou un volontariat associatif Impôt sur le revenu <i>Objectif : Augmenter le nombre de réservistes, volontaires civils et autres volontaires</i> <i>Bénéficiaires 2007 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2006 - CGI : 81-17°, DM, art. 7 de la loi n°2005-159 du 23 février 2005</i>	20	20	20
Coût total des dépenses fiscales²		20	20	20

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

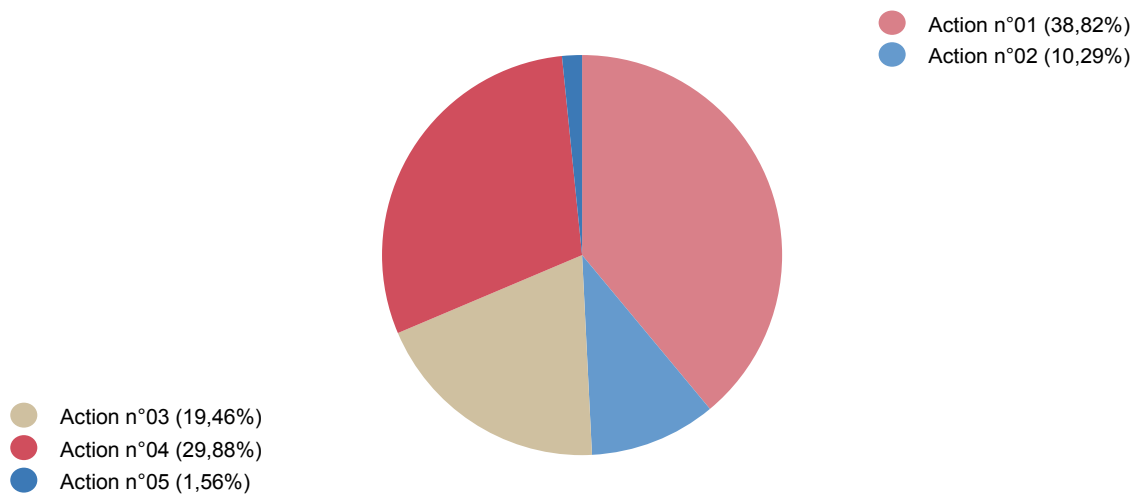
² Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2008 ou 2007) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Ordre et sécurité publics	2 956 790 414	2 956 790 414
02	Sécurité routière	783 447 919	783 447 919
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 482 203 993	1 482 203 993
04	Commandement, ressources humaines et logistique	2 275 996 991	2 273 084 260
05	Exercice des missions militaires	118 876 021	118 876 021
Totaux		7 617 315 338	7 614 402 607

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2009



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La gendarmerie nationale est une institution dont la mission principale est d'assurer la paix et la sécurité publiques. Dans l'exécution de ses missions de police, la gendarmerie est une force publique, investie d'un pouvoir de contrainte, mais aussi un service de proximité attentif aux sollicitations de nos concitoyens. La zone de compétence de la gendarmerie nationale en matière de sécurité publique s'étend sur 95 % du territoire ; elle regroupe 50 % de la population résidente, à laquelle il faut ajouter les flux quotidiens et saisonniers.

Force militaire, la gendarmerie participe à l'exécution de la politique générale de la défense, sur le territoire national comme sur les théâtres d'opérations extérieures. Cette dualité de missions fait d'elle une « troisième force », en mesure d'intervenir dans un spectre très large de situations, allant de la sécurité publique et de la police judiciaire au maintien de l'ordre dans les contextes les plus dégradés, en métropole comme outre-mer, voire à la participation aux conflits armés. Le caractère militaire du statut des gendarmes permet de disposer d'un service à la fois polyvalent et réactif, disponible et adapté aux besoins de la population.

Dès le 1er janvier 2009, le programme 152 « gendarmerie nationale » sera rattaché au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales (MIOMCT). La préparation du budget de la gendarmerie s'effectue désormais en liaison avec les services du MIOMCT. Les gendarmes conservant un statut militaire, le ministre de la Défense reste en charge des questions qui s'y rapportent.

Le directeur général de la gendarmerie nationale est responsable du programme budgétaire 152 « Gendarmerie nationale ». Ce programme comprend un budget opérationnel de programme (BOP) unique de niveau central et s'articule autour de cinq actions :

- la première action « ordre et sécurité publics » comprend deux axes dont les périmètres respectifs correspondent aux missions de la gendarmerie départementale (sécurité publique, protection des personnes et des biens) et aux missions de la gendarmerie mobile (maintien de l'ordre, protection des institutions, renfort apporté aux unités territoriales) ;

- la deuxième action « sécurité routière » décline la politique visant à épargner des vies en combinant avec discernement, prévention et répression ;

- la troisième action « missions de police judiciaire et concours à la justice » comprend la recherche et la constatation des infractions pénales, l'arrestation des auteurs et de leurs complices et leur présentation devant les autorités judiciaires ;

- la quatrième action « commandement, ressources humaines et logistique » vise à optimiser l'emploi des personnels et des moyens afin de rendre la lutte contre la délinquance plus efficiente ;

- la cinquième et dernière action « exercice des missions militaires » englobe les missions militaires accomplies par la gendarmerie, tant sur le territoire national qu'à l'étranger dans son engagement en opérations extérieures (OPEX).

Dix objectifs, dont trois stratégiques, et vingt indicateurs développent l'ambition générale du programme qui est de poursuivre la baisse de l'insécurité et d'améliorer la qualité du service des unités de gendarmerie auprès de la population et des élus.

Par ailleurs, le programme « Gendarmerie nationale » est associé en 2009, en qualité de partenaire, à sept documents de politique transversale (DPT) : sécurité routière, action extérieure de l'Etat, action de l'Etat outre-mer, politique de la ville, prévention de la délinquance, environnement et politique française de l'immigration et de l'intégration.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Ordre et sécurité publics
- ACTION n° 02 : Sécurité routière
- ACTION n° 03 : Missions de police judiciaire et concours à la justice
- ACTION n° 04 : Commandement, ressources humaines et logistique
- ACTION n° 05 : Exercice des missions militaires

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Ordre et sécurité publics

38,8 %

Cette action rassemble les activités qui concourent au maintien de la sécurité publique, à la protection des personnes et des biens, à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la protection des institutions.

Elle suit deux axes qui orientent l'organisation de la gendarmerie sur le plan territorial. Le premier correspond à l'action de la gendarmerie en matière de sécurité et de paix publiques. Le second recouvre l'action de la gendarmerie en matière de maintien de l'ordre public et de protection de la souveraineté.

Sécurité et paix publiques

Ce premier axe correspond pour l'essentiel à des missions dévolues à la gendarmerie départementale. L'objectif associé (objectif n°4) « adapter la présence de la gendarmerie sur la voie publique aux besoins de la population et à la délinquance » traduit la priorité fixée par l'autorité d'emploi et répond au besoin permanent de sécurité exprimé de façon forte par la population et les élus. La gendarmerie, en charge de la sécurité publique sur 95 % du territoire, doit gérer les espaces et les flux de population. Les trois indicateurs qui accompagnent cet objectif mesurent l'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité, le taux d'engagement des unités sur le terrain et le taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à deux fois le délai moyen. En effet, fondées sur une logique de territoire, l'organisation et la doctrine d'emploi de la gendarmerie doivent permettre d'assurer en tous lieux une capacité d'intervention répondant à des exigences de délais et de parfaite adaptation aux besoins.

Ordre public et protection de la souveraineté

Ce second axe correspond pour l'essentiel au périmètre d'action de la gendarmerie mobile. L'objectif associé (objectif n°5) « optimiser l'emploi des forces mobiles » est en relation avec l'un des grands domaines d'action de l'institution, à savoir l'action de la gendarmerie mobile dans ses missions dynamiques relatives au maintien de l'ordre sur l'ensemble du territoire national et à la sécurité générale dans la zone Gendarmerie. Cet objectif s'appuie sur deux indicateurs mesurant le taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile en ordre public et l'efficacité de l'emploi de la gendarmerie mobile en sécurité générale.

Les missions spécifiques de « protection de la souveraineté » concernent, à la fois, la gendarmerie mobile et la garde républicaine. Elles regroupent les missions visant à assurer la sécurité des autorités et des personnalités, et la protection des bâtiments nationaux.

ACTION n° 02

Sécurité routière

10,3 %

En raison de la taille du réseau qu'elle contrôle (plus de 800 000 km de voies) et du nombre des accidents qui y surviennent, la gendarmerie est un acteur de premier plan dans la lutte contre l'insécurité routière. Cette priorité gouvernementale mobilise donc l'ensemble des unités de gendarmerie départementale.

Cette action regroupe toutes les activités qui concourent à rendre facile et plus sûre l'utilisation des routes et des autoroutes : la surveillance du réseau, l'information et l'assistance aux usagers en difficultés, l'intervention et les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents corporels, l'éducation et la prévention, la dissuasion et la répression des infractions, notamment, les plus dangereuses.

Outre les unités territoriales, pour mener ces missions à bien, les groupements disposent d'unités spécialisées : les escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR). Ces escadrons sont composés de brigades motorisées, de brigades rapides d'intervention et de pelotons d'autoroutes.

La gendarmerie nationale doit optimiser son dispositif de façon à atteindre le nouvel objectif fixé pour 2012, tout en respectant les pistes de modernisation identifiées par la révision générale des politiques publiques. Les principales mesures envisagées consiste à :

- poursuivre l'investissement dans la technologie (projet VAO notamment - verbalisation assistée par ordinateur) afin de limiter voire supprimer le temps consacré à certains actes de nature administrative ou répétitive ;
- recentrer les unités de sécurité routière sur leur mission principale de police sur la route, favoriser l'implantation des unités au cœur du réseau secondaire, le plus accidentogène, ainsi que la flexibilité pour que les contrôles soient concentrés sur les périodes et les populations à risque ;
- réformer la politique de contrôle de la conduite sous l'emprise de l'alcool et des stupéfiants, avec 3 axes de progrès :
 - ° une nouvelle augmentation du ciblage des opérations de contrôle sur les périodes à risque ;
 - ° lors de ces opérations, le dépistage quasi systématique des produits stupéfiants, facilité par un examen physiologique et comportemental ;
 - ° un dépistage systématique à chaque interception d'un conducteur lors de la constatation d'une infraction.

ACTION n° 03

Missions de police judiciaire et concours à la justice

19,5 %



L'action 3 englobe la totalité des missions de police judiciaire de la gendarmerie ainsi que les concours apportés à la justice. La gendarmerie nationale contribue doublement à l'action de la justice : d'abord, par l'exercice de la police judiciaire visant, dans un cadre national ou international, à constater les infractions à la loi pénale, à en rechercher et à en interpeller les auteurs ; ensuite, en prêtant son concours à la justice pour la mise à exécution de ses décisions. Indépendamment de leur poids budgétaire, la constatation des crimes et délits, le rassemblement des preuves et la recherche des auteurs d'infractions, mais aussi les transfèrements, représentent deux cinquièmes de l'activité missionnelle totale de la gendarmerie.

Pour caractériser l'efficacité de l'action des unités dans le domaine de la police judiciaire, l'élucidation des infractions revêt une importance particulière. En effet, un taux élevé de résolution des affaires renforce la certitude d'une sanction pénale, ce qui dissuade la commission des infractions. En outre, les victimes sont très sensibles à l'élucidation des crimes et délits qu'elles ont subis. Pour ces diverses raisons, le choix a été fait d'associer à cette action l'objectif n°7 "améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits", auquel concourent à temps plein un nombre important d'unités spécialisées (sections de recherches, brigades de recherches, brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires, service technique de recherches judiciaires et de documentation, institut de recherches criminelles de la gendarmerie nationale, offices centraux de police judiciaire rattachés à la gendarmerie nationale, structures de coopération opérationnelle entre unités de police européennes....) et, dans le cadre de leurs missions quotidiennes, l'ensemble des formations de la gendarmerie départementale.

Quatre domaines méritent une attention particulière : les atteintes volontaires à l'intégrité physique (violences aux personnes), les vols (atteintes aux biens), les escroqueries et infractions économiques et financières (phénomène émergent) et, notamment dans le domaine des stupéfiants, la criminalité organisée qui nécessite un travail en commun entre plusieurs types d'unités spécialisées : GIR, Sections de recherches, Offices centraux....

ACTION n° 04

Commandement, ressources humaines et logistique

29,9 %



L'action 4 comprend l'ensemble des fonctions de commandement et de soutien dont la finalité est de contribuer à la réalisation de la performance des autres actions du programme. Elle comporte l'objectif n°8 « Optimiser l'emploi des moyens et des personnels », qui traduit la volonté du responsable de programme de renforcer l'efficacité d'une institution dont la performance repose pour l'essentiel sur une ressource humaine sous statut militaire et à refléter l'importance stratégique de la gestion des ressources humaines dans ses différentes composantes (recrutement, formation ...).

La gendarmerie est une arme de personnels : le titre 2 représente 80,4% de son budget et l'essentiel de sa capacité opérationnelle repose sur la compétence, la disponibilité³ et le sens de l'engagement de militaires qui disposent de larges marges d'initiative dans l'exercice de leur service quotidien.

En matière d'effectifs, la gendarmerie doit en effet satisfaire à deux impératifs majeurs. Il s'agit, d'une part, de poursuivre la modernisation du maillage des unités par le redéploiement territorial des forces de sécurité et la réorganisation du dispositif territorial de la gendarmerie ; d'autre part, il convient de s'adapter aux charges nouvelles et notamment de renforcer le potentiel opérationnel des unités les plus chargées en termes de délinquance.

L'importance tenue par le logement dans la capacité opérationnelle de la gendarmerie justifie, à cet égard, une attention toute particulière. D'une part, le logement du gendarme et de sa famille en caserne permet l'immersion au sein de la population. D'autre part, la disponibilité n'est effective que si les gendarmes résident sur leur lieu d'emploi. Pour cela, la concession de logement doit être accompagnée d'une politique immobilière efficace, qui assure au gendarme et à sa famille des conditions de travail et de vie satisfaisantes sans perdre de vue l'impératif de maîtrise de la dépense.

Le budget d'équipement de la gendarmerie vise à garantir, par l'acquisition et le renouvellement des matériels, notamment des véhicules dédiés aux unités territoriales, l'exécution des missions dans des conditions optimales de sécurité et d'efficacité.

Le budget 2009 étant adossé à la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI), il bénéficiera de l'effort particulier effectué d'une part dans le domaine de l'équipement et de la protection des militaires, d'autre part dans celui des investissements technologiques destinés à accroître la performance globale de la gendarmerie.

ACTION n° 05

Exercice des missions militaires

1,6 %



L'action 5 permet de prendre en compte les missions de nature militaire, accomplies par la gendarmerie, tant sur le territoire national, qu'à l'étranger sur les théâtres d'opérations extérieures. Elle recouvre une grande variété de services : protection des intérêts français à l'étranger et renforcement de la sécurité de certaines représentations diplomatiques, missions de prévôté, sécurité de certains points sensibles utilisés par les forces armées, participation à des opérations de gestion de crise sous commandement militaire ou dans le cadre de missions de police civile.

Elle est décomposée en deux objectifs : le premier objectif regroupe les missions militaires de protection et de contrôle et le second est dédié à l'action de la gendarmerie hors du territoire métropolitain sous commandement militaire ou civil.

L'action de la gendarmerie dans les opérations de maintien de la paix s'inscrit dans une logique de continuité au sein du dispositif mis en place par la communauté internationale. Le concept d'emploi de la gendarmerie privilégie un engagement sous forme de détachements qualifiés, capables de participer à la fois aux volets militaire et civil des opérations.

S'agissant de l'exercice des missions de police, la gendarmerie est en mesure de mettre en œuvre prioritairement des capacités de substitution aux polices locales dans des domaines aussi variés que la sécurité générale, le maintien de l'ordre public, la lutte contre la criminalité organisée et le contre-terrorisme. En outre, l'exécution de missions de contrôle, de conseil, d'inspection et de formation de forces de police en état de reconstruction est activement favorisée. L'ensemble de ces missions est conduit selon les standards ONU, repris par l'UE ou l'OSCE. La Force de gendarmerie européenne (FGE) va développer, par ses capacités de réactivité et d'adaptation au théâtre, l'ensemble des missions de police quelle que soit la chaîne de commandement désignée.

Dans le cadre d'une opération interarmées, nationale ou multinationale, la participation de la gendarmerie se traduit par la mise en œuvre du schéma d'engagement prévôtal prévoyant le déploiement d'un échelon de commandement

³ L'efficacité de la gendarmerie repose en grande partie sur l'acceptation par ses personnels d'un statut dérogatoire au droit commun fondé sur une disponibilité érigée en principe.

ainsi que de pelotons et de brigades en appui des forces. L'ensemble des missions confiées à ces unités dépasse toutefois le cadre prévôtal et s'intègre dans la logique des actions civilo-militaires.

La gendarmerie développe également une coopération bilatérale avec de nombreux pays, avec le souci permanent d'un bénéfice en retour pour la sécurité intérieure sur le territoire national.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Réduire la délinquance générale

Le premier objectif stratégique consiste à réduire la délinquance sous toutes ses formes. La réalisation de cet objectif stratégique mobilise l'ensemble des moyens de la gendarmerie et impose de concentrer davantage encore les efforts des unités sur les zones et les périodes à risques. En outre, la mise en œuvre de mesures préventives, conçues en liaison avec les partenaires sociaux et les collectivités locales, sous l'égide des préfets et avec le concours du parquet favorise la maîtrise de la délinquance dans le domaine particulier des violences contre les personnes.

Deux indicateurs mesurent la contribution de l'ensemble des unités de gendarmerie à cet objectif stratégique. Le premier traduit la mobilisation et l'adaptation des unités face aux évolutions de la délinquance qu'il faut contrer. Le second mesure l'efficacité du travail des enquêteurs dans le domaine judiciaire, notamment en matière d'identification des auteurs de crimes et délits réalisée grâce au développement de la police technique et scientifique.

INDICATEUR 1.1 : Nombre de crimes et délits constatés en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Évolution du nombre de crimes et délits constatés en zone Gendarmerie	%	- 1,27	-2,20	entre -2 et -3	-3	-3	en baisse
Nombre de crimes et délits constatés en zone Gendarmerie	Nombre	1 026 132	1 003 527	entre 985 496 et 975 441	973 422	944 220	en baisse

Précisions méthodologiques : Cet indicateur permet de mesurer l'évolution du niveau de la délinquance globale constatée par la gendarmerie. Les crimes et délits constatés sont ceux portés à la connaissance des militaires de la gendarmerie en zone de gendarmerie et entrant dans le champ statistique de l'état 4001 (tous index confondus). Les délits routiers en sont exclus.

Sources des données : Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Les messages d'information statistique (MIS) sont collectés et contrôlés par les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale (GGD) et intégrés dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDSD). Chaque début de mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDSD vers la base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par les services de la direction générale avant d'être diffusées via INFOCENTRE. Ces données incluent les faits constatés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air.

INDICATEUR 1.2 : Taux global d'élucidation en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux global d'élucidation en zone Gendarmerie	%	41,5	41,1	>41,5	>41,5	42	>42

Précisions méthodologiques : Cet indicateur mesure l'évolution du niveau global d'élucidation de la gendarmerie. Il s'agit du rapport entre les nombres de faits élucidés et constatés par les militaires de la gendarmerie (tous index de l'état 4001 confondus).

Source des données : Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Les messages d'information statistique (MIS) sont collectés et contrôlés par les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale (GGD) et intégrés dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDSD). Chaque début de mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDSD vers la base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par les services de la direction générale avant d'être diffusées via INFOCENTRE. Ces données incluent les faits constatés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air.

OBJECTIF n° 2 : Réduire la délinquance de proximité

La délinquance de proximité regroupe des infractions diverses (cambriolages, vols d'automobiles, vols à la roulotte, destructions et dégradations de biens) qui touchent nos concitoyens dans leur vie quotidienne. La réduction de la délinquance de proximité suppose une présence dissuasive des forces sur le terrain. Elle fait appel à des capacités de réaction permettant d'écarter les délinquants d'habitude.

L'indicateur retenu mesure l'efficacité de la gendarmerie dans la lutte contre cette délinquance spécifique. En 5 ans, la délinquance de proximité a diminué de 33,6% en zone gendarmerie. Cette baisse impacte positivement la délinquance générale.

INDICATEUR 2.1 : Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Évolution du nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Gendarmerie	%	-5,8	-4,7	-5	-5	-5	en baisse
Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Gendarmerie	Nombre	444 098	423 353	405 017	402 185	382 076	en baisse
Taux de délinquance de proximité (pour 1000 habitants) en zone Gendarmerie	0/00	15,77	15,01	14,38	13,38	12,72	en baisse

Précisions méthodologiques : Cet indicateur mesure l'évolution du niveau de la délinquance de proximité (DDP) constaté par la gendarmerie. Nombre de crimes et délits constatés en DDP : Total des crimes et délits de proximité (DDP) constatés en ZGN par sélection des index 15-17, 19,20,22,23,25-30, 32, 34-38, 66-68 de l'état 4001.

Taux de délinquance de proximité (pour 1000 habitants) : Rapport entre le nombre de faits de délinquance de proximité (DDP) constatés et le nombre d'habitants recensés en zone gendarmerie nationale (ZGN). Ce taux est mesuré sur une année entière.

Source des données : Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Les messages d'information statistique (MIS) sont collectés et contrôlés par les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale (GGD) et intégrés dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDS). Chaque début de mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDS vers la base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par les services de la direction générale avant d'être diffusées via INFOCENTRE. Ces données concernent la métropole, elles incluent les faits de DDP constatés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air.

OBJECTIF n° 3 : Réduire le nombre d'accidents-tués-blessés

L'ambition des nouveaux objectifs fixés par le Président de la République démontre notamment l'importance d'exploiter tous les gisements de progrès et de faire preuve d'imagination et d'innovation, tant dans les modes d'action que dans l'exploitation des nouveaux leviers technologiques. La gendarmerie nationale a lancé une réflexion visant à optimiser son dispositif de façon à atteindre le nouvel objectif fixé pour 2012, tout en respectant les contraintes de la révision générale des politiques publiques. Les principales mesures envisagées consisteront à :

- poursuivre l'investissement dans la technologie (projet VAO notamment - verbalisation assistée par ordinateur) afin de limiter voire réduire les actes de nature administrative ou répétitive ;
- recentrer les unités de sécurité routière sur leur mission principale de police sur la route, favoriser l'implantation des unités au cœur du réseau secondaire, le plus accidentogène, ainsi que la flexibilité pour que les contrôles correspondent aux périodes à risque ;
- réformer la politique de contrôle de la conduite sous l'emprise de l'alcool et des stupéfiants, avec 3 axes de progrès : une nouvelle augmentation du ciblage des opérations de contrôle sur les périodes à risque ; lors de ces opérations, le dépistage quasi systématique des produits stupéfiants, facilité par un examen physiologique et comportemental ; un dépistage systématique à chaque interception d'un conducteur.

L'objectif n°3 et son indicateur associé sont stratégiques au sein du DPT "sécurité routière". L'indicateur traduit l'évolution de l'insécurité routière constatée par la gendarmerie. Il permet notamment de connaître le nombre de vies épargnées d'une année sur l'autre (+110 vies sauvées en 2007). Il reflète également la vigueur et la pertinence de l'action menée par la gendarmerie en liaison avec ses partenaires, aussi bien dans le domaine de la prévention que dans le domaine répressif.

INDICATEUR 3.1 : Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Évolution du nombre d'accidents	%	-10,6	-4,9	entre -1 et -3	-5	-5	en baisse
Nombre d'accidents	Nombre	24 228	23 031	23 507 et 23 032	21 879	20 785	en baisse
Évolution du nombre de tués	%	-11	-3	entre -2 et -5	-7	-7	en baisse
Nombre de tués	Nombre	3 650	3 539	entre 3 506 et 3 399	3 291	3 061	en baisse
Évolution du nombre de blessés	%	-10,1	-4,9	entre -1 et -3	-6	-6	en baisse
Nombre de blessés	Nombre	33 110	31 501	entre 32 124 et 31 475	29 611	27 834	en baisse

Précisions méthodologiques : Cet indicateur, partagé avec la police nationale dans le document de politique transversale "Sécurité Routière", mesure l'évolution, d'une année sur l'autre, du nombre des accidents corporels de la circulation routière, des tués et des blessés constatés par la gendarmerie. Les chiffres indiqués sont ceux publiés par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) après consolidation. Ils diffèrent des chiffres du RAP 2007 car les données de ONISR n'étaient pas encore disponibles.

Source des données : Les bulletins d'analyse des accidents de la circulation (BAAC) sont collectés et intégrés dans la Base départementale de la Sécurité routière (BDSR). INFOCENTRE - document d'entreprise R006 - nombre d'accidents/tués/blessés (le document R006 donne le lieu de l'accident et le R005 donne l'unité qui constate l'accident : ces deux documents sont alimentés par les BAAC).

OBJECTIF n° 4 : Adapter la présence sur la voie publique aux besoins de la population et à la délinquance

Objectif rattaché à l'action 01 : Ordre et sécurité publics

Cet objectif vise à améliorer l'organisation du service des unités afin que la présence des gendarmes sur la voie publique réponde aux besoins de la population et coïncide, après analyse, avec les lieux et les périodes de manifestation des délinquants. Les mesures d'organisation mises en œuvre, notamment la création des communautés de brigades, permettent de réduire les tâches non productives de sécurité.

L'indicateur 4.1 mesure l'impact de la présence de la gendarmerie sur la voie publique sur l'évolution de la délinquance de proximité. Une présence accrue et mieux ciblée des gendarmes sur le terrain permet de prévenir la commission des faits délictueux.

L'indicateur 4.2 rend compte de la présence de la gendarmerie sur la voie publique, y compris dans les quartiers urbains ou périurbains sensibles. Il traduit également la performance de l'arme en ce qui concerne la réduction des charges administratives, en ce sens que le temps dégagé peut être réinvesti en présence préventive sur la voie publique.

L'indicateur 4.3 traduit la pertinence des dispositifs mis en place pour faire face aux nécessités d'intervention sur le terrain. Il permet de mesurer la qualité de la réponse transmise au citoyen en termes de délai d'intervention nocturne faisant suite à son appel téléphonique.

INDICATEUR 4.1 : Évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité(DDP)	Indice	1,04	1,04	>1	>1	>1	>1

Précisions méthodologiques : Cet indicateur met en relation l'évolution de la part de la surveillance générale dans l'activité totale et l'évolution du nombre de faits délictueux constatés sur la voie publique. A part de surveillance générale quasi constante d'une année sur l'autre, il s'agit de faire diminuer le nombre de faits constatés.

Source des données : Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Les messages d'information statistique (MIS) sont collectés et contrôlés par les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale (GGD) et intégrés dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDS). Chaque début de mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDS vers la base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par les services de la direction générale avant d'être diffusées via INFOCENTRE. Ces données concernent la métropole, elles incluent les faits de DDP constatés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air.

INDICATEUR 4.2 : Taux d'engagement des unités sur le terrain

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux d'engagement des unités sur le terrain	%	67,52	67,81	>68	>68	70,5	71

Précisions méthodologiques : Cet indicateur mesure la part de l'activité réalisée en services externes dans l'activité totale de l'unité.

Source des données : Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Elles sont centralisées au niveau national par le bureau des systèmes informatiques de service (BSIS). Une fois par mois, ces données intégrées durant le mois écoulé sont extraites, validées et mises à disposition sur Infocentre. Ces données concernent la métropole.

INDICATEUR 4.3 : Taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à 2 fois le délai moyen

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à 2 fois le délai moyen	%	3,22	2,8	<3	<3	<3	en baisse

Précisions méthodologiques : Délais d'intervention entre la saisine (réception de l'appel téléphonique) et l'arrivée sur les lieux de nuit (19h à 07h). Moyenne des résultats de tous les groupements de gendarmerie départementale depuis le 01 janvier de l'année en cours : nombre d'interventions nocturnes dans un délai supérieur à deux fois le délai moyen et nombre total d'interventions nocturnes.

Source des données : Les informations sont extraites de la base ARAMIS du centre opérationnel et de renseignements de la gendarmerie (CORG) placé dans chaque groupement de gendarmerie départementale. Il s'agit d'un décompte horaire effectué par les CORG suite aux appels d'urgence. Ces données concernent la métropole.

OBJECTIF n° 5 : Optimiser l'emploi des forces mobilesObjectif rattaché à l'action 01 : Ordre et sécurité publics

Cet objectif concerne les deux missions principales des escadrons de gendarmerie mobile : le maintien de l'ordre et le renforcement des groupements de gendarmerie départementale en sécurité générale.

La gendarmerie mobile doit être en mesure quotidiennement d'assurer des missions dont le spectre est particulièrement large et dont les modes d'action profondément différents. Les escadrons de gendarmerie mobile (EGM) sont susceptibles d'être engagés, au maintien de l'ordre ou au rétablissement de l'ordre :

- en appui des unités territoriales dans le cadre des violences urbaines ;
- dans des missions défensives ou offensives, en prévention ou en réaction, sur des espaces variés (rural ou urbain), tant sur le territoire national qu'en opérations extérieures (OPEX).

Le premier indicateur rend compte de la capacité des escadrons de gendarmerie mobile à agir de façon autonome, dans des contextes variés et parfois dégradés, notamment outre-mer. Cette capacité représente une garantie fondamentale pour l'Etat, elle doit être impérativement entretenue. L'efficacité de la gendarmerie mobile dans l'accomplissement de ses missions de maintien de l'ordre en situation dégradée est garantie si la fréquence de la formation de recyclage dispensée au centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) de Saint-Astier est suffisante (un EGM doit suivre un recyclage tous les deux ans au moins).

En sécurité publique générale, les EGM concourent efficacement à la paix publique et produisent un effet durable sur la baisse de la délinquance dans les zones les plus sensibles ; ils apportent notamment une contribution très efficace à l'action des unités territoriales lors des renforts estivaux. Aussi, il importe d'employer cette ressource le plus judicieusement possible de façon à développer le concours qu'elle apporte à la sécurité publique en ZGN, sans perdre de vue l'entretien de la capacité des escadrons à agir dans des situations difficiles de maintien de l'ordre.

Le second indicateur traduit l'efficacité de la gendarmerie mobile dans sa mission de sécurité générale au profit des unités territoriales. Les EGM sont efficaces si leur emploi est adapté à leurs modes d'action et programmé dans des lieux et des moments qui le nécessitent.

INDICATEUR 5.1 : Taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) en ordre public

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile en ordre public	%	76	77	86	86	100	100

Précisions méthodologiques : Rapport entre le nombre d'EGM ayant suivi le stage de recyclage en maintien de l'ordre au centre national de formation Saint-Astier depuis moins de 2 ans et le nombre total d'EGM.

Source des données : bureau de l'ordre public – planification de la participation des EGM aux stages de recyclage du CNEFG.

INDICATEUR 5.2 : Indice d'efficacité de l'emploi de la gendarmerie mobile en sécurité générale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Indice d'efficacité de l'emploi de la gendarmerie mobile en sécurité générale	%	21,7	23,3	>22	23,5	24	en hausse

Précisions méthodologiques : Cet indicateur mesure l'efficacité de l'action de la gendarmerie mobile en sécurité générale, à partir du nombre de personnes interpellées et remises à un officier de police judiciaire par les militaires des escadrons de gendarmerie mobile agissant en renfort pour la sécurité générale ; il tient compte du volume des heures gendarmes consacrées à cette mission. L'indicateur doit donc évoluer à la hausse.

Source des données : logiciel "SEDNA GM"

OBJECTIF n° 6 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routièreObjectif rattaché à l'action n°02 : Sécurité routière

Cet objectif reflète l'action menée par la gendarmerie en liaison avec ses partenaires institutionnels ou associatifs, aussi bien dans le domaine de la prévention que dans le domaine répressif. La gendarmerie s'engage en effet dans des actions éducatives, de communication, ou relatives à l'ingénierie des routes et des véhicules. La réalisation de cet objectif mobilise l'ensemble des unités de gendarmerie départementale, notamment les escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR). Il s'agit d'accroître l'efficacité des actions de prévention tout en veillant au discernement dans l'activité répressive.

Les indicateurs choisis, « évolution de l'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool », « taux de dépistage positif de produits stupéfiants » et « indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse sur les infractions à la vitesse relevées dans les zones accidentogènes » permettent d'évaluer la performance des unités dans la lutte contre les infractions les plus génératrices d'accidents.

En 2009, la gendarmerie nationale dynamisera les opérations de contrôles d'alcool et de stupéfiants, tout en maintenant un niveau élevé de contrôles vitesse. L'attention particulière portée aux populations vulnérables tels les jeunes conducteurs et les usagers des deux roues motorisés sera renouvelée.

INDICATEUR 6.1 : Evolution de l'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Evolution de l'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	%	1,28	1		>1	>1	>1

Précisions méthodologiques : Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles d'alcoolémie sur l'une des principales causes d'accidents corporels. Plus le résultat de l'indice est supérieur à 1, plus l'efficacité des contrôles d'alcoolémie est avérée. Plus le résultat est proche de zéro, plus l'efficacité des contrôles d'alcoolémie est remise en question. Indice = évolution du nombre d'infractions d'alcoolémie entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels dus à l'alcool entre l'année A et l'année A -1

Source des données : Les données des unités sont intégrées dans les bases départementales des statistiques de la route (BDSR) de chaque Escadron départemental de sécurité routière (EDSR). Les données sont nationales (métropole et outre mer).

INDICATEUR 6.2 : Taux de dépistage positif de produits stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux de dépistage positif de produits stupéfiants	%	37,58	45	>40	45	45	en baisse

Précisions méthodologiques : Cet indicateur permet de mesurer la part des contrôles positifs, c'est-à-dire débouchant sur la constatation d'une infraction, sur le total des contrôles effectués en matière de stupéfiants.

Source des données : Les données des unités sont intégrées dans les bases départementales des statistiques de la route (BDSR) de chaque Escadron départemental de sécurité routière (EDSR). L'activité est suivie par la Base nationale des statistiques de l'activité (BNSA). Les données sont nationales (métropole et outre-mer).

INDICATEUR 6.3 : Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse sur les infractions à la vitesse relevées dans les zones accidentogènes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Nombre d'infractions vitesse par heure de fonctionnement des systèmes embarqués de contrôle automatisé	Nombre/heure	8,25	7,24	>8	>8	>8	en hausse
Nombre d'infractions vitesse relevées hors contrôle automatisé par heure- personnel de contrôle	nombre/heure	0,47	0,47	>0,5	>0,5	>0,5	en hausse

Précisions méthodologiques :

Sous indicateur 1 : Cet indicateur permet de mesurer, sur une année donnée et en tendance sur plusieurs années, la part des contrôles positifs, c'est-à-dire débouchant sur le signalement d'une infraction, sur le total des heures de fonctionnement des radars embarqués du système de contrôle automatisé. Il permet de rendre compte de l'efficacité en matière de lutte contre la vitesse excessive. Il doit évoluer à la hausse dans un premier temps puis diminuer parallèlement à la baisse des vitesses moyennes.

Sous indicateur 2 : Cet indicateur permet de mesurer, sur une année donnée et en tendance sur plusieurs années, la part des contrôles positifs, c'est-à-dire débouchant sur le signalement d'une infraction, sur le total des heures de personnel consacrées à l'activité sécurité routière. La notion d'heures-gendarmes rend compte de la réalité de l'engagement de la gendarmerie en matière de sécurité routière. Le résultat doit évoluer à la hausse dans un premier temps puis diminuer parallèlement à la baisse des vitesses moyennes.

Source des données : Les données des unités sont intégrées dans les bases départementales des statistiques de la route (BDSR) de chaque Escadron départemental de sécurité routière (EDSR). L'activité est suivie par la Base nationale des statistiques de l'activité (BNSA). Les données sont nationales (métropole et outre-mer).

OBJECTIF n° 7 : Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits
Objectif rattaché à l'action 03 : Missions de police judiciaire et concours à la justice

L'objectif englobe la totalité des missions judiciaires de la gendarmerie accomplies tant par les unités territoriales que par les sections et les brigades de recherches.

Trois leviers d'action permettent aux unités de gendarmerie d'être plus efficaces pour confondre les auteurs d'actes criminels ou délictuels : l'exploitation et la coopération en matière de renseignement (police et gendarmerie) ; la qualité de la formation des enquêteurs ; le développement de la police technique et scientifique (PTS), notamment en matière d'analyses papillaires et biologiques.

Le premier indicateur « taux détaillé d'élucidation » mesure la performance atteinte dans la résolution :

- des vols (y compris les recels) : cette catégorie d'infractions nécessite des actes de police technique et scientifique particulièrement détaillés et souvent coûteux et la mise en œuvre d'un dispositif de coordination sur une grande échelle (travail de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante) ;
- des escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) : l'émergence de phénomènes nouveaux (« skimming » - piratage des distributeurs de billets ou de carburant - et escroqueries via internet), dont les ramifications internationales sont fréquentes, pèse sur le taux d'élucidation des EIEF ; l'utilisation de la carte de crédit, qui supprime peu à peu les paiements par chèques, contribue également à cette plus grande difficulté ;
- des atteintes volontaires à l'intégrité physique et des faits de délinquance de proximité : le développement des moyens de police technique et scientifique ou d'expertise judiciaire permettra d'améliorer les taux d'élucidation actuels ;
- des autres infractions dont les stupéfiants.

Le recours grandissant à la police technique et scientifique (PTS) facilite les élucidations des crimes et des délits, l'identification des auteurs et l'administration de la preuve.

L'indicateur « taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction » mesure l'efficacité de la chaîne PTS de la gendarmerie. Il renseigne sur un résultat opérationnel ayant un réel impact sur l'élucidation des crimes et délits. Cet indicateur donne une vision quantitative et qualitative du recours à la

criminalistique sur les affaires judiciaires. Il est directement lié à tous les maillons de la chaîne criminalistique et exige un effort conjoint de l'ensemble des acteurs concernés (capacité de recueil des traces, qualité des traces recueillies, alimentation de la base de référence du fichier automatisé des empreintes digitales (FAED), performances techniques du FAED et de ses spécialistes).

Le troisième indicateur « taux de signalisation des individus mis en cause » renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les unités de gendarmerie à une alimentation exhaustive du fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) à partir des personnes mises en cause (article 706-55 du Code de procédure pénale). Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification du FNAEG, donc pour l'élucidation des affaires.

INDICATEUR 7.1 : Taux détaillé d'élucidation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Vols y compris recels	%	16,5	16	16,9	16,9	17	en hausse
Escroqueries et infractions économiques et financières	%	93,1	78,7	93,5	79	79,5	en hausse
Atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes	%	79,3	80	79,7	80	80	en hausse
Autres infractions dont stupéfiants	%	74,4	75,6	74,8	75,8	76	en hausse
Délinquance de proximité	%	15,6	15,8	15,8	16	17	en hausse

Précisions méthodologiques : Cet indicateur mesure le taux d'élucidation des crimes et délits constatés en matière de vols, d'escroqueries et d'infractions économiques et financières, des violences contre les personnes, des autres infractions, dont celles relatives aux stupéfiants et de délinquance de proximité (DDP). Il traduit la performance obtenue en matière de recherche et de mise en cause des auteurs de crimes et délits.

Source des données : Les messages d'information statistique (MIS) sont collectés par les Brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement et intégrés dans les Bases départementales des statistiques de la délinquance (BDS). Chaque mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDS vers la Base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par la DGGN avant d'être diffusées sur l'Infocentre gendarmerie.

La délinquance de proximité (DDP) est un agrégat de l'état 4001 (index statistiques 15-17, 19,20,22,23,25-30, 32, 34-38, 66-68) : vol à main armée, vol avec arme blanche, cambriolage, vol à la tire, destruction et dégradation...

INDICATEUR 7.2 : Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction	%	nouvel indicateur	nouvel indicateur		19	20	en baisse

Précisions méthodologiques : Le résultat de cet indicateur est le rapport entre le nombre de traces réalisées par le FAED (Fichier Automatisé des Empreintes Digitales) et le nombre de traces papillaires recueillies par les unités de gendarmerie et exploitées par le FAED. Cet indicateur donne une vision quantitative et qualitative du recours à la criminalistique sur les affaires judiciaires. Il renseigne sur un résultat opérationnel ayant un réel impact sur l'élucidation des crimes et délits. Il est directement lié à tous les maillons de la chaîne criminalistique et exige un effort conjoint de l'ensemble des acteurs concernés.

Source des données : Les données sont collectées par le STRJD (Service Technique de Rapprochement judiciaire et de Documentation) du CTGN (Centre Technique de la Gendarmerie Nationale) et conservées au niveau central par le bureau des systèmes informatiques de service (BSIS). Une fois par mois, ces données intégrées durant le mois écoulé sont extraites, validées et mises à disposition sur l'Infocentre gendarmerie. Ces données concernent la métropole.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 7.3 : Taux de signalisation au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG) des individus mis en cause.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux de signalisation au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG) des individus mis en cause	%	nouvel indicateur	nouvel indicateur		48	51	En hausse

Précisions méthodologiques : Le résultat de cet indicateur est le rapport entre le nombre de personnes signalées par prélèvement biologique au FNAEG (Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques) et le nombre de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du CPP (Code de Procédure Pénale).

Source des données : Les données du numérateur sont extraites d'une application spécifique de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) qui alimente le tableau de bord du Service Central d'Analyse Génétique de la Gendarmerie (SCAGGEND). En ce qui concerne le dénominateur, les données sont extraites de l'application Infocentre « univers tableau de bord GD » (requête portant sur les index 4001 relatifs aux infractions relevant de l'article 706-55 du CPP). Ces données concernent la métropole.

OBJECTIF n° 8 : Optimiser l'emploi des moyens et des personnels

Objectif rattaché à l'action 04 : Commandement, ressources humaines et logistique

La gestion des personnels et des formations ainsi que les politiques de soutien sont des composantes essentielles au fonctionnement d'une institution en charge d'assurer la sécurité des citoyens.

Dans la logique de performance instituée par la loi organique relative aux lois de finances, la gendarmerie doit s'efforcer d'atteindre les objectifs stratégiques qui lui sont fixés chaque année par le Gouvernement et qui reçoivent l'approbation du Parlement lors du vote du budget.

Pour réaliser cette ambition, la gendarmerie doit tirer le meilleur parti possible des moyens de toute nature qui lui sont alloués pour l'accomplissement de son service. L'objectif 9 retrace cette volonté.

Les actions spécifiques permettant la réalisation de cet objectif se traduisent par :

- la recherche de solutions permettant de produire un gain en efficacité ou en qualité et de générer des économies de temps ou d'argent : elle se traduit notamment par l'organisation d'ateliers de performance, créés afin de mettre en commun les solutions les meilleures imaginées et expérimentées par certaines régions. Ces ateliers s'adressent à l'ensemble de la gendarmerie ;
- le pilotage des grandes fonctions par une chaîne complète de contrôleurs de gestion : en appui sur un programme d'action intégrant des objectifs de performance, cette chaîne anime un dialogue de gestion irriguant les principaux niveaux de décision ;
- la réalisation d'audits internes courts tendant à améliorer la performance sur des fonctions ou des processus bien identifiés, dans les domaines de la logistique ou des ressources humaines.

Le premier indicateur mesure la capacité d'entretien et de maintenance des véhicules mis à la disposition des unités opérationnelles. L'évolution de cet indicateur dépend également du rythme de renouvellement du parc automobile et donc des capacités financières dont la gendarmerie dispose pour ses équipements.

Les deuxième et troisième indicateurs mesurent l'effort engagé par la gendarmerie dans l'optimisation de la gestion de son parc immobilier et notamment dans sa volonté de maintenir l'évolution du coût de ses loyers dans les normes du marché locatif. La gendarmerie s'est engagée dans un « programme de performance » sur 5 ans incluant la diminution du parc des logements concédés par nécessité absolue de service, des cessions d'actifs immobiliers et une gestion plus stricte du parc, fondée sur la diminution du taux de vacance des logements et sur la réduction progressive du nombre de locations externes.

INDICATEUR 8.1 : Taux de disponibilité des véhicules

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux de disponibilité des véhicules	%	94,36	95,17	>95	>95	>95	>95

Précisions méthodologiques : Le résultat exprime les taux de disponibilité des véhicules des 2 subdivisions d'arme (départementale et mobile).

Source des données : L'information est extraite de la base GEAUDE/SIP2 (GEstion AUtomatique Decentralisée / Système d'Informatisation de Parc). GEAUDE est une application informatique de suivi de la comptabilité et de la gestion des matériels au niveau décentralisé ; SIP2 est une application qui permet de suivre le parc automobile (opérations d'entretien, temps de main d'œuvre...).

INDICATEUR 8.2 : Taux de vacance moyen des logements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux de vacance moyen des logements	%	4,14	3,73	<3	<3	<3	<3

Précisions méthodologiques : Le taux de vacance des logements (ratio du nombre de logements vacants (logements non attribués) / nombre total de logements) mesure la capacité de la gendarmerie à maîtriser la gestion de son parc au plus près de ses effectifs réels.

Source des données : L'information est extraite de la base GEAUDE 2G AI (GEstion AUtomatique DEcentralisée / 2^{ème} Génération / Affaires Immobilières) qui est le socle technique de la gestion immobilière de la gendarmerie.

INDICATEUR 8.3 : Coût du m² loué

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Coût du m ² loué	€	4,82	5,04	<5,02	<5,14	<5,24	<5,46

Précisions méthodologiques : L'indicateur permet d'apprécier l'évolution du coût mensuel du m² loué par la gendarmerie. Il inclut les logements ainsi que les locaux de service et techniques, éléments indissociables des conditions d'exécution du service par la gendarmerie. L'objectif recherché est de maîtriser les dépenses locatives en faisant en sorte que l'évolution du coût du m² loué par la gendarmerie ne s'écarte pas de l'évolution de l'indice des prix du marché locatif. Cet objectif est très ambitieux en termes de performances, car il suppose que les mesures d'économies et de rationalisation compenseront les hausses mécaniques découlant de la livraison des nouvelles casernes. On notera à ce sujet que le montant des loyers des casernes édifiées selon le dispositif innovant des baux emphytéotiques administratifs (BEA) est apprécié sur la base de la valeur locative de marché. Pour chiffrer la prévision 2008 et la cible 2011, on a supposé que les prix du marché augmenteront de 2% chaque année sur la période 2007-2011.

Source des données : Les données sont extraites du tableau de bord des crédits-loyers qui se fonde à la fois sur les saisies effectuées dans la base GEAUDE 2G AI, socle technique de la gestion des affaires immobilières, et sur les informations recueillies au sein du système GESFI (GEstion Financière).

OBJECTIF n° 9 : Optimiser les conditions d'exécution des missions militaires de protection et de contrôleObjectif rattaché à l'action 05 : Exercice des missions militaires

La gendarmerie nationale, force armée investie de missions de sécurité et de défense, exécute des missions de protection au profit des armées ou en environnement militaire.

Il importe que ces diverses missions soient assurées de manière efficiente. En particulier, la réduction du temps passé dans des services de garde statique constitue un objectif majeur de performance. Selon les cas, les leviers d'action qui permettent de réaliser cet objectif seront l'externalisation, la mutualisation des tâches ou la réduction de leur volume grâce aux technologies nouvelles.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'indicateur retenu concerne notamment le nombre d'heures consacrées par la gendarmerie à la sécurité et au contrôle des installations militaires sensibles.

INDICATEUR 9.1 : Engagement des unités dans les missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Engagement des unités dans les missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental	Heures-gendarme	269 333	304 126		< 304 000	< 304 000	en baisse

Précisions méthodologiques : Cet indicateur comprend les missions de protection réalisées au profit des armées ou en environnement militaire. La gendarmerie de l'armement et la GSAN ne font plus partie du P152, ils ont été retirés du périmètre de l'indicateur.

Source des données : Les données sont disponibles sur Infocentre, à partir des natures de service saisies par les unités de GD et de GM. Cette part d'activité regroupe notamment les tâches suivantes : garde matériel militaire, escorte militaire, surveillance FNS, surveillance maritime, surveillance spécialisée militaire, transfèrement militaire.

OBJECTIF n° 10 : Renforcer l'efficacité de l'action civile et militaire de la France à l'étranger
Objectif rattaché à l'action 05 : Exercice des missions militaires

L'action internationale de la gendarmerie est dense et multiforme. Elle contribue à promouvoir la France à l'étranger, à élargir son influence, à veiller à la sécurité des Français à l'étranger et à la prévention ou à la résolution des conflits. La gendarmerie met également en œuvre une coopération bilatérale active, avec le souci de produire un bon retour en sécurité intérieure. Enfin, la gendarmerie prend toute sa place dans le développement d'un espace de liberté et de sécurité en Europe.

Les actions sur le plan international portent notamment sur :

- un engagement sur les théâtres d'opérations extérieures (OPEX) principalement dans un cadre ONU (Kosovo, RDC, Haïti, Côte d'Ivoire, Liban), OTAN (Kosovo, Afghanistan), Union européenne (EUFOR Bosnie, EUFOR Tchad RCA). La gendarmerie nationale est engagée dans la force de gendarmerie européenne (FGE), créée pour compléter la gamme des moyens militaires disponible pour la gestion militaire et civile de crises ;
- la sécurité des représentations diplomatiques à l'étranger ;
- la participation au "réseau" des attachés de sécurité intérieure et à de nombreuses actions de coopération technique.

Sur le plan européen, l'action de la gendarmerie participe aussi bien du 3^{ème} pilier (justice, liberté et sécurité) que du 2^{ème} pilier (politique étrangère et sécurité commune). Son expertise dans le domaine de la gestion civile des crises est reconnue par de nombreuses instances internationales. Son rôle dans la surveillance des frontières extérieures à l'espace Schengen mérite d'être rappelé.

INDICATEUR 10.1 : Nombre de jours OPEX

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Nombre de jours OPEX	jours-gendarme	209 533	184 984	250 000	250 000	250 000	250 000

Précisions méthodologiques : Cet indicateur comprend le suivi des déplacements des gendarmes mobiles (unités constituées et individuels), des militaires de la Garde républicaine (individuels), des gendarmes gérés par le bureau des opérations et le GOPEX (groupement des opérations extérieures).

Source des données : service des opérations et de l'emploi (SOE). Le résultat représente en nombre de jours gendarme l'engagement de la gendarmerie aux côtés des autres forces armées dans les missions extérieures.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Ordre et sécurité publics	2 956 790 414	0	2 956 790 414	2 956 790 414	0	2 956 790 414
02 Sécurité routière	783 447 919	0	783 447 919	783 447 919	0	783 447 919
03 Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 482 203 993	0	1 482 203 993	1 482 203 993	0	1 482 203 993
04 Commandement, ressources humaines et logistique	960 771 656	1 315 225 335	2 275 996 991	960 771 656	1 312 312 604	2 273 084 260
05 Exercice des missions militaires	118 876 021	0	118 876 021	118 876 021	0	118 876 021
Totaux	6 302 090 003	1 315 225 335	7 617 315 338	6 302 090 003	1 312 312 604	7 614 402 607

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2007	Plafond autorisé pour 2008	Demandés pour 2009	Variation 2009 / 2008	Demandés pour 2009 (y.c. charges sociales)
Personnels administratifs		843	985	+142	
Personnels techniques		340	489	+149	
Ouvriers d'Etat		745	738	-7	
Officiers (gendarmes)		6 714	6 828	+114	
Sous-officiers (gendarmes)		78 101	76 368	-1 733	
Volontaires (gendarmes)		14 391	14 101	-290	
Totaux		101 134	99 509	-1 625	

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	3 268 078 137
Cotisations et contributions sociales <i>dont contributions au CAS Pensions</i>	3 011 331 866 2 668 524 732
Prestations sociales et allocations diverses	22 680 000

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Le programme comprend 99 509 ETPT, répartis dans 6 catégories d'emplois par métier et/ou statut :

- la catégorie « officiers », qui regroupe les officiers de gendarmerie, les officiers du corps technique et administratif et les officiers des armées ;
- la catégorie « sous-officiers », qui regroupe les sous-officiers de gendarmerie et les sous-officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie ;
- la catégorie « volontaires » ;
- la catégorie « personnels administratifs » qui regroupe les corps de civils de catégorie A, B et C à dominante administrative ;
- la catégorie « personnels techniques » qui regroupe les corps de civils de catégorie A, B et C à dominante technique ;

- la catégorie « ouvriers d'état ».

Par rapport à 2008, le plafond d'emploi fait l'objet d'une réduction de 1 625 ETP, traduisant les mouvements suivants :

- 1 246 ETPT, correspondant à la décision de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, dont - 475 d'extension en année pleine ;
- 375 ETPT, transférés au profit de la mission défense dont la gendarmerie de l'armement (298 ETPT), la gendarmerie de sécurité des armements nucléaires (48 ETPT), 28 ETPT correspondant à 3 brigades de gendarmerie sous compte de commerce et 1 ETPT au profit de l'action sociale ;
- 2 ETPT, transférés au profit de besoins divers d'autres programmes de l'Etat, ici le centre national des archives de Pierrefitte ;
- 20 ETPT, transférés au profit du ministère de la ville pour la création de délégués au préfet dans les quartiers sensibles ;
- + 18 ETPT, au profit d'un transfert de mission (contrôle de bagages à l'international) entre la douane et la gendarmerie sur les aéroports de Roissy, d'Orly et de Lyon.

Les autres évolutions entre catégorie d'emplois, à bilan quantitatif nul, découlent, d'une part, de la poursuite du PAGRE rénové, d'autre part, d'une ambitieuse politique de transformation d'emplois visant à recentrer les officiers et sous-officiers de gendarmerie sur leur cœur de métier.

Le coût moyen (hors CAS pensions) du personnel composant le programme est de 35 050 € pour le personnel militaire et de 33 815 € pour le personnel civil.

Le coût moyen (CAS pensions compris) du personnel composant le programme est de 61 800 € pour le personnel militaire.

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Concernant les officiers, les prévisions de sorties définitives sont à hauteur de 210 dont 167 départs à la retraite.

Concernant les sous-officiers, les prévisions de sorties définitives sont à hauteur de 2 960 dont 2 140 départs à la retraite.

Concernant les volontaires, il est prévu un flux de sorties d'environ 6 000 gendarmes adjoints volontaires (GAV).

Concernant le personnel civil hors ouvrier d'état, environ 25 départs à la retraite sont prévus.

Enfin, concernant le personnel ouvrier d'état, une quarantaine de départs à la retraite est attendue.

Les coûts moyens de sortie sont :

- pour les officiers, 58 160 € hors CAS pensions et 98 560 € CAS pensions compris ;
- pour les sous-officiers, 36 875 € hors CAS pensions et 64 540 € CAS pensions compris ;
- pour les gendarmes adjoints volontaires, 14 900 € hors CAS pensions et 25 110 € CAS pensions compris ;
- pour le personnel civil, 37 640 € hors CAS pensions. Toutefois, le volume restreint de mouvement de cette catégorie de personnel ne permet pas de donner un coût de sortie significatif incluant le CAS.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Les prévisions d'entrées sont fixées au vu des prévisions de départs de l'année 2009, de l'évolution du plafond d'emploi 2008-2009 et de la situation des effectifs prévisibles réalisés en fin d'année 2008.

Concernant les officiers, les prévisions d'entrées nouvelles sont à hauteur de 65 ainsi que 260 autres entrées par promotion interne.

Concernant les sous-officiers, les prévisions d'entrées nouvelles sont à hauteur de 1 750, prenant en compte la correction du plafond d'emploi, la nécessité de renouvellement de certains départs et la montée en puissance du corps de soutien administratif et technique de la gendarmerie.

Concernant les volontaires, il est prévu un flux d'entrées d'environ 6 500 GAV permettant le renouvellement des départs ainsi que le rattrapage d'un sous-effectif ponctuel prévu en fin d'année 2008.

Concernant le personnel civil, environ 350 entrées sont prévues qui visent notamment à initier la montée en puissance du personnel civil au sein de la gendarmerie. Ce personnel sera recruté par le ministère de l'intérieur.

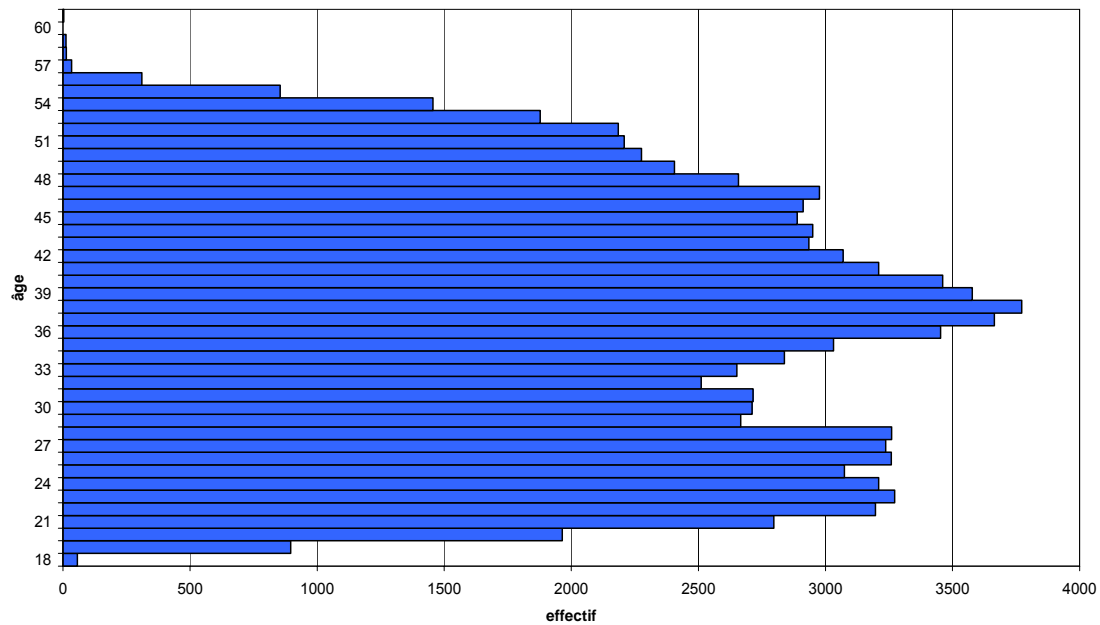
Les coûts moyens d'entrée sont :

- pour les officiers, 34 200 € hors CAS pensions et 58 500 € CAS pensions compris ;
- pour les sous-officiers, 22 550 € hors CAS pensions et 42 200 € CAS pensions compris ;
- pour les gendarmes adjoints volontaires, 14 900 € hors CAS pensions et 25 110 € CAS pensions compris ;
- pour le personnel civil, 24 750 € hors CAS pensions.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

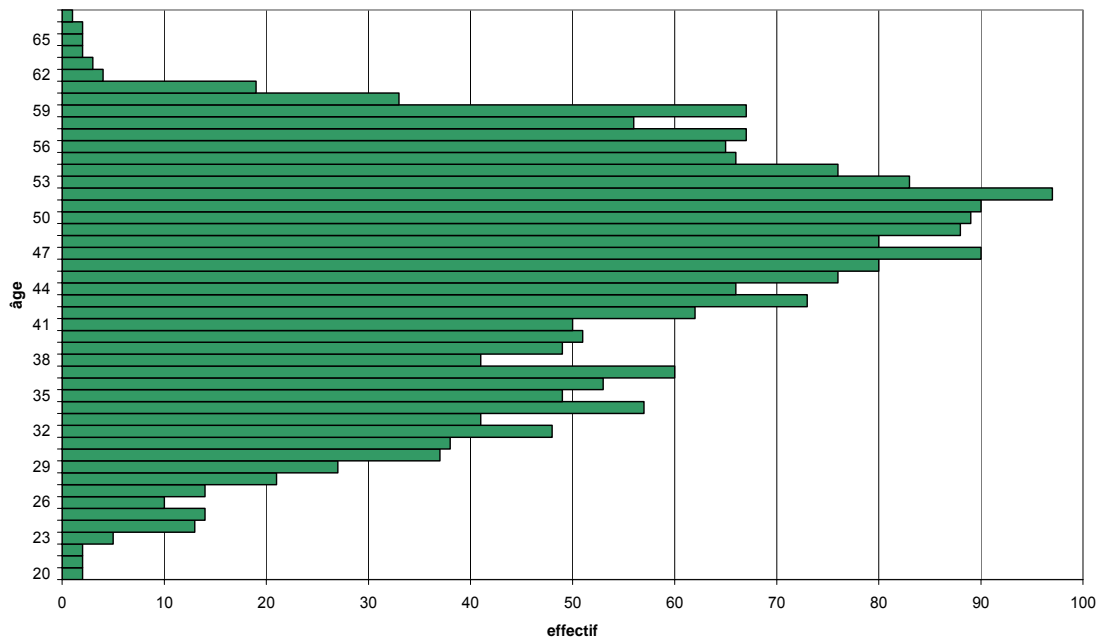
La pyramide des âges pour le personnel militaire se révèle relativement homogène et lissée.

Pyramide des âges de l'ensemble des militaires



La pyramide des âges du personnel civil révèle une part importante de la population en dernière partie de carrière. Toutefois, ce volume de population à remplacer reste marginal (quelques dizaines de recrutements) par rapport à la montée en puissance du volume de personnel civil (300 recrutements).

Pyramide des âges des personnels civils



Le GVT positif sera de 44 M€ (1,6%), le GVT négatif de 35 M€, soit un GVT solde de 9 M€.

Le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point et aux mesures catégorielles.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Ordre et sécurité publics	46 399
02	Sécurité routière	12 274
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	23 239
04	Commandement, ressources humaines et logistique	15 975
05	Exercice des missions militaires	1 622
Total		99 509

Le programme 152 est axé sur le cœur du métier de la gendarmerie à savoir « veiller à la sûreté publique, assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois ». Les 5 actions qui le constituent identifient les principaux domaines d'intervention de l'État, auxquels concourent l'ensemble des unités de gendarmerie dont la vocation généraliste sur l'ensemble du territoire est soulignée.

A ce titre, la ventilation des effectifs s'effectue selon une double logique :

- prise en compte directement dans une action des unités à vocation spécialisée (exemple : unités de recherches en police judiciaire) ;
- ventilation des ETP des unités polyvalentes selon les statistiques d'activité de service.

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2009 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 54,8475 € au 01 janvier 2009 puis de 55,1217 € au 01 juillet 2009 (soit + 0,5 %) et de 55,2871 € au 01 octobre 2009 (soit + 0,3 %).

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Les mesures catégorielles sont de 31,4 M€, hors CAS pensions.

Deux mesures sont prévues au profit de la gendarmerie : l'entrée en vigueur des nouvelles grilles indiciaires des militaires et le PAGRE rénové.

Grilles indiciaires

Suite au vote du nouveau statut général des militaires et à la lumière des travaux du haut comité d'évaluation de la condition militaire, les nouvelles grilles des militaires entreront en vigueur au 1er janvier 2009. Leur mise en œuvre complète s'étalera jusqu'en 2011. Elles ont vocation à redonner de la cohérence dans les parcours de carrière et combler un décrochage identifié par rapport à la fonction publique civile dans certains cas. Un montant de 11,4 M€ est prévu à cet effet en 2009.

PAGRE rénové

Suite à la mise en place des quatre premières annuités du PAGRE, et aux travaux sur la parité globale entre police et gendarmerie, ce plan est poursuivi conformément aux orientations du chef de l'Etat. Le PAGRE rénové consiste en une stabilisation quantitative du corps des officiers au volume actuel et un repyramidage des postes de sous-officiers. Il permet d'accélérer le déroulement de carrière des militaires les plus aptes à exercer des responsabilités, et de valoriser le parcours des personnels méritants. La mise en œuvre de ce plan est nécessaire à l'obtention d'une parité globale entre police et gendarmerie en 2012.

Un montant de 20 M€ est prévu à cet effet en 2009.

AUTRES ÉLÉMENTS SALARIAUX

La réserve opérationnelle verra la consolidation du montant financier qui lui est consacré à hauteur de 41 M€ pour un nombre moyen de 26 000 titulaires d'un engagement spécifique dans la réserve.

Les rémunérations liées aux opérations extérieures (OPEX) feront l'objet d'une provision de 11 M€.

L'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) fera l'objet d'une provision à hauteur de 46 M€, montant réévalué par rapport à l'activité des escadrons.

■ CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est fixé à 2 668,5 M€ dont 18,4 M€ au titre des fonctionnaires civils (taux de 60,76%) et 2 650,1 M€ au titre des militaires (taux de 108,82%).

La contribution versée au titre de la subvention d'équilibre au Fonds Spécial des Pensions des Ouvriers des établissements Industriels de l'Etat (FSPOIE) concernant le programme « gendarmerie nationale » est positionnée sur le programme 212 « soutien de la politique de défense » du ministère de la défense.

La contribution employeur au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL) est de 10 M€.

En millions d'euros	Réalisation 2007	LFI 2008	Prévision 2009
Contribution employeur au CAS pensions	2724,38	2483,46	2668,52
<i>dont civils (yc. ATI)</i>	9,34	9,7	18,4
<i>dont militaires</i>	2418,04	2471,16	2650,1
<i>dont subvention d'équilibre au FSPOEIE</i>		2,60	0
<i>Contribution employeur au FNAL</i>		8,88	10

Les prestations sociales, budgétées pour un montant de 22,7 M€, comprennent notamment les dépenses liées aux indemnités chômage (population des anciens gendarmes adjoints), les prestations familiales outre-mer, les dépenses liées à l'aide au handicap, les congés de longue durée du personnel civil.

Les crédits de l'action sociale pour le personnel militaire restent regroupés sur le programme 212 « soutien de la politique de défense » du ministère de la défense.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTERIEURE

Le budget 2009 est adossé à la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2) qui inscrira la modernisation de la gendarmerie sur les 5 prochaines années. Dans le cadre du Livre blanc de la défense et la sécurité nationale, la LOPPSI 2 financera également la prise en compte par la gendarmerie nationale du dispositif aéroporté de souveraineté nationale outre-mer.

Au titre de la LOPPSI 2, la gendarmerie consacrera en 2009 **295 M€ d'AE et 53 M€ de CP**.

Saut technologique (47 M€ d'AE et 20 M€ de CP)

L'accent sera mis sur le développement des capacités d'investigation, de rapprochement et d'analyse par l'utilisation des nouvelles technologies, sur le lancement d'un programme de vidéo-protection, sur l'amélioration des dispositifs de communication et sur le renforcement de la protection des personnels en intervention.

Souveraineté outre-mer (77 M€ d'AE)

Il s'agit à titre principal de la commande de 4 hélicoptères de manœuvre destinés à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie.

Immobilier (141 M€ et 3 M€ de CP)

L'effort immobilier de la gendarmerie nationale s'appuiera sur des montages classiques en maîtrise d'ouvrage publique et sur des montages innovants en AOT/LOA.

Les projets concernés représentent la construction de 452 logements ou hébergements et locaux de services associés.

Fonctionnement (30 M€ en AE et CP)

La LOPPSI finance un effort de mise à niveau des dépenses de fonctionnement courant de la gendarmerie, notamment pour les loyers (12,9 M€), les fluides et l'entretien courant immobilier (3,8 M€) les équipements individuels (1,5 M€), le carburant et l'entretien du matériel de transports (2,7 M€), les systèmes d'information (1,3 M€) et le fonctionnement courant (7,8 M€).

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

PGS (8,5 M€ d'AE ; 7,1 M€ de CP)

Le caractère stratégique des applications des données et des réseaux, ainsi que la probabilité de plus en plus forte des menaces imposent de disposer d'une capacité de secours visant à garantir la continuité de fonctionnement des systèmes d'information et de communication (SIC) de la gendarmerie.

Le Plan Global de Secours (PGS) vise à assurer la continuité du service par la mise en place des dispositifs techniques (logiciels et matériels) et des procédures pour éviter aux systèmes en exploitation sur un site de production d'être mis en arrêt sur des pannes simples. C'est également un plan de reprise d'activité mis en œuvre à la suite de sinistres graves affectant tout ou partie d'un centre de production. L'objectif est d'obtenir une redondance de l'infrastructure informatique de la gendarmerie en 2009 de manière à pouvoir faire face à la perte complète du site de production principal d'Ile-de-France.

AGORH@ (0,8 M€ d'AE ; 2,8 M€ de CP)

Il s'agit de la modernisation du système d'information « organisation et ressources humaines » de la gendarmerie nationale : projet d'Application de Gestion de l'Organisation et des Ressources Humaines (AGORH@).

Le système d'information des domaines « organisation » et « ressources humaines » de la gendarmerie nationale était constitué d'applications éparses qu'il n'était plus possible de faire évoluer pour des raisons techniques et qui présentaient des difficultés à communiquer avec d'autres systèmes d'information (gendarmerie ou ministère de la défense).

Par ailleurs, la gendarmerie doit faire face à :

- un déficit d'intégration entre les processus de gestion de l'organisation, des ressources humaines et financiers pour le calcul analytique des coûts (mise en œuvre de GESFI) ;
- l'absence d'outils de prospective et d'aide à la décision.

L'enjeu est donc de disposer d'un outil de type « progiciel de gestion intégrée » qui utilisera le support du réseau Intranet gendarmerie. Il sera capable de prendre en compte la complexité de l'organisation de la gendarmerie (plus de 4 300 implantations et 10 000 unités) et de la gestion de ses ressources humaines. Ces deux points constituent les leviers essentiels de la performance de l'institution. Celle-ci doit par ailleurs gérer des mouvements continus d'effectifs (redéploiements, restructurations) et mettre en place une politique de gestion des ressources humaines centrée sur une approche « métier – compétence » dans le cadre de carrières à dominantes.

De plus, le système AGORH@ doit répondre à plusieurs contraintes :

- gérer les processus et les informations nécessaires au deuxième palier de fonctionnement des communautés de brigades (annuaire de l'intranet étendu à 85 000 utilisateurs, gestion du service des communautés, suivi de l'activité et des résultats des unités, traçabilité des consultations sur les fichiers sensibles, gestion des habilitations...);
- disposer d'un système d'information combinant les deux domaines distincts « organisation » et « ressources humaines » afin de gérer au mieux le plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées (PAGRE rénové) ;
- alimenter les systèmes interarmées ou interministériels en données RH dans le cadre de la LOLF. A noter que la gendarmerie doit fournir des éléments pouvant être exploités de manière différente par deux ministères.

Le projet AGORH@, dont la mise en œuvre opérationnelle est intervenue en septembre 2007, ne prend en compte que les personnels militaires. Pour la gestion de ses personnels civils, la gendarmerie sera abonnée au futur SIRH (projet ALLIANCE) mis en place par la DRH-MD (ancienne DFP). Un fonds de données administratives des personnels civils affectés au sein de la gendarmerie nationale devrait cependant être intégré dans AGORH@, de manière à donner au responsable de programme « gendarmerie » les informations nécessaires à l'exercice de ses responsabilités.

ATHENA (0,1 M€ d'AE ; 4 M€ de CP)

L'application ATHENA de partage et de recherche du renseignement doit remplacer à partir de 2009 l'application ARAMIS au sein des Centres Opérationnels et de Renseignement de la Gendarmerie (CORG). ATHENA impactera toute la chaîne de l'information tant verticalement que transversalement.

Les centres opérationnels de la gendarmerie (COG) ont été conçus en 1989 et déployés en 1991 et 1992 dans chacun des 97 groupements métropolitains. L'application ARAMIS, développée dans ce cadre, doit être modernisée pour

accompagner les évolutions d'organisation de la gendarmerie, notamment la création des communautés de brigades et le rapprochement entre les COG et les cellules de renseignement.

La première loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure mentionne la modernisation des COG en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité des interventions, ainsi que la sécurité des personnels. Ainsi l'envoi d'un SOS par la touche d'urgence permettra de localiser la patrouille en difficulté grâce à la cartographie et la géolocalisation.

Cette modernisation doit en outre s'accompagner d'une recherche d'interopérabilité avec les salles de commandement de la police nationale. Indissociable de la gestion de l'événement, la chaîne de traitement du renseignement sera également modernisée et évoluera vers un partage accru de l'information, la prise en compte des sources multimédias et une animation automatisée de la recherche du renseignement. C'est l'objectif assigné au programme ATHENA depuis 2006.

ARIANE (0,1 M€ d'AE ; 0,65 M€ de CP)

Il s'agit de l'Application de Rapprochement, d'Identification et d'ANalyse pour les Enquêteurs.

C'est un projet commun avec la police nationale qui rendra les données accessibles aux deux institutions au travers du nouveau système regroupant l'ensemble des procédures police et gendarmerie. Il sera de nature à accroître l'efficacité en police judiciaire. ARIANE permettra le rapprochement des images, avec un système de reconnaissance faciale, mais aussi des objets ou encore des tatouages.

Un caractère innovant d'ARIANE sera son aspect collaboratif : il sera possible de créer des dossiers partagés par exemple dans le cadre de la création de cellules d'enquête.

Après transfert des données STIC et JUDEX, ARIANE sera déployée sur 4 sites pilotes début 2009 avant un déploiement national à la rentrée 2009.

PULSAR (0,25 M€ de CP)

Le système PULSAR est destiné à remplacer le logiciel de bureautique et de suivi opérationnel de la gendarmerie départementale. En effet, la gendarmerie nationale a mis en place auprès de ses unités territoriales un ensemble d'applications métiers constituant ainsi un système d'information identifié, composé de plusieurs modules dont l'application BB2000 utilisée dans les unités élémentaires, un tableau de bord pour les commandants de compagnie et des bases statistiques départementales.

En s'appuyant sur les services offerts par la généralisation du réseau intranet à l'ensemble de ses unités (SAPHIR 3G), la gendarmerie a lancé la refonte du système d'information métier actuel afin de l'adapter aux changements d'organisation programmés et aux objectifs en matière de comptes de résultats définis dans la première loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) :

- un nouveau mode d'organisation territoriale, la « communauté de brigades », a été mis en place afin de fédérer l'emploi d'unités jusqu'alors autonomes. Il se traduit, pour le système d'information, par la nécessité de mettre en œuvre des applications « partageables » et accessibles par des unités géographiquement distantes ;
- la mise en œuvre du contrôle de gestion et l'inflexion en matière de culture du résultat met l'accent sur l'importance du système statistique de mesure de l'activité et de la délinquance et sur la nécessaire fiabilité du système de recueil de l'information.

Le déploiement du système PULSAR est prévu en 2009.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(1)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">7 937 152 465</td></tr> </table>	AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008	(1)	7 937 152 465		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(2)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">7 521 014 450</td></tr> </table>	CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008	(2)	7 521 014 450		
AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008											
(1)											
7 937 152 465											
CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008											
(2)											
7 521 014 450											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007	AE demandées pour 2009	CP demandés sur AE antérieures à 2009 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2009	Total des CP demandés pour 2009	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009						
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)						
734 062 455	7 617 315 338	305 424 000	7 308 978 607	7 614 402 607	948 178 057						
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009						
					(9)						
					192 003 185						
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009						
					(10)						
					51 426 014						
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 **						
					(11) = (8) - (9) - (10)						
					704 748 858						

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

La prévision des AE engagées en gestion 2008 est calculée sur la base des engagement comptables nets.

La prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009 (8) prend en considération les prévisions de paiements sur les années 2008 et 2009.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Ordre et sécurité publics

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	2 956 790 414	0	2 956 790 414
Crédits de paiement	2 956 790 414	0	2 956 790 414

ACTION n° 02 : Sécurité routière

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	783 447 919	0	783 447 919
Crédits de paiement	783 447 919	0	783 447 919

ACTION n° 03 : Missions de police judiciaire et concours à la justice

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1 482 203 993	0	1 482 203 993
Crédits de paiement	1 482 203 993	0	1 482 203 993

ACTION n° 04 : Commandement, ressources humaines et logistique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	960 771 656	1 315 225 335	2 275 996 991
Crédits de paiement	960 771 656	1 312 312 604	2 273 084 260

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	995 325 335	998 792 404

Les dépenses de fonctionnement recouvrent les systèmes d'information et de communication (SIC), le fonctionnement courant lié à l'homme, la mobilité, l'équipement individuel et l'immobilier.

Quelques transferts interviennent par rapport à l'année passée. Ainsi, l'indemnité compensatrice de la SNCF, le budget de fonctionnement de la gendarmerie de l'armement et de la gendarmerie de la sûreté de l'armement nucléaire ont été transférés à la mission défense pour un montant de 54 M€.

Dans les dotations figurent 30 M€ alloués au titre de la LOPPSI 2 pour la mise à niveau des dépenses de fonctionnement, décrite dans la présentation générale de la LOPPSI 2.

Le montant inclut les crédits hors titre 2 destinés aux OPEX, soit 4 M€.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SIC)

Cette catégorie regroupe les dépenses liées non seulement au fonctionnement courant des SIC mais également à leur maintien en condition opérationnelle (MCO).

Le budget à consacrer aux dépenses de fonctionnement liées aux communications, aux transmissions et à la maintenance informatique, est prévu à hauteur de 57 M€ AE et 65 M€ CP.

Fonctionnement courant des SIC

Couvrant 95% du territoire grâce à un maillage de plusieurs milliers d'unités, la gendarmerie possède un système intranet parmi les plus étendus en France (4 300 sites, 85 000 abonnés). Elle a un besoin vital de technologies fiables et modernes afin de pouvoir échanger les données entre ses unités, interroger les fichiers centraux et effectuer ses missions quotidiennes dans les meilleures conditions. En parallèle, elle parvient à une maîtrise de ses coûts par la recherche de solutions économiquement avantageuses comme l'utilisation des logiciels dits « libres ». Ainsi, le montant consacré à ce poste est prévu en 2009 à hauteur de 43 M€.

MCO des SIC

Le MCO des systèmes informatiques et de télécommunications (13,5 M€ AE et 22 M€ CP) recouvre la maintenance des logiciels et progiciels mais aussi la maintenance technique des serveurs centraux, départementaux ainsi que la contribution de la gendarmerie au maintien des fichiers centraux communs avec la police nationale (exemple : Fichier Automatisé Empreintes Digitales).

La LOPPSI 2 permettra d'assurer le MCO du système LAPI (Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation) à hauteur de 100 000 euros annuels ainsi que le MCO des réseaux informatiques fortement sollicités par les nouvelles applications (1,5 M€ AE).

FONCTIONNEMENT COURANT LIÉ À L'HOMME

Cette catégorie regroupe les dépenses liées à l'alimentation, à la formation, à la documentation, aux relations publiques, aux fournitures de bureau, aux changements de résidence, aux transports et déplacements et à la correspondance. Le budget à consacrer est prévu à hauteur de 204 M€ (AE et CP).

Alimentation

Trois grandes catégories de personnel bénéficient, en totalité ou en partie, d'alimentation gratuite :

- les militaires du corps de soutien technique et administratif à solde mensuelle, placés dans l'obligation de prendre leurs repas sur place du fait des astreintes de service ;

- le personnel de la gendarmerie mobile placé sous réquisition et employé hors de sa commune d'implantation pour une durée supérieure à 12 heures.

- les gendarmes adjoints sous forme d'une prestation en nature ou en deniers ;

L'inflation importante sur les denrées alimentaires génère une augmentation de ce poste de dépense, que la gendarmerie cherche à maîtriser en négociant au plus juste avec ses prestataires. Le montant consacré à ce poste est prévu à hauteur de 60 M€.

Formation, documentation, relations publiques

Ces dépenses regroupent des crédits directement liés à l'instruction et à la formation. Une économie sera dégagée sur ce poste par rapport aux années précédentes, du fait en partie de moindres recrutements nécessaires. Le montant prévu est de 10 M€.

Fournitures de bureau

Ce poste regroupe les consommables et fournitures générales (hors informatique). Le volume de documents que doit produire et éditer la gendarmerie (procédures judiciaires et administratives notamment) génère une dépense prévisible à hauteur de 15 M€, prévision qui prend en compte le surcoût dû à l'inflation.

Changement de résidence

La fixation d'un plafond de remboursement instauré pour les mutations dans l'intérêt du service permet de maîtriser l'évolution de cette dépense.

Toutefois, les restructurations nécessaires (redéploiements, transformations d'emploi) généreront un nombre de mutations en augmentation pour l'année 2009 et donc une hausse de ce poste de dépense, dont le montant est prévu à hauteur de 46 M€.

Transport et déplacement

La gendarmerie poursuit la recherche d'une maîtrise des frais de déplacement de son personnel, par la limitation au strict nécessaire en fonction des choix et des priorités missionnelles. Le transport et l'hébergement des escadrons fait également l'objet d'une recherche d'optimisation, même si les contraintes missionnelles, en outre-mer ou en métropole sont souvent dimensionnantes. Toutefois, une forte inflation sur le coût des transports est constatée. Ainsi, ce poste de dépense est prévu pour 2009 à hauteur de 69 M€.

Correspondance

Ce poste de dépense correspond aux frais d'affranchissement, nombreux, du fait de la dispersion des unités. Le montant prévu est à hauteur de 4 M€.

MOBILITÉ

Cette catégorie regroupe les dépenses liées à la consommation de carburant, à l'entretien du matériel et au maintien en condition opérationnelle (MCO) des hélicoptères. Le budget à consacrer est prévu à hauteur de 106 M€ AE et 104 M€ CP.

Carburéacteur

La prise en compte de nouveaux hélicoptères (EC135® à double turbine) en 2009, couplée à l'inflation, génère une augmentation de ce poste de dépense, dont le montant est prévu à hauteur de 3 M€.

Carburant

La très forte inflation constatée sur les carburants génère une augmentation importante du montant à consacrer sur ce poste de dépense. Ainsi un budget à hauteur de 59 M€ est-il prévu.

Entretien du matériel et transport

Constitué en majorité par des dépenses d'entretien, mais aussi de location ou de transport (droits de douane), ce poste est soumis à une forte évolution du coût des pièces détachées. Malgré cela, la gendarmerie nationale cherche à le maîtriser en prévoyant un budget de 28,5 M€.

Maintien en condition opérationnelle des hélicoptères

Avec la livraison de nouveaux appareils biturbines en 2008, le surcoût du MCO est adapté au rajeunissement et à la transformation du parc des hélicoptères de la gendarmerie ainsi qu'à l'entretien des équipements opérationnels spécifiques. Un montant de 15,5 M€ AE et 13,5 M€ CP est prévu.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL

Cette catégorie regroupe les dépenses de carnet d'habillement, d'achats et de locations de matériels, ainsi que l'achat de munitions, de tenues de l'homme et de petits matériels non immobilisables. Le budget à consacrer est prévu à hauteur de 80 M€ AE et 77 M€ CP.

Carnet d'habillement

Cette dépense correspond à l'allocation annuelle attribuée à chaque militaire pour l'entretien et le renouvellement de ses tenues. Les gendarmes adjoints, dont l'habillement et l'entretien sont intégralement pris en charge, n'en bénéficient pas. En 2009, la dépense doit se stabiliser. Un montant à hauteur de 25 M€ est prévu.

Achat et location de matériel

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses relatives aux matériels non mentionnés précédemment ; il s'agit notamment, des kits stupéfiants, des embouts d'éthylomètres mais aussi des chevaux, des chiens, de la réparation de l'armement et de l'optique ainsi que de prestations pour l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale. La dépense est prévue à hauteur de 25 M€ en AE et 26,5 M€ en CP.

Munitions

Une dotation de 11 M€ AE et de 5,5 M€ CP est consacrée aux munitions afin de permettre l'entraînement des personnels et de pourvoir aux dotations en armement non légal (pistolet à impulsions électriques et lanceurs de 40 mm prévus en LOPPSI 2). Ces dernières ont un coût unitaire supérieur aux munitions de l'armement légal traditionnel.

Habillement

L'habillement (19 M€ AE et 20 M€ CP) englobe les dotations initiales des élèves dans les écoles de formation initiale (officiers, sous-officiers et volontaires) ainsi que les réservistes opérationnels mais également les compléments de paquetage des spécialistes. La LOPPSI 2 prévoit la modernisation et la mise aux normes de sécurité de 8 500 tenues de motocyclistes, le renouvellement de 60 000 tenues de maintien de l'ordre et la dotation de 15 000 protections pare-coups, visant à améliorer la sécurité du personnel. Les commandes des deux derniers équipements sont mutualisées avec la police nationale dans un souci d'économie, grâce au volume commandé. Les mesures LOPPSI 2 comptent pour 16,5 M€ AE et 7,5 M€ CP en matière d'habillement.

IMMOBILIER

Cette catégorie regroupe les dépenses de loyers, de loyers budgétaires, d'entretien courant et d'énergie. Le budget à consacrer est prévu à hauteur de 549 M€ (AE et CP).

Loyers

Ce poste de dépense découle de l'organisation de la gendarmerie où le logement du personnel en caserne conditionne le fonctionnement du service de la gendarmerie. Les coûts induits par l'ensemble du parc locatif (locaux de service et techniques comme logements) sont ici fédérés, hors loyers budgétaires.

Les locations immobilières de la gendarmerie nationale s'articulent suivant plusieurs dispositifs :

- casernes ou annexes de casernement louées sur la base du décret N°93-130 du 28 janvier 1993 dont le loyer est invariable durant 9 ans ;
- casernes ou annexes de casernements sur les baux « loi de 1948 » dont le taux évolue chaque année par décret ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux HLM ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux dit « libres » ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux emphytéotiques administratifs.

Les logements hors caserne sont soumis à l'indice de revalorisation des loyers (IRL) ; le reste des baux est soumis à l'indice du coût de la construction (ICC).

L'augmentation constante des index de revalorisation, ainsi que la livraison de nouveaux casernements locatifs (prévision de 2 370 livraisons d'unités-logement), en majorité sous la forme de baux emphytéotiques, génèrent une hausse de la dépense. Parallèlement, l'optimisation de l'occupation des logements, la réduction du plafond d'emploi et la transformation de postes permettent de dégager des marges de manœuvre. Ainsi, la gendarmerie prévoit un montant de loyers à hauteur de 420 M€ pour l'année 2009.

Loyers budgétaires

Le montant prévu est de 3,5 M€.

Entretien courant et réparations

Cette dépense couvre les réfections et l'entretien léger des locaux (mise en peinture, plomberie, etc.). La réduction du parc compensera l'augmentation des coûts unitaires et permettra une stabilisation de la dépense à hauteur de 55,5 M€ en 2009, après déduction d'un prélèvement de 0,4 M€ au titre de la création d'un programme interministériel dédié à l'entretien des bâtiments de l'État.

Énergie

Ce coût intègre notamment les dépenses d'électricité, de gaz et de fuel domestique. Ces postes sont soumis à une inflation très soutenue qui conduit à une réévaluation importante de la dépense. Il est prévu une enveloppe à hauteur de 70 M€.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	304 900 000	297 281 200

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

En 2009, 48,6 M€ d'AE et 71,9 M€ de CP – dont 20,3 M€ d'AE et 8,1 M€ de CP au titre de la LOPPSI 2 – seront consacrés à la réalisation de programmes informatiques et à la modernisation et la rénovation des moyens de télécommunication.

La description des grands programmes SIC de la gendarmerie figure au paragraphe des grands projets transversaux.

Systèmes informatiques

Le TIE (Terminal Informatique Embarqué) verra son déploiement national achevé en 2009. La dernière région de gendarmerie à ne pas encore en être dotée recevra sa dotation de 261 appareils, portant ainsi la quantité de ces matériels en service à 7 200 en gendarmerie (1,4 M€ d'AE).

De type « tablette PC » durcie, le TIE offre la possibilité d'échanger des messages opérationnels et de consulter les bases de données nationales et Schengen, via le réseau RUBIS à partir des véhicules de dotation de la gendarmerie départementale. Il accueille le logiciel « personnes signalées recherchées » et répond, par ailleurs, aux besoins engendrés par le contrôle des chronotachygraphes électroniques (au profit notamment des motocyclistes). La solution retenue est un système original et unique qui offre une utilisation à l'extérieur du véhicule dans un rayon d'une vingtaine de mètres grâce à une liaison sans fil sécurisée ainsi qu'une intégration optimale en termes de sécurité à l'intérieur des véhicules.

La LOPPSI 2, s'étendant de 2009 à 2013, prévoit la réalisation du système PERICLES (0,5 M€ d'AE) visant à améliorer de manière sensible le taux d'élucidation des infractions en gendarmerie. Son principe de fonctionnement est basé sur une optimisation et un croisement des informations judiciaires détenues dans les fichiers de police judiciaire afin d'y détecter un caractère sériel.

Le système LAPI (Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation) est destiné à dissuader et réprimer les actes terroristes, lutter contre la criminalité organisée et les trafics de véhicules volés, en améliorant les capacités de surveillance des flux routiers. Face à l'augmentation du parc de véhicules, à la densification des flux routiers et à l'accroissement de la mobilité des personnes, le concept de contrôle doit être rénové. Le programme LAPI (1 M€ AE) doit permettre d'empêcher les criminels de se « fondre dans la masse » en systématisant les vérifications au fichier et en permettant, dans des délais conformes à la loi, de remonter le fil des événements après la commission d'actes terroristes ou de gravité similaire. Les contrôles systématiques des véhicules dans une zone donnée doivent en outre permettre d'entraver le développement des trafics de véhicules volés.

Dans le cadre de la LOPPSI 2, la gendarmerie déploiera également un dispositif de vidéosurveillance soit par le biais de caméras embarquées sur véhicules (2,25 M€ AE) soit de systèmes portables (5 M€ AE) à l'occasion des grands événements.

Enfin, pour un coût de 2 M€ AE en 2009, la gendarmerie commencera à doter ses personnels de cartes à puce d'identification professionnelle avec les lecteurs idoines.

Moyens de télécommunication

L'infrastructure principale des moyens de communication opérationnels de la gendarmerie, RUBIS, est modernisée à partir de 2009 avec l'amorce du renouvellement du parc de 42 800 terminaux radio fixes et mobiles par des appareils de troisième génération (1,4 M€ AE).

Afin de pouvoir supporter l'augmentation du débit numérique requise par les matériels prévus en LOPPSI 2 (LAPI), la rénovation des 474 relais radio (2 M€ AE) est entreprise en 2009 de même que l'extension du réseau SAPHIR 3G (0,4 M€ AE) support de l'intranet gendarmerie et reliant toutes les unités.

L'IRCGN, le GIGN et l'OCLDI seront dotés en 2009 de dispositifs permettant de localiser une personne, disparue ou recherchée dans un cadre judiciaire, avec la seule connaissance de ses identifiants téléphoniques.

MOBILITÉ

En 2009, 78,2 M€ d'AE seront intégralement engagés au titre de la LOPPSI 2 sur la composante mobilité de la gendarmerie.

Les paiements s'élèvent à 63,3 M€ de CP dont 0,6 M€ au titre de la LOPPSI 2.

Moyens aériens

Pour faire face au transfert, prévu par le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, d'une partie de la mission de souveraineté outre-mer, la DGGN commandera en 2009 quatre hélicoptères de manœuvre de type EC225 d'occasion à hauteur de 76,8 M€ AE pour une livraison en 2012 au profit de la force de souveraineté d'outre-mer. Deux hélicoptères seront destinés à la Nouvelle-Calédonie et deux autres à la Guyane. Les hélicoptères de manœuvre donneront à la gendarmerie des capacités accrues de transport de personnels par rapport aux hélicoptères légers actuels de type Ecureuil ou EC135. L'EC225 – ou le Super Puma – est un appareil de type biturbine de classe moyenne (11 tonnes) capable de transporter 19 passagers en plus des 3 membres d'équipage ou une charge utile de 5,7 tonnes. Autant de caractéristiques qui sont utiles pour mener les opérations de police judiciaire ou de maintien de l'ordre dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Positionnés outre-mer, ces appareils rempliront également des missions de service public d'assistance aux populations en cas de calamités et de catastrophes naturelles.

Véhicules

La gendarmerie souhaite acquérir sur quatre ans quatre véhicules de type EGAME (Engin du Génie d'AMEnagement) au profit de la métropole et de l'outre-mer. Il s'agit d'engins polyvalents et puissants (14 tonnes de poussée) permettant à la fois de dégager rapidement des obstacles et de libérer des axes de circulation dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre ainsi que de réaliser des travaux de terrassement. La commande d'un premier véhicule est prévue en 2009 pour un montant de 1,4 M€ AE.

A partir de 2009, la gendarmerie équipera également ses TRM 2000 (véhicules utilitaires tout terrain) de barrières latérales déployantes (9,80 mètres de largeur et 2,80 mètres de hauteur) afin de renforcer la sécurité des escadrons de gendarmerie mobile engagés au maintien de l'ordre et de favoriser la tenue d'espaces larges dans les meilleures conditions.

L'annuité 2009 supportera également le paiement des engagements antérieurs à 2009, principalement :

- 36,36 M€ CP sur le programme hélicoptères EC 135 (livraison de 7 hélicoptères de la composante « surveillance / intervention » en 2009) ;
- 26,349 M€ CP sur les véhicules (dont le paiement de commandes passées en 2008 pour l'acquisition de motocyclettes de plus de 350 cm³ et de voitures opérationnelles polyvalentes).

ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL

Avec 15 M€ d'AE, dont 5,4 M€ d'AE au titre de la LOPPSI 2, la gendarmerie assurera le renouvellement et la modernisation des armements et équipements de l'ensemble de ses personnels, généralistes comme spécialistes.

Le montant des paiements pour 2009 s'élève à 23,3 M€, dont 1,8 M€ au titre de la LOPPSI 2.

Protection

En 2009, l'effort d'équipement de la gendarmerie portera sur la protection et la sécurité de ses personnels à hauteur de 5,4 M€ AE. Ainsi le renouvellement de 1 500 casques de maintien de l'ordre, 2 000 visières pare-balles et 5 000 gilets pare-balles fourniront une protection balistique supérieure aux militaires confrontés à des menaces protéiformes.

Pour faire face à une agression moins caractérisée, 600 boucliers de maintien de l'ordre seront renouvelés et les pelotons de surveillance et d'intervention seront dotés de projecteurs aveuglants.

Au titre de la LOPPSI 2, le GIGN sera doté d'un complément d'équipement à hauteur de 0,65 M€ d'AE.

Équipements divers

Afin de faire progresser la sécurité routière (0,9 M€ AE), les forces de l'ordre pourront compter sur 100 projecteurs de recherche et de barrage, 890 herses de barrage et 83 nouveaux cinémomètres à mesure dans l'axe.

Un nombre croissant d'unités territoriales et de police judiciaire seront équipées de malles de traces biologiques (250), d'appareils photographiques numériques (405) et de détecteurs d'hydrocarbures et de métaux (30).

Mobilier

Les conditions de vie des militaires et de leur famille en service outre-mer seront améliorées avec le renouvellement du mobilier à hauteur de 800 000 euros.

IMMOBILIER

Les crédits d'investissement consacrés aux dépenses immobilières de la gendarmerie couvrent :

- la construction d'ensembles immobiliers neufs réalisée soit sous procédure de financement innovant AOT/LOA, soit selon le mode classique de construction domaniale incombant au service d'infrastructure du ministère de la défense ;
- les travaux d'entretien des casernes existantes, revêtant la forme d'opérations lourdes de réhabilitation ou d'opérations de maintenance.

Ces crédits s'élèvent à 163,2 M€ AE et 138,7 M€ CP en 2009.

Constructions nouvelles

En 2009, il est prévu 141,2 M€ AE en dépenses immobilières du titre 5 du programme 152, intégralement inscrites au titre de la LOPPSI 2, qui seront consacrées au lancement d'opérations nouvelles de construction se répartissant entre :

- 32 M€ AE au titre d'une opération AOT/LOA pour la construction d'une caserne à Mulhouse (68) ;
- 109,2 M€ AE pour des opérations classiques de construction domaniale.

Construction sous procédure de financement innovant AOT/LOA

Afin de valoriser la gestion du domaine de l'État et de favoriser le préfinancement par le secteur privé de constructions destinées aux services publics, le législateur a instauré en 1994 un dispositif complété par l'article 3-II-1° de la LOPSI 2002-2007, qui autorise l'État à délivrer aux collectivités territoriales ou à des opérateurs privés une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, charge à ces derniers de construire les immeubles nécessaires aux besoins de la gendarmerie. Les bâtiments à construire sont ensuite pris à bail par l'État (location avec option d'achat), l'article 3-II-2° de la LOPSI permettant, en outre, le recours au crédit-bail pour le financement des opérations de construction.

Ce type de montage vise à accélérer la mise à niveau du parc immobilier en lissant les investissements, en garantissant un bon niveau de maintenance, en faisant appel aux meilleures pratiques du marché et en s'inscrivant dans une logique de développement durable par la certification « haute qualité environnementale ».

Les trois premières opérations de construction de la gendarmerie selon le mode de financement innovant AOT/LOA ont été lancées en 2007 sur les sites de Châteauroux (reconstruction de la caserne du groupement de gendarmerie départementale et de l'escadron de gendarmerie mobile), de Caen (reconstruction de la caserne de la région de gendarmerie) et de Laval (reconstruction de la caserne du groupement de gendarmerie départementale). Deux nouvelles opérations ont été budgétées en 2008 pour le transfert du siège de la DGGN à Issy-les-Moulineaux et la reconstruction de la caserne de la région de gendarmerie de Lyon-Sathonay.

En 2009, La DGGN souhaite construire la caserne Barbanègre à Mulhouse (68) au profit de la compagnie de gendarmerie, représentant 67 logements, 24 hébergements ainsi que les locaux de service et techniques. Quatre candidats ont été admis à concourir dans le cadre d'un dialogue compétitif à deux tours. La signature des conventions d'AOT et de bail est prévue en 2009. L'engagement de 32 M€ AE au titre du PLF 2009 ne générera aucun crédit de paiement en 2009.

Constructions domaniales classiques

En 2009, 109,2 M€ AE seront affectés sur un ensemble de projets immobiliers représentant environ 243 logements et 118 hébergements ainsi que des locaux de service et techniques, principalement sur les sites de Sinnamary (Guyane), d'Angers (49), du Pontet (84), de Montluçon (03), de Beauvais (60), de Villeneuve d'Ascq (59) et de Lodève (34).

Les prévisions de livraison en 2009 s'établissent à 317 équivalents unités-logement (EUL).

Le montant des paiements sur engagements antérieurs à 2009 s'élèvent à 78,9 M€.

Maintenance

En 2009, 22 M€ AE seront consacrés à la maintenance lourde immobilière pour la réalisation d'opérations de mise en sécurité d'infrastructures immobilières (chauffage, électricité, amiante, ascenseurs...).

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux collectivités territoriales	15 000 000	16 239 000

Des termes du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 et de la circulaire du Premier ministre modifiés en date du 28 janvier 1993, une subvention d'investissement peut être accordée aux collectivités territoriales qui financent, entre autres, des opérations immobilières de construction de casernements de gendarmerie.

Cette aide en capital représente 20% du montant des coûts plafonds pour les opérations réalisées par les communes dont la population est inférieure ou égale à 10 000 habitants et qui ne bénéficient pas du concours financier d'une ou plusieurs autres collectivités territoriales. Le programme est alors limité à 20 équivalents unités-logement (EUL). Elle est de 18% dans les autres cas, le programme ne pouvant alors excéder 40 EUL.

Le coût de référence utilisé pour le calcul de la subvention est le coût-plafond de l'EUL. Cet EUL correspond à un logement nu pour 75% et à une quote-part de locaux de service et techniques pour 25%. Il est compté un EUL par gendarme d'active et 25% d'EUL par fraction de 2 gendarmes adjoints. Revalorisé trimestriellement selon l'indice INSEE du coût de la construction, ce coût-plafond est fixé depuis le 12 juillet 2008 à 172 800 € dans le cas général et à 188 600 € pour l'Île-de-France, les îles et les départements, régions et collectivités d'outre-mer.

Au titre des nouvelles subventions en 2009, il sera accordé 15 M€ AE.

L'autorisation d'engagement correspond au montant de subvention attribué à la collectivité territoriale, sur demande de celle-ci, avant le début des travaux. L'autorisation revêt un caractère définitif.

Les crédits de paiements correspondent pour l'essentiel au paiement des engagements antérieurs. Les modalités de paiement peuvent prendre deux formes. La première est un paiement en 2 fractions : les 2/3 à la mise hors d'eau des bâtiments et le tiers restant à la livraison. La seconde est un paiement global à la livraison.

ACTION n° 05 : Exercice des missions militaires

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	118 876 021	0	118 876 021
Crédits de paiement	118 876 021	0	118 876 021

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

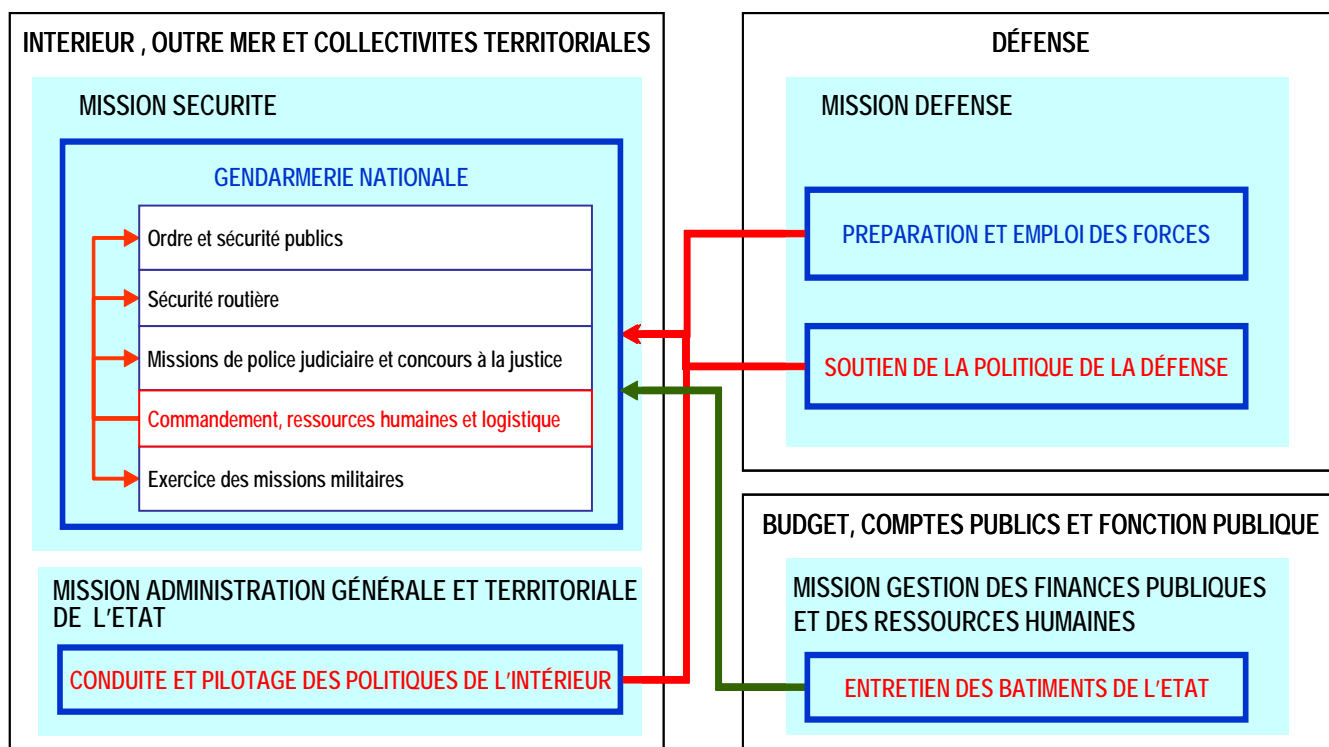
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2009 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Ordre et sécurité publics	2 956 790 414	+1 256 935 493	+44 475 989	+4 258 201 896	+4 060 872 884
Sécurité routière	783 447 919	+342 800 589	+12 129 815	+1 138 378 323	+1 097 562 036
Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 482 203 993	+639 894 433	+22 642 322	+2 144 740 748	+2 196 275 359
Commandement, ressources humaines et logistique	2 285 337 260	-2 285 337 260		0	0
Exercice des missions militaires	118 876 021	+45 706 745	+1 617 309	+166 200 075	+176 241 251
Totaux	7 626 655 607	0	+80 865 435	7 707 521 042	7 530 951 530

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	
	-80 865 435
Préparation et emploi des forces (Mission « Défense »)	-9 147 590
Soutien de la politique de la défense (Mission « Défense »)	-57 451 771
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	-13 824 847
Entretien des bâtiments de l'État (Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »)	-441 227

OBSERVATIONS

FONCTION DE SOUTIEN MINISTERIELLES

Le programme « Gendarmerie nationale » bénéficie de 7 déversements de crédits :

- un déversement interne : il s'agit de crédits inscrits à l'action 4 « Commandement, RH et logistique » répartis selon les clés d'activité de la gendarmerie nationale;
- un déversement « externe » provenant du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » (CPPI), correspondant aux crédits de fonctionnement de la DEPAFI inscrits à l'action 5 « Affaires financières et immobilières », répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- trois déversements « externes » provenant du programme « Soutien à la politique de défense » répartis selon les clés d'activité de la gendarmerie nationale : crédits relatifs à la politique immobilière SID ; crédits d'action sociale ; crédits relatifs à la reconversion des militaires ;
- un déversement « externe » provenant du programme « Préparation et emploi des forces » relatives aux fonctions pétrolières du Service des Essences des Armées (SEA), répartis en fonction des clés d'activité de la gendarmerie nationale ;
- un déversement « externe » de crédits du programme « Entretien immobilier de l'État » répartis au prorata du nombre d'ETPT par action.

Le montant du Fonds Spécial des Pensions des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État (FSPOEIE) n'a pas fait l'objet de déversement pour le PLF 2009.

Le programme « Gendarmerie nationale » n'est à l'origine d'aucun déversement de crédits vers d'autres programmes.